

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de la délibération DE-2025-003), Mme VOISIN (à partir de la délibération DE-2025-009), M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SEVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2025-012), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2025-008 et à partir de la délibération DE-2025-013), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE ; Mme VOISIN à M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à la délibération DE-2025-008) ; Mme ZITTEL à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2025-013) ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY (à partir de la délibération DE-2025-009 et jusqu'à la délibération DE-2025-012) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. DUZERT à Mme BROCARD ; M. ESTEBAN à Mme BENSOUSSAN

Absent(s) :

M. PAULY (jusqu'à la délibération DEL-2025-002) ; M. ALLEMAN

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Merci. Je vous propose de commencer tout de suite par le rapport habituel, numéro 1, où il est question pour le maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre que prévoit le Code général des collectivités territoriales. Vous avez été destinataires de toutes ces décisions, vous avez été en situation de pouvoir poser des questions, vous en avez posé, elles ont été évoquées lors de la Commission générale. Je pose la question de savoir s'il y a d'autres questions ? Mme HERRERA LANDA, visiblement quelque chose est passé dans les trous de la raquette ?

Mme HERRERA LANDA : Oui, c'est ça. Prenons la métaphore sportive, cela me va bien. En fait, nous avons posé des questions par écrit. Il nous a été répondu sur une de ces questions, je n'ai plus la date en tête, mais de mémoire c'est sur l'Avenue Lafontaine, un litige avec M. Estrade. On nous a dit que l'on nous répondrait par écrit dans le cadre de la Commission générale. N'ayant pas de réponse, nous avons envoyé deux messages. Et j'ai éteint mon ordinateur en milieu d'après-midi, je pense que la réponse, malgré deux relances très précoces, n'est pas arrivée avant 15 heures.

M. ETCHEGARAY : Les services me disent qu'elles sont arrivées après 15 heures. Donc vous l'avez. Voulez-vous... je connais le dossier, je cherche le numéro.

Vous voulez que je réponde ici en public ? D'accord, je le fais. Donc nous sommes avenue Lafontaine, dans un quartier dit du Polo Beyris, dans la partie pavillonnaire. Un terrain appartient à une indivision, Estrade, représentée par l'un d'entre eux, Alain Estrade, et une demande de permis de construire a été déposée. Je vais assez rapidement car c'est une affaire qui a eu pas mal de soubresauts, ou plutôt de rebondissements. Il s'agissait dans un premier temps de réaliser un immeuble de 12 logements sur cette avenue Lafontaine, située en zone urbaine, et il était prévu, entre autres, la démolition d'un garage pour créer un accès au projet à réaliser. Un sursis à statuer a été prononcé à l'époque sur cette demande, le 10 décembre 2021. J'ouvre une parenthèse pour vous dire que les projets d'immeubles résidentiels dans ce quartier font l'objet d'une forme de concertation, que l'on mène avec une association qui s'est constituée et qui regroupe notamment les propriétaires de cette avenue La Fontaine, entre autres. Et je me rappelle donc, cela remonte à quelques années, 3 ans, 4 ans pratiquement, que ce sujet avait été abordé.

Vous dire que ce projet étant susceptible de compromettre l'exécution du PLU, qui est toujours en cours d'élaboration, nous avons opposé un sursis à statuer. D'ailleurs, ce sursis à statuer n'a pas été contesté, M. Lacassagne pourrait éventuellement le confirmer. Une confirmation de la demande de permis de construire a été reçue en 2023, deuxième dossier, et un arrêté de refus de permis de construire a été opposé. Donc vous comprenez : sursis à statuer, puis refus de permis de construire. Monsieur Estrade, représentant cette indivision, a formulé un recours gracieux, qui est parvenu à la mairie en avril 2024, à l'encontre de ce refus de PC. Je rappelle encore une fois que toutes les questions en matière de construction, et en particulier de collectif dans ce quartier, font l'objet d'une discussion, d'une forme de concertation que nous menons avec cette association qui est d'ailleurs très représentative du quartier. L'indivision Estrade a donc demandé l'annulation de cet arrêté de refus de PC. Mais ce qu'il est important de savoir, c'est qu'ultérieurement un nouveau projet, qui n'est plus cette fois un projet de collectif, M. LACASSAGNE, mais un projet de pavillon en bande, a été déposé. Six maisons individuelles exactement, ou six pavillons en bande, avec deux garages et quinze parkings aériens. Ce projet, pour le coup, était de nature à satisfaire les attentes de la population, en tout cas des membres de l'association dont je parlais il y a un instant. À ce

stade, il n'y a donc pas encore eu de retrait de ce recours contre le refus de permis, même si le dernier projet satisfait cette indivision Estrade. Autrement dit, il semble que nous allions vers une forme de consensus dans ce quartier, où il y a donc un projet, celui dont je viens de parler à l'instant, qui à cette heure plait aux membres de cette association. Bien évidemment, cette association ne peut pas retirer le recours contre le refus de permis de construire, tant qu'ils ne sont pas assurés que le nouveau permis qui leur convient, a priori, soit définitif. J'ai terminé en disant cela. Il faut qu'il soit définitif, que le délai de recours des tiers soit purgé, or il ne l'est pas. J'espère que j'ai été clair et c'est ce que nous vous racontons, je pense, je ne l'ai pas lue, dans cette réponse qui vous est arrivée, j'en suis désolé, tardivement. Le reste est arrivé en temps et en heure, cette réponse-là n'était pas dedans. Y a-t-il d'autres demandes de compléments d'explication sur les décisions prises dans l'intercession ? S'il n'y en a pas, je considère que nous avons satisfait à l'obligation de la loi.

DONT ACTE

SOLIDARITÉS

2. Cyclone à Mayotte – Secours d'urgence en faveur des populations sinistrées

M. ETCHEGARAY : Je demande à Mme LARRÉ de bien vouloir présenter le rapport n°2.

Mme LARRÉ : Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'un secours d'urgence en faveur des populations sinistrées lors du cyclone à Mayotte. À la suite du passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, la Ville de Bayonne tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations sinistrées par l'octroi d'un secours d'urgence de 7 000 € qui sera versé à la Protection Civile. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de cette aide et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette action.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme LARRÉ de la présentation de ce rapport, que je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas, délibération adoptée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. Situation de la Ville en matière de développement durable : présentation du bilan du Projet TES un an après son adoption

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN-TORRE, vous avez la présentation du rapport qui suit concernant la situation de la Ville en matière de développement durable et notamment la présentation du bilan du projet de transition écologique et solidaire, un an après notre adoption ici même.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, merci Monsieur le Maire. Présentation bien évidemment réglementaire. Chaque année, nous devons présenter la situation de la Ville au regard de ce que nous avons pu faire en matière de développement durable. Au moment de l'examen de ce rapport, je voudrais donc prendre le temps de faire quelques observations liminaires, afin

de pouvoir appréhender la démarche dans sa globalité, pour ce dossier politique extrêmement important pour la Ville de Bayonne.

L'année 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde depuis l'ère préindustrielle. Les derniers événements, que ce soit à Valence en Espagne, en Californie, à Mayotte, ne manquent pas de nous interpeller. Plus personne ne peut faire comme si de rien n'était, plus personne ne peut tourner la tête et faire semblant de ne pas voir. Quelles que soient les générations, quelle que soit notre culture en la matière, chacun voit bien que ce qui se passe n'est, comme dirait le quidam, pas normal. Et chacun s'en rend compte. Pour autant, sommes-nous tous responsables ? Je dirais que oui, nous sommes tous responsables. Il n'y a que le nouveau président des États-Unis pour penser qu'il s'agit d'un canular.

Conformément à votre commande, Monsieur le Maire, nous avons marqué par l'engagement du vote du plan de Transition Écologique et Solidaire un nouveau dynamisme et une nouvelle démarche pour la Ville de Bayonne. Il est toujours utile de rappeler que la transition écologique n'est pas une contrainte, loin de là, et qu'il existe de nombreux leviers d'action pour les collectivités locales. Chacun doit s'y mettre. À cette échelle, les transformations globales peuvent être réalisées. J'ai coutume de dire que c'est l'affaire de tous et toutes et que les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire. Il s'agit aussi d'une responsabilité et d'une action des habitantes et des habitants, qui sont aussi des acteurs et des actrices de cette transition. Parce qu'il ne faut pas imaginer qu'à notre petite échelle, les actions soient vaines ou dérisoires. J'entends souvent : « mais à quoi ça sert ? C'est une goutte d'eau dans l'océan. À quoi ça sert quand on voit que la Chine et, de nouveau, les États-Unis vont polluer plus encore pendant que nous, on écope le bateau » ? Je rappellerai la citation, plutôt drôle, du Dalai-Lama, qui disait : « si vous pensez que vous êtes trop petits pour changer quoi que ce soit, essayez donc de dormir avec un moustique dans votre chambre ». En fait oui, nous avons tous le pouvoir de créer, et nous allons pouvoir générer avec ces actions un impact positif.

Notre feuille de route est basée sur trois engagements forts et clairs : une ville sobre, une ville nature et une ville solidaire. Je mettrai notamment en lumière, pour Bayonne Ville Sobre, sur cette année, les travaux de rénovation des îlots anciens du centre-ville, la récupération et la réutilisation des eaux du centre aquatique, la requalification et l'aménagement de la voirie au profit du vélo et du tram'bus, le développement des énergies renouvelables, notamment avec le prochain réseau de chaleur du Prissé. Pour une ville nature, je rappellerai tous les travaux qui ont été faits en matière de déminéralisation et végétalisation, tant des espaces publics que des cours d'école. Le nouvel aménagement de la Poterne, de par sa fréquentation, démontre aussi s'il en était besoin le succès. Pour une ville solidaire, Bayonne, cette année, a pu mettre en œuvre et porter la charte de mixité sociale, le dernier, le tout nouveau troisième budget participatif (les conseils de quartier ont continué à travailler et œuvrer tout au long de l'année), la création de la place des femmes de la résistance, les moyens donnés pour faciliter l'accès à la santé et l'adoption d'un plan municipal de santé. Et comme toujours, mais cela fait notre fierté puisque nous ne baissons pas, une offre de repas de qualité dans la restauration scolaire, avec 66 % de produits bio, dont 52 % de locaux. À ce jour, on peut dire que 80 % des actions, je vous rappelle 30 actions pour 2030, sont en cours de réalisation. Et 17 % sont à un stade avancé de réalisation. Cette année 2025, l'observatoire citoyen va être mis en place, nous en avons acté la mise en place lors du vote du plan de Transition Écologique au mois de juillet l'année dernière. Cet observatoire citoyen permettra d'associer plus encore les habitantes et les habitants aux travaux que la Ville porte et met en œuvre, en toute transparence. Je remercie bien sincèrement mes collègues, mais aussi les services pour leur aide précieuse. Nous sommes tous conscients qu'il nous reste encore beaucoup à faire, avec humilité, mais pourtant nous allons continuer à œuvrer à ce projet avec énergie, tous ensemble. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme HARDOUIN-TORRE, sur ce rapport je donne la parole à Mme LIOUSSE.

Mme LIOUSSE : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. J'ai parcouru le rapport 2024, portant sur les actions de transition écologique et solidaire, passées et à venir. Il faut saluer l'ensemble des mesures qui sont prises par la Ville de Bayonne, ainsi que la trajectoire qu'elle adopte pour lutter autant que faire se peut contre les bouleversements climatiques, si on peut les appeler plutôt ainsi. J'ai trois questions portant sur trois fiches, très simples. La première c'est la fiche 16, qui est appelée « identifier et mettre en place des solutions pour mieux anticiper et surmonter les crises à venir ». Elle est vide. Et quand on sait, justement, ces bouleversements climatiques qui affectent également Bayonne, je pense à ce que vous avez déjà fait sur les quais, pourquoi n'avoir rien noté ? Parce que justement, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est prévenir pour demain. Je pense qu'il y a une projection dans l'avenir qui est très importante à faire. Deuxième fiche, c'est la fiche 18. Vous allez me trouver un peu insistante, c'est « prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public ». C'est là qu'il y a la niche sur la qualité de l'air, c'est pour cela que je dis que vous allez me trouver insistante. Où en est-on ? Parce qu'en fait, qui dit lutter contre les nuisances ou prévenir quelque chose, si on ne surveille pas correctement... Je ne dis pas que l'on ne surveille pas correctement la qualité de l'air, mais je veux savoir si ce dont nous avons parlé, d'autres stations de mesure sur la Ville de Bayonne, a avancé ou pas. La troisième fiche, c'est la fiche 20, « permettre un accès de tous aux besoins essentiels et accompagner les situations de fragilité ». Je voulais poser une question : est-ce que, par rapport à la mise en place de la future zone à faibles émissions, la Ville de Bayonne aura un plan pour aider les personnes en situation de fragilité ? Parce qu'elles ne pourront pas changer de voiture, ou conduire, amener leurs enfants aux urgences s'il le faut, etc. Voilà donc les trois points que j'avais et je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : On va prendre tout, je pense que c'est préférable. Alors il y a Mme HERRERA LANDA et puis il y a aussi M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Mme HERRERA LANDA : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, le 15 novembre dernier, quelques élus et personnels volontaires, en provenance du territoire de la Communauté d'agglomération Pays-Basque, étaient réunis à la maison des associations pour une journée de formation assurée par Bihar et le Cédis, ouverte à tous les conseillers municipaux de la CAPB. Elle avait pour thème : évaluer le plan climat et communautaire. Parmi ces élus, deux conseillers municipaux bayonnais, M. ABADIE et moi-même. L'intervenante, après avoir consulté les participants et participantes, avait réalisé une synthèse des ingrédients d'un plan d'action opérationnel, que j'ai ici, qui schématise et modélise les cinq ingrédients fondamentaux de construction et d'évaluation des plans de transition. Je vous propose de les appliquer très rapidement au plan de Transition Écologique et Sociale bayonnais, qui fait l'objet de cette présentation.

Le premier ingrédient est la description précise de l'action. Sur ce plan, le plan présenté répond de manière globale aux exigences. Deuxième ingrédient : les objectifs visés et les indicateurs. En matière d'objectifs, les données quantitatives restent très inégales selon les fiches qui composent le plan. Certaines sont effectivement plus facilement quantifiables que d'autres, c'est donc normal. Par contre, cette précaution étant formulée, nous ne pouvons que constater qu'en matière d'indicateurs, à quelques exceptions près, le plan présenté cette année marque une régression vis-à-vis de ceux mentionnés dans le PTES adopté il y a un an. La plupart ont disparu ou sont notés comme devant être précisés, de même que les indicateurs d'impact qui devaient être précisés et qui sont à présent absents. Il en est de même pour le troisième ingrédient, les acteurs et les partenaires, qui étaient pour la plupart précisés en 2023 mais qui ne sont pas mentionnés ou mieux définis cette année. Il en est de même pour les références à l'alignement des actions du plan de Transition bayonnais avec celui de l'agglomération et ses objectifs à 2030 et 2050. C'est-à-dire qu'à la lecture, on ne voit pas à quel niveau nous en

sommes par rapport à l'alignement, par rapport à la stratégie de l'agglo et à ses résultats. Le quatrième ingrédient, ce sont les budgets et les moyens de financement. Il y a un an, dans le cadre de notre intervention, de sa préparation et en l'absence de fléchages budgétaires précisés dans le document de travail, nous avons procédé à un calcul, je l'avoue fastidieux, afin d'établir le budget attribué et consacré à chacune des actions, à partir des grandes masses évoquées par type d'action. Ce calcul démontrait la faiblesse, voire l'inexistence, de support budgétaire. Il était écrit à moyens constants aux actions envisagées. Il nous avait alors été répondu que les chiffres que nous donnions ne reflétaient pas le niveau d'engagement. La question ne se pose plus cette année, puisque le montant du budget affecté à chaque action, ou à chacun des trois axes, a disparu. Le cinquième ingrédient, ce sont les étapes et le calendrier. Dans l'éditorial intégré au rapport, vous évoquez, Monsieur le Maire, la course contre la montre que Mme HARDOUIN-TORRE a évoquée aussi tout à l'heure, avec les éléments de contexte international, pour construire le Bayonne de demain. Nous ne demanderons pas de droits d'auteur. En matière de course contre la montre, le respect des temps de passage est le facteur clé de l'atteinte des objectifs. Les objectifs du plan de Transition 2023-2030, au regard de l'objectif 2050, devraient être fixés annuellement sur ces temps. À partir de ces repères quantitatifs, nous pourrions évaluer chaque année le niveau de réalisation : sommes-nous en avance, sommes-nous à l'heure par rapport à des temps de passage, ou sommes-nous en retard par rapport à ces critères. Ceci afin de maintenir le rythme, d'accélérer, voire de remettre en question le plan d'action. Votre choix de préférer à cette méthode l'utilisation d'un outil d'évaluation assez subjectif et généraliste, découpé en quatre niveaux (en phase de lancement, en cours, à un stade avancé ou abouti), ne permet pas, à notre avis et en tout cas selon les éléments qui nous ont été donnés en formation, de nous situer par rapport à l'objectif 2030 et encore moins 2050.

Ces difficultés et manques sont selon nous liés au choix d'un plan de transition exhaustif et trop extensif, déclinant 30 fiches qui se décomposent chacune en actions différentes. Le choix d'une véritable stratégie sélective, précisant des engagements ciblés et financés sur les actions à plus fort impact, convertirait selon nous le plan de Transition en levier d'action efficace dans ce domaine. Après ces observations générales, quelques remarques rapides sur des thématiques. Je rejoins certaines des remarques qui ont été faites par ma collègue Mme LIOUSSE. La fiche 16, « identifier et mettre en place des solutions pour mieux anticiper et surmonter les crises » : aucune action n'est mentionnée dans cette fiche, qui reste vide. Or, on le sait, et les récents événements dramatiques qui ont été évoqués tout à l'heure en sont la preuve, tout plan de Transition doit intégrer et mener de pair des actions d'adaptation aux changements climatiques déjà en cours, qui ne vont que s'accroître. La fiche 30, « faire vivre l'identité du territoire », nous laisse un petit peu rêveurs. Faire état du vote du plan Euskara et de la préparation du renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire, amène à une note de stade avancé des objectifs. Cette appréciation nous a surpris, car nous restons sans information sur le déploiement effectif du plan Euskara. Et la commission et les sous-groupes de travail, à notre connaissance, puisque nous sommes membres de cette Commission extra-municipale, n'ont pas été réunis depuis plusieurs mois. Dernière fiche, c'est la fiche 13, « la communication ». Nous ne pouvons que constater que vous faites preuve dans ce domaine d'une trop grande modestie, en considérant que le projet est seulement en cours de réalisation en matière de communication. C'est pourquoi nous vous proposons de le reclasser dans la catégorie ultime, c'est-à-dire « aboutie ». En effet, par un incroyable effet temps d'avance, comme pour le plan de Transition 2023, le rapport est présenté avant même son examen en conseil, bien qu'il ne s'agisse là que d'une présentation, sous la forme d'une plaquette de communication extrêmement aboutie, prête à être imprimée, si ce n'est pas déjà fait, où foisonnent textes et dessins au détriment des chiffres, des histogrammes et des courbes que nous réclamons très souvent. Regrettons que le temps, l'énergie et le budget consacrés à ce travail sur le design et la forme n'aient pas été consacrés à des actions.

Pour conclure, et nous reprenons les propos de Mme HARDOUIN-TORRE, nous rappelons qu'ici même avait été soumis au Conseil municipal le projet de création d'un observatoire citoyen, sous la forme d'un amendement que nous avons porté et qui avait été adopté. Un an plus tard, vous le mentionnez dans le rapport, nous l'avons bien noté, cet observatoire n'est pas mis en place. Et comme vous l'avez souligné, il est indispensable. Nous proposons donc de porter une proposition d'observatoire citoyen, soit sur la forme d'une réunion de travail, soit à l'occasion du prochain Conseil municipal, soit en commission, pour pouvoir travailler ensemble la définition et la mise en œuvre de cet observatoire, qui aurait dû être installé avant le mois de juin 2024. Ce n'est pas grave.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Merci Monsieur le Maire. Fiche action 23, « améliorer l'accessibilité », je lis la première phrase : « en France, une personne sur 7 de 15 ans ou plus est handicapée, représentant 14 % de la population, soit près de 7 millions de personnes ». Cette proportion augmente avec l'âge et l'on constate qu'il y a un vieillissement de la population à Bayonne. Cela fait des années que l'État tente en vain de contraindre les collectivités à rendre accessibles tous leurs bâtiments. Pourquoi ? Parce que les décideurs n'en ont visiblement rien à faire. On aura l'occasion de parler de priorités budgétaires juste après, je me contenterai donc de dire que quand vous voulez trouver l'argent, bizarrement vous n'avez aucun problème pour le trouver. Mais j'ai vite compris que l'accessibilité du domaine public n'était pas une priorité pour vous. « Ça coûte une fortune cette affaire-là », fin de citation, avez-vous dit lorsque nous évoquions le plan Ad'Ap au mandat dernier, il y a presque dix ans, rappelez-vous. En effet, cette fortune, vous vous êtes bien passé de la dépenser dans la mise en accessibilité de nos bâtiments. Je citerai trois exemples, mais il y en a d'autres : bâtiment avenue de la Légion Tchèque, un immeuble sans ascenseur avec des services civiques au dernier étage, impossible d'accueillir un service civique avec un handicap moteur ; la salle Sainte-Ursule, quelques marches qui en empêchent l'accès ; bien évidemment l'Hôtel de ville, où la partie qui accueille les élus a été superbement refaite, tandis que certains services ne pourraient que difficilement accueillir un salarié ou administré PMR. Je pourrais aussi vous parler d'ascenseurs perpétuellement en panne, par exemple au stade Didier Deschamps, ou des algécos de la pharmacie de La Nive qui ont été astucieusement posés sur des places de stationnement PMR, qui n'ont même pas été reportées à côté pour compenser dans un quartier où l'accès à pied est pourtant pénible. Rappelons-nous également du scandale du stationnement PMR lors des dernières fêtes de Bayonne, où vous avez dû trouver en catastrophe une place de parking à l'un des invités, faute de quoi il aurait manqué quelqu'un au balcon. Pour l'accessibilité de nos fêtes, vous n'avez aucun problème à céder aux demandes des forains. En revanche, leurs manifestations ne vous dérangent pas lorsqu'il s'agit d'aller contre le calendrier que vous avez fixé unilatéralement. Ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme à l'époque. On pourrait aussi parler des places de stationnement vers l'Hôtel de ville, puisqu'aujourd'hui, à moins de prendre une place de bus, on est obligé de payer le stationnement quand on est PMR et que l'on veut aller à la mairie. On peut aussi évoquer l'absence de tarification PMR dans les transports en commun, alors que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas en profiter autant que les autres, autant que les valides, voire peuvent être contraintes d'utiliser les transports en commun tant bien que mal. Là encore, un sacré temps de retard. Mais bref, tout cela pour dire que ce n'est pas une boulette, comme on dit. C'est récurrent, ainsi que l'illustrent ces exemples. Parce que c'est un sujet où le « blabla » est assez insupportable, raison pour laquelle je m'efforce ici de vous donner des faits vérifiables. Je vous rappelle que chaque marche que vous laissez, chaque cheminement que vous n'adaptez pas, chaque obstacle que vous ne traitez pas, c'est une personne laissée sur le pas de la porte. Une personne handicapée moteur, mais aussi une personne blessée, une personne âgée qui peine à se déplacer, un jeune parent avec une poussette. C'est une personne exclue de la vie

publique, de l'espace public, c'est de l'exclusion à l'époque où tout le monde se targue de faire de l'inclusion. Ce serait exagéré de dire que rien n'est fait, et l'on sait qu'il y a des élus très mobilisés sur le sujet. Mais on sait également que la parole des élus trouve souvent porte close ou sourde oreille, notamment quand cela coûte de l'argent, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons regrouper les interventions. D'abord avec Mme HARDOUIN-TORRE, qui sera suivie par Mme BISAUTA, qui interviendra sur le sujet ZFE, qu'elle suit à la Communauté d'agglomération, parce que ce sujet a été posé. Et puis biodiversité, si M. SÉVILLA veut bien intervenir aussi là-dessus. Mme HARDOUIN-TORRE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Monsieur le Maire, merci. Je ne vais pas répondre à tout ce soir, parce qu'on n'est pas censés finir tard, paraît-il. Avant de répondre aux questions plus précisément, notamment de Mme LIOUSSE, simplement j'entends pour Mme HERRERA LANDA que c'est la forme plus que le fond qui vous gêne dans la nouvelle présentation de notre rapport. On peut toujours trouver à redire sur la façon dont il est présenté, je prends acte. Vous constatez qu'il vous manque certains éléments, c'est un choix que nous avons fait de présenter ces actions au travers des diagrammes tels qu'ils sont. Vous savez aussi bien que moi que la tâche n'est pas évidente, que c'est un travail de longue haleine. Et j'entends le fait que vous proposez que nous fassions une réunion pour la création de l'observatoire citoyen, je n'y vois aucun inconvénient puisque nous avons l'habitude de travailler ensemble. Cela nous arrive pour d'autres sujets, comme le bilan carbone ou autre, donc pas de souci pour vous associer à cette réflexion-là.

Pour le reste, je ne vais pas y répondre de manière spécifique. Simplement, par rapport à la fiche 16, la fiche vide, je suis entièrement d'accord. Ce n'est pas une question, c'est un constat. Nous sommes d'accord que cette fiche, pour le moment, n'a pas démarré. Je ne vais pas m'en justifier plus que ça, mais simplement vous dire que c'est quand même une des actions les plus difficiles, puisque c'est celle de l'anticipation des crises. Cela demande donc un travail transversal avec divers services, divers agents, et nous ne sommes pas sans rien faire. C'est-à-dire qu'elle n'est pas pour le moment en place, parce que nous sommes dans la phase de travail de recoller les données, les informations. Cela intervient en plus en lien avec la CAPB, puisque nous n'allons pas travailler qu'à l'échelle de notre petit microcosme bayonnais. Ce n'est donc pas parce que cette fiche est vide qu'il n'y a pas eu de travail. Mais c'est vrai qu'avant de pouvoir présenter quelque chose d'abouti, nous sommes dans la phase de construction de l'action. Elle n'est donc pas présentable en l'état. Mais nous ne l'avons pas mise dans un tiroir en nous disant que nous en parlerons peut-être l'année prochaine, si on y pense. C'est simplement que, voilà, c'est peut-être l'une des fiches les plus compliquées à mettre sur le papier et à la présenter telle qu'elle doit l'être. Sur le plan Euskara, juste un parallèle, enfin juste une petite information : un nouvel agent est recruté, va arriver prochainement. On espère donc en effet que la dynamique va pouvoir repartir.

Je n'ai pas de réponse concernant l'accessibilité, M. BOUTONNET-LOUSTAU, en tant qu'élu en charge de la transition écologique. Mais si ma collègue Mme LOUPIEN-SUARES souhaite vous répondre, elle pourra le faire bien volontiers.

Et par rapport à Mme LIOUSSE, je ne sais plus comment on dit... ce n'est pas une idée fixe, ce n'est pas péjoratif, la question qui revient systématiquement, je vais laisser Mme BISAUTA répondre. Parce que là encore, les stations de mesures atmosphériques c'est un travail qui est à l'échelle globale CAPB. Comme en plus c'est un peu en lien, aussi, avec la ZFE, puisque tout est lié, et qu'elle porte ce dossier directement en tant que Vice-présidente à l'agglomération sur la thématique, je pense qu'elle va faire une réponse et Monsieur le Maire complétera si besoin.

M. ETCHEGARAY : Mme BISAUTA, vous suivez ce dossier ZFE et notamment son impact sur le plan social, c'est le sens de la question de Mme LIOUSSE tout à l'heure. Vous avez la parole.

Mme BISAUTA : Merci. Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques informations sur la ZFE qui va être adoptée au prochain Conseil communautaire. Le projet d'arrêté est en cours. Alors non, je ne pense pas que c'est une obsession et c'est normal que tu en parles. Pour ne pas rentrer dans trop de détails, je dis à tout le monde que tout est sur le site de la Communauté, tous les rapports, toutes les études, y compris les études qui n'étaient pas prévues par la réglementation et que nous avons souhaitées. C'était une étude quantitative des impacts sanitaires, qui a été faite par l'Observatoire régional de la santé, qui fait que le territoire, le périmètre des onze communes, a été considéré par l'État comme territoire de vigilance, et pas de ZFE, contrairement à certaines métropoles. Mais nous avons quand même certaines réglementations à mettre en place. Pourquoi sommes-nous passés territoire de vigilance, comme beaucoup de communautés d'agglomération ? C'est parce que nous sommes en dessous des seuils, fort heureusement. Et ce qui a été retenu par l'État, c'est le seuil adapté par la Commission européenne, avec pour cible l'horizon 2030. Nous allons faire un débat d'experts. Nous, ici en Pays Basque, pour prendre nos dispositions, nous avons retenu les préconisations de l'OMS, qui sont encore un peu plus contraignantes. Parce que si on fait une ZFE, je me permets de le dire ici, nous avons notre responsabilité d'élus locaux, la première cible, c'est quand même la santé des habitants de ce territoire et c'est quand même un problème de santé publique. Par rapport au débat qui émerge, je crois qu'il faut quand même qu'on trouve un équilibre entre ce qui peut être très contraignant pour les gens qui se déplacent en voiture, mais aussi pour être responsable par rapport à ce qu'on note sur le territoire. Fort heureusement, on n'est pas un des territoires les plus impactés, mais ça peut évoluer. D'autant que le parc automobile évolue constamment sur notre territoire, même si c'est un parc roulant qui est plutôt récent. Cela aussi c'est une bonne nouvelle, mais il est en constante augmentation et ce qui n'est pas la réalité aujourd'hui peut le devenir progressivement.

Cette qualité de l'air, elle n'est pas catastrophique, mais elle fait apparaître que le territoire est surtout plus fragile et plus exposé aux particules fines. Cela explique la décision qui a été prise, d'abord par le Comité de pilotage, exposée au Président, avant même la concertation que nous avons menée d'octobre à décembre, où nous avons pris en compte un certain nombre de remarques faites par les gens qui ont participé, soit dans les réunions publiques, soit sur internet. Je précise que la première vignette, les voitures qui ne pourront pas rouler (NC, non conforme), c'est la loi. Nous n'avons donc pas de possibilités d'action dessus. Et nous avons retenu la première dans l'ordre, la 5, pour qu'elle soit aussi prise en compte pour l'interdiction des véhicules. Cela concerne les véhicules diesel de plus de 20 ans. Et quand on note que la particularité du territoire, c'est que là où nous sommes les plus exposés, c'est aux particules fines, ceci explique cela. En responsabilité, nous avons pensé qu'il était important de viser aussi ce type de véhicules. L'ensemble des véhicules qui ne pourront plus circuler, cela représente 4 % du parc roulant. Voilà pour la qualité de l'air. Maintenant, pour tous ceux qui veulent plus d'infos, c'est sur le site de la CAPB. Il y a absolument tous les rapports et s'il y en manque, ou s'il y a des questions complémentaires, n'hésitez pas à me les faire passer et nous vous enverrons les réponses dont nous disposons.

Pour ce qui est de l'aide aux personnes modestes, parmi ces personnes qui pourraient être amenées à ne pas rouler, nous avons mis en place une réflexion. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet, nous sommes conscients du problème social que cela peut poser. La première des choses, et c'est suite à la concertation que cela a été retenu dans la dernière réunion d'arbitrage, nous allons autoriser les petits rouleurs à circuler jusqu'à 8 000 km par an. Cela représente 150 km par semaine, ce qui n'est quand même pas rien, pour toutes les personnes qui se sont manifestées pour dire qu'elles n'utilisaient pratiquement pas leur véhicule, sauf pour des choses particulières (aller s'occuper d'une personne malade à Hendaye

une fois par semaine, devoir se déplacer pour des petits enfants qui vivent hors périmètre du BAB) et que le reste du temps, leur trajet se faisait à pied ou en autobus. En prenant donc en compte ce forfait petits rouleurs, je pense que nous permettons à un certain nombre de personnes d'utiliser ces véhicules. Je vous rappelle quand même que des véhicules qui ont été immatriculés avant le 1er janvier 1997, il n'y en a pas non plus des dizaines de milliers. Mais ce forfait petit rouleur peut correspondre aux besoins de ces personnes. Et pour ce qui est d'une aide, il n'y a pas d'aide d'État, sauf à l'achat d'un véhicule électrique. Mais passer d'un véhicule immatriculé avant 1997 à un véhicule électrique, ça ne concerne peut-être pas tout le monde, nous en sommes conscients. L'État un peu moins que nous, mais nous, nous en sommes conscients. La Communauté d'agglomération va donc mettre en place un règlement d'intervention. Pour l'instant, je peux vous dire que les aides vont se situer (elles ne sont pas encore fixées)... ça ne représentera pas le prix d'un véhicule, c'est certain. Mais ça peut quand même considérablement aider. Et l'on sait que des véhicules de 2010-2011, qui auraient des vignettes 3 et 4, devraient pouvoir être achetés d'occasion pour trouver des véhicules entre 7 000, 8 000, 9 000 €. À ce moment-là, l'aide de la Communauté pourrait aller jusqu'à la moitié, sous condition de ressources, bien entendu. Les très modestes ayant accès à l'aide la plus importante, il y a ensuite une gradation qui n'est pas encore fixée mais qui le sera pour le prochain Conseil communautaire. Ensuite, je pense que c'est important aussi de mettre en place. Pour cela, nous avons pris une personne pour être disponible pour recevoir les personnes concernées en entretien individuel, en présentiel ou en visioconférence, selon leurs souhaits, pour qu'ils exposent leurs contraintes, leurs situations particulières et que l'on puisse y répondre au mieux. J'en remercie le Président parce que cela n'a pas été facile, nous ne recrutons pas beaucoup cette année à la CAPB. Il peut aussi y avoir des aides aux transports en commun (cela n'est pas encore fixé), pour laisser sa voiture avant de rentrer dans le périmètre, par exemple, et de pouvoir accéder aux transports en commun. Parce qu'il y a quand même, dans la zone du périmètre, une offre de transports en commun considérable et qui s'est beaucoup améliorée au début de cette année. Voilà, j'espère que j'ai répondu et s'il y a des questions complémentaires, nous sommes à disposition au Secrétariat général de la planification écologique.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme BISAUTA, c'était tout à fait complet. Je rappelle juste que ce dispositif d'accompagnement, que vous avez évoqué à l'instant, est donc en cours de définition. Il sera soumis, vous l'avez dit aussi, au Conseil communautaire le 29 mars prochain. Je précise. Et n'oubliez pas que cette ZFE entrera en vigueur le 1er juin 2025, cela c'est la volonté de la loi.

Mme BISAUTA : Le 1er avril et il y a 3 mois, effectivement, pour qu'elle soit complètement opérationnelle en juillet.

M. ETCHEGARAY : Voilà pour ZFE.

M. ETCHETO : Juste, ça va être très court. Juste pour dire que c'est bien. Je trouve que c'est pas mal, justement, de pouvoir assouplir le dispositif avec ce type d'amendements transitoires. Parce qu'effectivement, il y a des gens qui ont des véhicules très anciens, qui n'ont pas vocation à changer parce qu'ils font très, très peu de kilomètres et que souvent, tu as raison, ce sont des gens qui sont dans des situations sociales qui ne leur permettront pas de changer le véhicule. Et ils n'ont pas intérêt. D'ailleurs, la collectivité n'a certainement pas intérêt à ce qu'il y ait un véhicule de plus qui soit produit, alors qu'il n'aurait pas son utilité. Je pense donc que c'est un très bon dispositif, donc bravo.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ETCHETO.

Mme BISAUTA : L'équilibre était à trouver. Nous avons eu beaucoup de débats, entre ne pas trop pénaliser une catégorie de personnes, effectivement, et en même temps ne pas rendre le dispositif inopérant. On ne parlera de personne...

M. ETCHEGARAY : Non, on ne parle de personne.

Mme BISAUTA : Si, un peu quand même. Dans la douceur angevine, notre ancien ministre de l'écologie a décidé de ne rien faire, voilà. Donc nous n'avons pas souhaité ça parce qu'effectivement, on loupe...

Mme BISAUTA : M. Béchu, qui ne nous a pas déçus. Et on ne parlera pas d'un voisin, beaucoup plus... Non, on n'en parle pas. Mais c'est vrai que cet équilibre, entre un accompagnement social que l'on voudrait le plus fort possible, compte tenu des limites de la collectivité, aussi, et en même temps ne pas rendre inopérant un dispositif qui va dans le sens quand même de nous protéger, nous-mêmes, des problèmes de la pollution.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme BISAUTA. En fait, il se trouve que ce Conseil municipal, grâce à votre question, Mme LIOUSSE, nous amène à aborder la ZFE. Mais en fait, il y a des éléments d'information et d'arbitrages, donnés à l'instant par Mme BISAUTA, qui ne sont pas même connus par l'ensemble de nos membres, de nos conseillers communautaires. Ce n'est pas grave, c'est la primeur, parce que la question a été posée et qu'il était tout à fait normal qu'elle le soit. M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Oui, je profite de l'intervention de mon collègue M. ETCHETO, parce que ce n'est pas souvent que nous sommes d'accord, on va le voir encore ce soir, mais c'est vrai que sur la méthodologie, sur le travail, sur comment cette ZFE se présente et comment elle a été coconstruite avec le territoire, l'ensemble du territoire, c'est bien de souligner que nous estimons que le travail a été extrêmement bien fait et que nous soutenons la démarche. C'est donc bien, de temps en temps aussi, de se congratuler entre élus, même quand on n'est pas dans le même camp, quand le travail est bien fait. Cela me permet aussi d'anticiper, parce que j'en ai parlé l'autre jour avec mes étudiants à l'université, sur les questions des approches transfrontalières. Vous avez votre futur colloque transfrontalier, dans quelques semaines, et l'on se rend compte que les approches d'un côté des Pyrénées ou de l'autre sont totalement différentes sur l'aspect des ZFE. Que ce soit en termes de périmètre ou en termes également de normes. Cela pourrait donc faire un joli débat pour cette journée transfrontalière, à laquelle vous nous avez invités.

M. ETCHEGARAY : Oui, vous avez raison. Vous suscitez une réaction de Mme BISAUTA, c'est normal parce qu'effectivement le transfrontalier va nous aider. Allez-y.

Mme BISAUTA : Si l'Europe parlait d'une voix, ça se saurait. Chaque pays a fait à peu près ce qu'il avait envie de faire, l'Europe n'a pas jugé bon que l'on ait une lisibilité commune. Par exemple, en Belgique, ils ont inversé : le véhicule le plus polluant est en 1 et le véhicule le plus... Est 5. C'est vrai que c'était bien de ne pas faire la même chose. Alors nous avons rencontré nos voisins, nous avons pris l'initiative de rencontrer les élus d'Irun, Fontarabie. C'est un bassin où les gens se promènent des deux côtés quotidiennement. Alors non, rien n'est pareil, cela aurait été trop facile. Donc eux devront prendre nos vignettes quand ils viendront sur notre territoire, sur la plateforme gouvernementale. Nous, nous devons nous inscrire sur une plateforme et ce n'est pas facile. L'accès, pour ceux qui l'ont expérimenté, est un peu compliqué. Bien sûr, Saint-Sébastien ne fait pas ce que fait Bilbao, ça serait trop simple,

et encore moins Pampelune. Mais comme nous, nous ne le faisons pas comme Bordeaux et Pau. Ça va donc être comme les guides gastronomiques, il va falloir s'instruire avant de bouger. Il y a des choses qui auraient pu être communes, elles ne le sont pas et nous ne pouvons que le regretter. Les véhicules électriques, par exemple, ne figurent pas sur la plateforme de Saint-Sébastien. J'ai donc des appels, je dois avoir beaucoup d'amis qui ont des véhicules électriques, qui me disent : « mais comment on fait ? Nous ne sommes pas répertoriés, et on n'arrive pas à avoir la réponse ». Ce sont des choses qui nous occupent, mais sache que nous avons effectivement soulevé ce problème, M. ERREMUNDEGUY est allé aux réunions. Parce que nous voudrions apporter, nous, ici, aux transfrontaliers et pas que, à ceux qui vont régulièrement de l'autre côté, le maximum d'informations pour se déplacer. Et nous fournissons les nôtres pour faciliter la vie des voisins. Mais ça se passe pareil avec l'Allemagne et la Belgique, etc. C'est un peu dommage, nous aurions quand même pu, sur l'essentiel, tomber d'accord.

M. ETCHEGARAY : Par rapport à l'intervention de M. BERGÉ et de M. ERREMUNDEGUY, nos futures rencontres transfrontalières seront l'occasion d'aborder aussi ce sujet.

M. ERREMUNDEGUY : Oui, d'autant que les maires des communes concernées seront présents et présentes. Comme l'a dit Mme BISAUTA, c'est un sujet que nous avons évoqué avec la maire d'Irun, les maires de Saint-Sébastien et de Bilbao. Avec un enjeu plus important pour nous à communiquer sur la manière dont va être mise en œuvre la ZFE ici, puisque cela concerne, chez nous, tout un continuum urbain. Alors que cela concerne des centres, des hypercentres de l'autre côté de la frontière. La compréhension du sujet est donc plus complexe pour quelqu'un de l'autre côté de la frontière qui vient ici. Nous nous sommes mis d'accord sur une communication commune de part et d'autre de la frontière avec certains maires, une fois que les modalités de mise en œuvre seront définies. C'est un des sujets de discussion que nous allons avoir à côté de ces rencontres.

M. ABADIE : Vivement l'indépendance ! Enfin, la région basque pour les plus modérés, mais voilà. C'est de ça que l'on parle actuellement.

M. ETCHEGARAY : Il a été question de biodiversité, M. SÉVILLA, vous dites un mot rapide là-dessus ?

M. SÉVILLA : Assez rapide, je vais en fait recentrer un peu plus sur le territoire. L'exercice n'a pas été simple avec tous les thèmes, toutes les activités, tous les sujets, toutes les portes d'entrées que l'on peut avoir. Le travail était par contre très intéressant, parce qu'il nous a vraiment permis d'avoir un fil conducteur entre les services. Nous avons aussi des thèmes sur tout ce qui est environnement, biodiversité, nature, qualité d'eau, cela nous a permis de finalement bien mettre en relation tous les services, tant administratifs que techniques, pour parler de gestion différenciée à différentes échelles, à différents échelons de nos services, de nos activités et de nos démarches. Cela nous permet aussi de voir plus loin sur nos territoires, nos espaces et de les mettre en relation avec les espaces naturels, avec nos trames vertes, nos trames bleues. Dans les actions, aussi, que nous allons pouvoir mener demain, en y associant la population, autour d'un travail sur la reconnaissance des espèces faune et flore. Un gros projet sur l'Atlas de biodiversité va notamment s'enclencher cette année, où nous allons associer la population à la reconnaissance des espèces et un peu à l'évaluation de leurs cadres de vie, de leurs territoires, des espaces. Nous pourrons aussi finalement nous exprimer autour de tout ça.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. Sevilla. Il était question aussi de problèmes d'accessibilité et de PMR, Mme LOUPIEN-SUARES, c'est votre délégation.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, merci Monsieur le Maire. Pour répondre rapidement aux questions d'accessibilité, si l'on reprend en effet la fiche du rapport de Transition Écologique et Solidaire, il est aisé de se rendre compte que près de 82 % des bâtiments ont été mis aux normes, sur un objectif de 100 %. 82 % du parc immobilier, donc, avec investissement annuel pour poursuivre cette mise en conformité. S'agissant des espaces publics, de la même manière, la Ville a mis en accessibilité tous les espaces prioritaires. Nous sommes en rapport vraiment très étroit avec les associations concernant tous les types de handicaps et dès qu'ils nous saisissent, nous nous transportons sur les lieux où quelque chose est compliqué à vivre au quotidien. Je crois de plus qu'ils ont des interlocuteurs dédiés, en particulier Philippe JAUREGIBERRY, qui est à leur écoute à 100 %. Il y a une véritable volonté politique sur ce mandat de mettre en accessibilité la totalité des bâtiments. Et pour pouvoir toucher tout cela du doigt, M. BOUTONNET-LOUSTAU, je vous invite également à participer à nos Commissions Ad'Ap. Vous pourrez comme cela voir avec les associations à quel point ils ont vu l'évolution sur le travail qui est effectué sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : Merci d'avoir répondu à cela. J'ai le sentiment que nous avons répondu à peu près correctement aux questions qui ont été posées. Merci de ce débat, parce que le rapport le justifiait largement. Nous devons voter à l'issue de ce débat et approuver ce rapport, vous allez nous dire ceux qui veulent s'abstenir.

Mme BENSOUSSAN : M. ESTEBAN m'a donné son pouvoir, il s'abstient.

M. ETCHEGARAY : Nous notons l'abstention de M. ESTEBAN. Y a-t-il d'autres abstentions ? Il y a le groupe Bihar Baiona, c'est clair. Vous vous abstenez aussi, M. BOUTONNET-LOUSTAU. Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstentions : 5, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA,
M. ABADIE, M. BERGE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

4. Élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de Bayonne (PPBE), 4^{ème} échéance 2024-2029

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ, vous présentez le rapport 4.

M. CORRÉGÉ : Merci, Monsieur le Maire. C'est l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de Bayonne. C'est la quatrième échéance 2024-2029. Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme, ainsi que de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution. La dernière étape d'élaboration du PPBE a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore des concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période à venir, 2024-2029. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Plan de

Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de Bayonne (PPBE), pour la 4ème échéance 2024 – 2029 tel qu'annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Musée Bonnat-Helleu – Convention de partenariat avec l'association Lubliniana pour la publication d'actes de colloque

M. ETCHEGARAY : Rapport 5, M. UGALDE, c'est la convention de partenariat avec l'association Lubliniana.

M. UGALDE : Effectivement, ça concerne cette convention avec l'association Lubliniana, à propos de la publication d'actes d'un colloque bien précis, en 2022 en l'occurrence. L'association et la Ville de Bayonne, à travers le musée Bonnat-Helleu, ont décidé de collaborer à l'occasion d'un colloque portant sur les échanges artistiques entre le comte Edward Aleksander Raczynski et Paul Helleu, événement qui s'est tenu les 22 et 23 juin 2023 à l'ambassade de Pologne et à l'Académie Polonaise des Sciences, à Paris. Le musée Bonnat-Helleu est intervenu en proposant des communications autour des liens esthétiques rapprochant Paul Helleu et le collectionneur. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la note explicative de synthèse à intervenir entre l'association Lubliniana et la Ville de Bayonne, dans le cadre de la publication de ces actes de colloque.

M. ETCHEGARAY : Merci.

M. UGALDE : Je m'empresse aussi de préciser, parce que j'ai déjà fait l'objet de quelques remarques de quelques spécialistes, du fait que nous puissions faire appel à des compétences pour ce type de rendu d'actes de colloques qui dépassent très loin notre géographie, même régionale, où on aurait ce type de compétences à solliciter. Il se trouve qu'il fallait que tous les partenaires s'y retrouvent, dans la logique de l'intervention de ce colloque en Pologne. Ce n'est bien sûr pas un acte qui pourrait laisser à penser que nous remettons en cause les compétences locales lorsqu'il s'agit de rédiger ce type de notes. Cela va sans dire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

M. UGALDE : Monsieur le maire, 30 secondes peut-être pour revenir sur une bonne nouvelle malgré tout, pour ne pas dire une grande nouvelle, avec ce leg Petithory ? Parce que ce serait quand même regrettable de le passer sous silence. En effet, par arrêté de la ministre de la Culture du 13 janvier dernier, la propriété des biens des collections nationales du leg Petithory est transférée à Bayonne. Pour ceux qui suivent ce dossier depuis de très longues années, c'est bien sûr une belle réussite, pour la Ville de Bayonne en particulier, pour affectation aux collections publiques du musée Bonnat-Helleu. Voilà qui marque l'aboutissement d'une importante collaboration. Je tenais à le dire ici, parce que cela vient aussi grossir une dynamique qui précède l'entrée en fonction, si je puis dire, du musée Bonnat-Helleu. Je rappelle que Petithory est un grand collectionneur et qu'il avait cédé l'ensemble de ses œuvres

aux musées nationaux, ça c'est une certitude, mais à condition que ceux-ci, un jour, les lèguent eux-mêmes à notre musée Bonnat-Helleu. C'est donc chose faite et entérinée aujourd'hui par notre ministre de la Culture.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ce rappel. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Convention de partenariat avec l'École supérieure d'Art Pays Basque pour la création de deux vitraux à l'église Saint-Etienne

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport numéro 6, Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'École supérieure d'art du Pays basque, pour la création de deux vitraux à l'église Saint-Étienne. L'association des Amis de l'église Saint-Etienne porte, depuis 2016, un projet consistant à faire remplacer deux vitraux de l'église Saint-Etienne. Ce très beau projet associe, d'une part, des étudiants de classe de licence des études plastiques de l'École supérieure d'art du Pays basque, pour la conception des dessins, et, d'autre part, l'atelier Gérald FRANZETTI pour le suivi de la création auprès des étudiants, la fabrication et la pose. À noter que l'inauguration de ces deux nouveaux vitraux est prévue lors des prochaines Journées européennes du patrimoine. Il est donc dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération à intervenir avec l'École supérieure d'art Pays basque, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, pour les plus anciens de cette Assemblée, je pense que si M. BERTHOMMÉ nous voit de là-haut, il doit être très satisfait de ce type de démarche. Parce que je rappelle que l'homme qui a conçu cette école d'art était un militant de la sollicitation que l'on pouvait avoir de temps en temps vis-à-vis des services et des talents locaux, lorsque c'était possible. Donc là, nous avons un bel exemple de ce qu'il appelait souvent de ses vœux. Nous avons donc une petite pensée aussi de reconnaissance, pour ce qu'a fait Dominique BERTHOMMÉ au profit de cette école d'art.

M. ETCHEGARAY : Oui, il est tout à fait juste de rappeler sa mémoire.

Mme CASTEL : C'est ce qui a été salué lors du dernier conseil d'administration de l'École supérieure d'art, justement, cette possibilité d'une transmission avec des étudiants et des artisans d'art, en particulier avec l'excellence de M. Gérald FRANZETTI.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix cette délibération numéro 6. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Don sous réserve d'usufruit d'un ensemble de quatre peintures et vingt-quatre dessins de Charles Louis Müller (1815-1892)

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL, toujours avec vous, rapport 7.

Mme CASTEL : Oui. Après l'information du transfert du leg de Jacques PETITHORY, là c'est un don sous réserve d'usufruit d'un ensemble de quatre peintures et vingt-quatre dessins.

M. ETCHEGARAY : Vous voyez les visuels. J'ai souhaité que l'on puisse voir de quoi on parle, comme ça c'est quand même plus sympathique. Allez-y, Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, effectivement, je crois que vont vous être présentés 4 visuels, c'est-à-dire les 4 peintures. Par contre, les 24 dessins, peut-être que nous aurons dans un avenir proche la possibilité d'aller les apprécier. Donc, Monsieur Alain Caillaud a émis le souhait de donner au musée Bonnat-Helleu, sous réserve d'usufruit, un ensemble composé de 4 peintures et de 24 dessins exécutés par Charles-Louis Müller, qui était un élève de Léon Cogniet et également élève de Léon Bonnat. Ces œuvres viendront enrichir l'exposition permanente du musée Bonnat-Helleu. Au regard des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'accepter le don correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la concrétisation de ce don.

M. ETCHEGARAY : Merci. Merci Alain Caillaud, que certains d'entre vous connaissent sans doute. Il habite rue des Gouverneurs, quelqu'un que l'on voit donc souvent dans la rue, un peu moins ces derniers temps. Il nous avait effectivement annoncé ce leg. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. Modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Bayonne – Présentation des objectifs de la modification

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport n°8 avec M. LACASSAGNE et là nous passons à l'urbanisme.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Bayonne. Il s'agit de la présentation des objectifs de la modification. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bayonne, approuvé par arrêtés préfectoraux du 24 avril et du 4 mai 2007, a favorisé depuis sa mise en œuvre la requalification du centre ancien et la valorisation du patrimoine bayonnais en intervenant tant sur le bâti que sur les espaces publics. Modifié à deux reprises, en 2013 et 2016, il est aujourd'hui nécessaire de le faire évoluer afin de l'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux, urbains et sociétaux. La Ville de Bayonne a saisi en ce sens la Communauté d'agglomération Pays basque. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification n°3 du PSMV du Site Patrimonial Remarquable de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Avis de la commune sur la Déclaration de projet d'extension de la clinique Amade, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Rapport 9, toujours avec M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Il s'agit de l'avis de la commune sur la Déclaration de projet d'extension de la Clinique Amade, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne. L'extension de la clinique Amade nécessite une évolution du PLU de Bayonne, pour permettre la réalisation du projet en conservant le caractère naturel et arboré du site. Une enquête publique a eu lieu du 7 octobre au 8 novembre 2024 inclus. Dans ses conclusions, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable. De plus, l'intérêt général du projet a été confirmé par la consultation des personnes publiques associées. Par conséquent, conformément à la charte de gouvernance politique accompagnant le transfert de compétence « documents d'urbanisme » du 23 septembre 2017, le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable à la déclaration de projet relative à l'extension de la Clinique Amade emportant approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne, conformément aux pièces jointes dans le dossier annexé à la note explicative de synthèse

M. ETCHEGARAY : La décision sera prise à la Communauté d'agglomération, mais nous sommes consultés pour avis parce que nous l'avons décidé ainsi dans la charte que rappelait M. LACASSAGNE à l'instant. Il y a des abstentions ? Une intervention ? Allez-y, Madame.

Mme HERRERA LANDA : Lors du Conseil municipal du mois de décembre, dans le contexte d'une crise du système de santé et de tensions en matière de recrutement et de gestion du personnel, nous avons proposé que le Conseil municipal manifeste son soutien aux services publics de santé locaux, plus particulièrement sur des tensions à l'hôpital de Bayonne, par l'intermédiaire d'une motion volontairement très consensuelle. Vous aviez alors, Monsieur le Maire, refusé d'examiner ce texte au double prétexte d'une réception tardive et d'un refus d'ingérence. Soit.

Par effet miroir ou de contraste, nous ne pouvons que constater l'omniprésence des problématiques immobilières et foncières portées par des acteurs privés de la santé dans le cadre de ce même Conseil municipal. Après les deux temps de modification du PLU, correspondant au transfert puis à l'extension du centre d'oncologie et des services associés vers les Hauts-de-Sainte-Croix, le déplacement et l'extension du pôle médical sur la place des Gascons, c'est à présent une nouvelle mise en conformité du PLU qui nous est soumise, liée au projet de développement de la clinique Amade. Cette accélération des calendriers interroge, dans le contexte d'une ville récemment classée sur le plan national, première ville moyenne en matière d'offre de soins. S'agit-il de faire passer les projets avant la mise en œuvre du prochain PLUi, du zéro artificialisation nette, ou d'autres échéances du côté de 2026 ?

Ces extensions et modifications, qui visent à rendre constructibles des zones jusqu'alors naturelles, se font à bas prix. L'enquête publique liée au projet d'extension de la clinique Amade, implantée dans un cadre « environnement naturel remarquable », s'est déroulée dans une période peu propice à la mobilisation citoyenne, entre le 4 décembre 2023 et le 4 janvier 2024. De même, la réunion publique liée à l'enquête réclamée n'a jamais été organisée. Sur un autre plan, le contenu de la délibération interroge. Le projet d'extension évoque la démolition-reconstruction d'un des trois bâtiments qui composent la clinique, avec pour

conséquence une augmentation totale de l'emprise au sol d'environ 150 m² et de 380 m² de surface imperméabilisée supplémentaire, ce qui, en soi, est peu. Dès lors, pourquoi la demande de création d'une zone constructible concerne-t-elle près de 40 % de la zone N actuelle et déborde très largement du périmètre du projet de démolition-reconstruction présenté ? Existe-t-il, et si oui de quelle nature, d'autres projets de construction justifiant ce périmètre étendu ? Dans le document qui est annexé à la délibération, il est fait état de projets à court terme, mais ces derniers ne sont pas précisés dans leur nature. D'autres projets, bien sûr, que ceux liés à la démolition-reconstruction. La délibération et ses annexes, parfois très difficilement lisibles, dès qu'on agrandissait un petit peu, ça pixelisait, donc il y a des choses qu'on a plus devinées que lues, évoquent de manière récurrente une réalité : les besoins croissants en matière de soins dans le domaine de la santé mentale à Bayonne et au Pays-Basque, comme d'ailleurs sur l'ensemble du territoire. Il est regrettable qu'à aucun moment ne soient précisés la place de la clinique Amade dans un maillage du territoire en matière d'accès aux soins psychiatriques au sein du plan santé Sud-Aquitaine 2018-2028, ses liens avec les autres établissements publics et privés. Nous avons évoqué à peu près les mêmes arguments dans le cadre du centre d'oncologie. Ces éléments auraient permis de mieux apprécier la contribution à ce secteur d'intérêt général d'un établissement familial géré par trois générations et la place des financements publics dans ce projet soutenu, le dossier d'enquête publique en fait état, par la Ville et l'Agglomération. Pour ces différentes raisons donc, ces incertitudes ou ces imprécisions, nous ne participerons pas au vote. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Très bien. M. LACASSAGNE, vous commencez à donner quelques éléments de réponse et je compléterai si besoin.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre effectivement à quelques questions. Ce que je peux vous dire, c'est que ce dossier a été présenté par deux fois en Commission stratégie urbaine. Ce que je peux vous dire, c'est que penser l'urbanisme c'est aussi agir pour la Ville, c'est savoir se projeter avec une vision globale à l'échelle de la Ville. Nous avons souvent des porteurs de projets qui nous font des propositions, soit en matière de logement, soit en matière d'activité, des projets que l'on peut accompagner, ou pas. Ce matin, nous recevions avec Mme DURRUTY deux porteurs de projets et nous avons su, Mme DURRUTY en particulier, les éconduire en leur indiquant que ces projets ne nous convenaient pas.

C'est aussi, il faut le savoir, accompagner des structures existantes dans leur évolution, qui sont aussi un marqueur de notre Ville et qui ont aussi une histoire. Et là, l'histoire est liée au lieu où elle se situe. La clinique Amade est une structure de soins spécialisée dans la santé mentale, qui fonctionne depuis 1967. C'est vrai qu'elle se retrouve aujourd'hui dans une zone N, qui empêche toute évolution possible. Parce qu'effectivement, il y a un bâtiment qui existe. S'il avait été imaginé de pouvoir le démolir et le reconstruire, il faut savoir que dans une zone N, on peut perdre les droits acquis. Après une démolition, il n'y avait donc plus aucun droit acquis possible. C'est ce qui nous a amenés à changer cette disposition, pour permettre une requalification, pouvoir reconstruire un bâtiment et aussi imaginer de pouvoir intégrer en sous-sol quelques places de stationnement, pour éviter l'imperméabilisation sur les parkings. Il y avait également le classement EBC de son parking, c'est une problématique, qui est totalement imperméabilisé. Nous avons fait de nombreuses réunions et nous accompagnons effectivement cette clinique parce que cela fait plus de six ans que nous travaillons là-dessus avec Mme DURRUTY, Monsieur le Maire, Mme BRAU-BOIRIE. Nous les avons reçus de nombreuses fois pour qu'ils puissent nous expliquer leur projet et qu'ils puissent le clarifier pour savoir leurs besoins. Le projet architectural consiste à démolir et reconstruire un bâtiment administratif, pour avoir de nouvelles chambres. Il faut le savoir, le nombre de chambres ne sera pas augmenté considérablement. C'est aussi de créer 15 places de stationnement, qui seront sous

le bâtiment, et nous aurons également 10 places supplémentaires sur le parking extérieur. Il s'agit aussi de rénover une serre pédagogique.

Il est vrai que le terrain est aujourd'hui classé en N, artificialisé et desservi par les réseaux. C'est pour cela que nous proposons de passer du classement N vers un classement EU, dédié à l'équipement public uniquement. Il s'agit aussi de compenser par ailleurs une partie de l'espace boisé classé, environ 4 000 m², dans une autre zone qui va nous permettre de sanctuariser. En même temps, nous participons aussi à réaliser un corridor écologique, parce que nous avons des réflexions à ce sujet-là. Pour vous parler de nature et notamment par rapport à l'EBC, aujourd'hui, avant le projet, 61 % des surfaces sont couvertes en espace boisé classé. Demain, avec le projet, nous aurons 62 % des surfaces couvertes en EBC. Donc vous voyez, nous allons améliorer la situation par un transfert de zone. Vous questionnez également le pourquoi. Eh bien écoutez, il y a une temporalité. Je vous l'indiquais, cela faisait plus de 6 ans que nous travaillions sur ce sujet. Et c'est vrai que le PLUi, qui devrait arriver (nous devrions faire un arrêt du PLI rapidement), demande du temps. Ensuite, vous savez que le public est associé, ça va encore demander un an de plus. Ils ont aussi besoin d'évoluer pour pouvoir améliorer la qualité par rapport aux patients qu'ils reçoivent et également par rapport au personnel. J'ai répondu rapidement à quelques questions.

M. ETCHEGARAY : Oui. Tout à fait. Vous avez été assez précis. Je voudrais juste, très rapidement parce que tout a été dit, ajouter que certains se souviennent peut-être du Docteur Florentin, père. Il se trouve que pour des raisons diverses j'ai eu l'occasion de le rencontrer, avant que je ne sois élu d'ailleurs. C'était un passionné d'espaces boisés. Il a planté et cela a eu un effet boomerang. Vous savez, autrefois on plantait des arbres sans savoir que c'était une forme de sacralisation des lieux par ces plantations d'arbres. Il a beaucoup, beaucoup, beaucoup planté d'arbres. Ce que je dis n'a aucune importance, parce que ce n'est pas parce qu'il a planté ces arbres-là qu'il faudrait considérer qu'on peut les supprimer. M. LACASSAGNE vient de dire que le bilan global est satisfaisant.

Ce qui est très important à dire ici, aussi, c'est que cette clinique occupe une place importante dans l'offre sanitaire. Très importante. Moi je le vois à la faveur des amis, des membres de ma famille qui ont besoin de soins de jour ou de nuit. Parce que c'est l'hospitalisation de jour et de nuit qui est opérée ici. Il ne faudrait pas croire qu'il y ait une espèce d'opposition entre le privé et le public sur des sujets comme ça. Pas plus que sur l'oncologie d'ailleurs. Mme DURRUTY m'a montré des courriers, qui datent de quelques années mais pas si anciens que ça, où l'ARS comme l'hôpital venaient en soutien à la demande de la clinique Amade. Tout ça se conjugue heureusement au profit d'une offre sanitaire que nous avons ici et qui est exceptionnelle. Exceptionnelle ! Nous sommes ici dans un niveau d'offre sanitaire, je parle devant des médecins, équivalent à la plupart des métropoles. C'est ce que j'entends dire ça et là, je n'en dis pas plus. Je n'ai aucune spécialité pour pouvoir affirmer cela, sauf à dire ce que j'ai pu lire dans divers rapports.

La Communauté d'agglomération a un rôle important en matière sanitaire, aussi parce que nous sommes dans le contrat local de santé et que nous intervenons sur ces questions sanitaires à l'intérieur du Pays-Basque. Jusqu'en Soule, comme chacun le sait. Alors moi, je veux dire qu'il faut revoir un petit peu un certain nombre de limites et rendre possible. Parce que si nous ne pouvons pas trouver ces mètres carrés, c'est l'activité de la clinique qui va être remise en cause. Il faut un peu de souplesse, s'il vous plaît, de temps en temps. L'urbanisme, vous savez, c'est une police. La police doit être intelligente et l'urbanisme doit l'être aussi. Je pense que dans cette affaire-là, il n'y a rien d'excessif. M. LACASSAGNE l'a parfaitement expliqué il y a un instant. Il en va aussi de l'économie de santé, il en va des besoins de notre population. Ne passons pas à côté de cela. Maintenant, chacun est bien sûr libre de son vote. Et je vais vous demander maintenant le sens de vos votes, parce que je ne me rappelle pas si vous l'avez indiqué.

Mme HERRERA LANDA : Justement, comme vous faites presque état d'une opposition, en fait nous avons simplement signalé que les documents nous laissaient sur notre faim en matière d'information. Nous nous posons la question, d'abord, de la situation par rapport à l'offre de santé. Sur les soins psychiatriques sur Bayonne, justement, avec une notion de centralité mais pas que, parce qu'il y a aussi une notion de proximité sur un réseau Pays Basque. Et ce n'est pas évoqué dans le document. C'est donc bien la complémentarité publique et privée et le déploiement de l'offre sur le territoire du Pays Basque, qui n'est pas évoqué dans le document. Nous n'avons aucune difficulté sur le principe. Le deuxième élément sur lequel il manquait des choses, c'est que le périmètre est assez large au niveau de la modification, au titre de projets, mais qui ne sont pas précisés. Ils auraient pu être légèrement précisés, ce n'est pas grave. On a juste dit qu'au titre de cela, nous ne participerons pas au vote. Nous ne sommes pas opposés à ce projet.

M. ETCHEGARAY : Nous prenons note de cela, non-participation au vote. Vous l'avez exprimé. M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous faites quoi ? Abstention. Le groupe de M. ETCHETO vote pour, j'avais compris cela. M. ESTEBAN s'abstient, et vous ?

Mme BENSOUSSAN : Moi, je vote pour.

M. ETCHEGARAY : Est-ce que c'est clair pour les services ? Il ne faut pas s'y perdre. La libération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstentions : 2, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ESTEBAN ; Non-participations au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

10. Avis de la commune sur la modification n°18 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 10, M. LACASSAGNE, encore un avis.

M. LACASSAGNE : Il s'agit effectivement, Monsieur le Maire, de l'avis de la commune sur la modification numéro 18 du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne. Par arrêté du 13 juin 2024 du Président, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé la procédure de modification n°18 du PLU de Bayonne. Une enquête publique s'est tenue du 7 octobre au 8 novembre 2024 inclus. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, qui est maintenant prêt à être approuvé. Par conséquent, conformément à la charte de gouvernance politique accompagnant le transfert de compétence « documents d'urbanisme » du 23 septembre 2017, le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable sur le projet de Modification n°18 du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne, conformément aux pièces contenues dans le dossier annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport 10, s'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? M. ESTEBAN s'abstient. Y a-t-il d'autres abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN

DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS

11. Plan Égalité Femme/Homme

M. ETCHEGARAY : On poursuit avec Mme LOUPIEN-SUARES, le rapport 11, sur la diversité. Vous avez la parole. Plan Égalité femme/homme.

Mme LOUPIEN-SUARES : Merci Monsieur le Maire. Quelques éléments, en plus du résumé de la délibération, pour vous parler de ce plan Égalité femme/homme. Comme vous le savez, depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel garantissant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes, dans tous les domaines. Depuis, des dispositions législatives incitatives ont été adoptées pour favoriser l'égalité femme/homme, mais des inégalités persistent. Progresser en matière d'égalité n'est pas seulement une question de législation, mais nécessite une prise de conscience collective. Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer pour favoriser une société plus égalitaire : par leur statut d'employeur, la mise en œuvre de leurs politiques publiques, leur connaissance et leur capacité d'animation du territoire et leur proximité avec les citoyennes et les citoyens. C'est dans ce contexte que la Ville de Bayonne s'est engagée dans une politique volontariste, par l'adoption de ce premier plan Égalité femme/homme.

Démarche initiée en mai 2024, cette proposition de plan Égalité femme/homme est le fruit d'une réflexion conjointe entre élus de la majorité, des minorités et les services, les vingt directions étant représentées. La proposition de plan est soumise à l'approbation du Conseil municipal et s'articule autour de trois objectifs : œuvrer à l'égalité professionnelle au sein de la collectivité, promouvoir une culture de l'égalité dans les politiques publiques portées par la Ville et mettre en place une communication égalitaire. Les trois objectifs de ce plan se déclinent en 50 actions. Ce que je souhaitais vous indiquer, c'est que ce plan a en effet impliqué de nombreux élus et la totalité des services dans le cadre de son élaboration. Il a permis de faire émerger différents sujets et d'ouvrir le débat. Les échanges ont été riches et nourris, preuve que ce sujet est au cœur des préoccupations au sein des politiques publiques de la Ville et des services.

Nous avons donc mis en place un Comité de pilotage réunissant de manière transversale différents élus de la majorité et des minorités. Les élus ont suivi deux formations au mois de juin, avec le cabinet Coop'Egal, sur l'égalité professionnelle et les violences sexuelles et sexistes. Nous avons eu deux réunions du Comité de pilotage, aux mois de mai et septembre, pour définir les axes de travail et les objectifs. Comme je vous l'ai dit, nous avons impliqué les différentes directions de la Ville. Plus de 21 entretiens ont été conduits, qui ont permis de faire émerger des propositions et des pistes d'action. Nous avons également eu des séances de travail associant les élus du COPIL et les directions, qui ont permis de faire émerger en concertation les propositions du plan. En parallèle de l'élaboration du plan, l'ensemble des agents techniques et administratifs ont bénéficié d'une formation sur les violences sexistes et sexuelles. Le 27 janvier, nous pouvons dénombrer 80 agents qui se sont inscrits pour suivre la dernière séance du plan de formation. La mise en œuvre du plan s'est appuyée sur un réseau de référents égalité, représentant 15 personnes au sein des directions. Et nous aurons encore une réunion lundi après-midi.

Il était bien entendu inenvisageable pour nous de porter un plan égalité sans que les associations de la Ville, qui œuvrent toute l'année pour l'égalité femme/homme, ne soient conviées pour amender ce plan. Nous avons donc contacté les associations, en particulier Couples et Familles, Les Bask'Elles, Le Planning, Atherbea avec Andrée Diarte, le CIDFF, le PAF !, Itايا et d'autres associations afin qu'elles puissent travailler, se réunir et amender ce plan qui, comme je vous l'ai dit, est évolutif. Nous allons recevoir l'ensemble de ces associations le samedi 25 janvier. Pourquoi le samedi 25 janvier ? Même si c'est postérieur de deux jours à l'adoption du plan en Conseil municipal, parce qu'il y avait réellement une symbolique dans

la date du 25 janvier, qui nous tenait énormément à cœur. Puisque le 25 janvier est la journée nationale de lutte contre le sexisme. Il y avait donc à la fois une volonté politique de voter rapidement le plan et une volonté de réunir les associations et d'amender ce plan sur une journée avec une réelle symbolique.

Comme je vous l'ai dit, le plan Égalité met en œuvre 50 actions concrètes pour favoriser une société plus égalitaire. Je vais vous donner simplement quelques exemples. Nous allons développer les outils permettant de garantir une procédure de recrutement équitable, avec des fiches de poste qui s'adressent aux hommes et aux femmes dans leur intitulé et leur contenu, en définissant les compétences requises et les contraintes du poste le plus précisément possible, en anonymisant les CV, etc. Avec un document type listant les questions prohibées et discriminantes. C'était quelque chose qui manquait, sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Nous prendrons également en compte la parentalité, notamment les particularités des familles monoparentales et des familles en garde alternée, en éditant un guide à l'attention des directions et des responsables de services. Au niveau du sport, nous avons valorisé les licenciées femmes athlètes de haut niveau et les équipes féminines de haut niveau dans les critères d'attribution des subventions, valorisé la présence de femmes dans les équipes dirigeantes et les entraîneuses, valorisé la communication des rencontres sportives et des tournois féminins exactement au même titre que les rencontres sportives et tournois masculins. Au niveau de la culture, nous avons souhaité inscrire l'égalité femme/homme dans les conventions d'objectifs avec les acteurs culturels, valoriser la visibilité des femmes et leurs rôles dans la société et dans l'histoire. J'en profite pour vous rappeler que le projet d'aménagement de la place des Femmes de la Résistance, où nous avons prévu une œuvre monumentale dont l'inauguration est prévue le 27 mai prochain. Nous avons également parlé dans ce plan de la participation citoyenne, pour favoriser l'égalité dans l'accès au processus de participation citoyenne. Voilà, je voulais juste balayer un petit peu les objectifs de ce plan qui, je l'espère, répondra à vos attentes. Et encore une fois, ce plan doit être amendé, enrichi des propositions des uns et des autres, qu'il s'agisse évidemment des élus de la majorité ou des oppositions. Merci Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme LOUPIEN-SUARES. Mme BENSOUSSAN a la parole et M. ABADIE aussi.

Mme BENSOUSSAN : Oui, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le document qui nous est fourni en annexe de cette délibération est extrêmement intéressant, parce qu'il reprend la chronologie, notamment, des dispositions législatives en faveur de l'égalité femme/homme. Et je crois qu'il faut vraiment s'en imprégner. Cela montre le chemin parcouru, mais également tout ce qu'il reste à faire. Je pense qu'il faudrait que tous les Bayonnais et Bayonnaises puissent lire cette chronologie, parce que c'est extrêmement représentatif des combats et des luttes des femmes sur le champ politique.

Il y a une loi qui n'est pas mentionnée dans le document, il s'agit de la loi Engagement et Proximité de 2020. Ce n'est pas la plus importante, mais elle a quand même pour objectif de faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, notamment grâce au remboursement obligatoire des frais de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Il y a quelques semaines, j'ai donc demandé de pouvoir bénéficier de ce dispositif de frais de garde à titre personnel et je vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre retour positif. J'espère que mes collègues avec des enfants en bas âge peuvent en profiter également.

Mais je vais quand même passer un coup de gueule, enfin trois plus exactement. Le premier, c'est un constat national : la parité en politique ne progresse plus. Les dernières élections législatives confirment le recul de la part des femmes à l'Assemblée nationale, avec 36 % de femmes élues parmi les députés. Entre 2017 et 2024 la part des femmes a donc baissé de 2,7 points. La parité est à l'arrêt à l'Assemblée nationale, institution qui joue un rôle central dans

notre démocratie. Le deuxième coup de gueule, constat impensable il y a encore une quinzaine d'années, les femmes votent désormais autant en faveur du Rassemblement national que les hommes. Alors que 19 % d'entre elles avaient voté pour Jordan Bardella aux élections européennes de 2019, contre 28 % des hommes, elles sont aujourd'hui 30 % à avoir glissé un bulletin Rassemblement National dans l'urne. Et le dernier point, beaucoup plus local celui-là : l'engagement pour la chose publique est passionnant, il impose du temps, du travail, de la rigueur. Mais cet engagement ne doit pas être sacrificiel, ni pour les élus, ni pour leurs conjoints. En ce sens, un environnement de travail plus inclusif et flexible, notamment en matière de conciliation entre vie personnelle, vie professionnelle et mandat d'élu, doit être une condition *sine qua non* au bon exercice des fonctions d'élu local au sein des conseils municipaux. Et à l'heure actuelle, le fonctionnement ici à ce sujet est très archaïque et déconnecté de ces problématiques. À titre d'exemple, je ne citerai que les réunions qui sont programmées à 17 heures, horaire très peu convenable, les réunions qui sont déprogrammées à la dernière minute, 3, 4 jours avant, ça arrive très souvent et l'absence totale aujourd'hui de réunions en visioconférence, qui peuvent être très facilitantes et s'avèrent tout aussi efficaces. Je pense qu'il faut en finir avec la sacro-sainte culture du présentiel. Est-ce qu'il est possible collectivement, entre élus et avec la collaboration des services, de penser et réfléchir à un nouveau fonctionnement dans lequel être une femme, mère de jeunes enfants et qui travaille n'est pas une tare ? Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ABADIE.

M. ABADIE : *Milesker*. C'est vrai qu'il est loin le temps, enfin en 2022-2023, où la Ville recevait une pénalité financière de 50 000 € pour non-respect de la parité au sein de la direction générale adjointe. On note donc par ce plan, effectivement, que des progrès considérables ont été réalisés. La preuve avec tous ces documents de qualité, presque exhaustifs, dont nous a fait part Mme LOUPIEN-SUARES à l'instant. Je pense notamment à cette chronologie des dispositions législatives en faveur de l'égalité homme/femme, c'est vraiment un document très intéressant, bien sûr la charte signée par Monsieur le Maire au nom du Conseil municipal en avril 2021, sur la Charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale, et puis la mise en place, donc, à la fois d'un Comité de pilotage en mai 2024 et de cette Commission extra-municipale « lutte contre les discriminations, égalité des droits », à laquelle j'assiste, ma collègue Mme HERRERA LANDA participant de son côté au Comité de pilotage. Ce premier plan Égalité femme/homme est particulièrement intéressant, c'est ce qu'a souligné aussi Mme BENSOUSSAN à l'instant. Malgré les pressions de vouloir faire ce plan le plus rapidement possible. Heureusement d'ailleurs, Mme LOUPIEN-SUARES en a parlé, qu'il n'a pas été inscrit au Conseil municipal de décembre. Parce qu'il n'y aurait pas pu y avoir cette consultation incontournable à faire avec les associations, dont on vient de parler. Je remercie d'ailleurs Mme LOUPIEN-SUARES de m'avoir invité samedi avec ces associations pour pouvoir le travailler.

Il y a quand même deux questions qui se posent. Enfin, plusieurs questions, comme axes de progression, en fait. Puisque l'état des lieux est très bien fait, très conséquent. Il parle donc des 878 agents de la Ville. C'est vrai que si l'on avait pu y rajouter le personnel du CCAS (350) et le personnel de l'office de tourisme, cela aurait participé à une plus grande féminisation. Même si ça concerne plutôt les catégories C. Nous avons des petites questions sur le nombre des agents qui ont fait ces formations ? Ce serait intéressant de savoir quel type de formation, leur durée, leur contenu, etc.

Puis le troisième point, c'est vrai que les deux instances que j'ai citées, la Commission extra-municipale et ce Comité de pilotage, marchent un peu sur la même plate-bande. Je ne sais pas s'il y a matière à réflexion pour voir comment trouver plus de cohérence entre ces deux instances. Dans la Commission extra-municipale, je pense que nous serons vraiment amenés à retravailler, à continuer, à poursuivre et enrichir ce plan. Et je voulais justement terminer en

indiquant qu'effectivement, nous adhérons totalement à la philosophie de ce plan et surtout à l'idée, comme cela est indiqué, qu'il pourra être amélioré, enrichi, amendé au fil du temps. C'est un point qui nous tenait particulièrement à cœur.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ABADIE. Vous voulez répondre, Mme LOUPIEN-SUARES ?

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, deux, trois points sur l'intervention de Mme BENSOUSSAN, concernant la loi Engagement et Proximité, qui a été votée en 2020, ce que vous avez mis en exergue, en particulier remboursement, etc. Évidemment, dès que vous nous avez sollicités, Monsieur le Maire a répondu OK puisque ça lui paraissait une évidence. Sur le reste, le contexte du vote des femmes, Rassemblement national, etc., bien entendu, nous y sommes attentifs. Mais c'est un contexte national qui, finalement, est un constat global. Évidemment, j'entends donc ce que vous dites.

La seule chose qui m'a, moi, un peu heurtée dans votre propos, et que je ne partage pas forcément, c'est quand vous nous dites que les réunions sont programmées à 17 heures et que ce n'est pas forcément opportun. En réalité, l'idée est justement d'avoir des élus qui sont aussi engagés au niveau professionnel et donc de faire des réunions en fin de journée. Bien que cela puisse être compliqué, c'est vrai que ça permet d'organiser à la fois sa vie professionnelle et sa vie politique, d'engagement local, en faisant justement en sorte qu'elle ne soit pas sacrificielle. Parce que si nous avons des réunions en début de journée, en milieu de journée, ce serait, justement, sacrificiel. Et nous serions obligés de sacrifier notre emploi, nous ne pourrions pas assister à tout. Sur le fait que nous ne fassions pas de visioconférences, moi je suis vraiment favorable à ce qu'il y ait des réunions en présentiel. On a énormément souffert, en particulier les jeunes, pendant la période COVID, de rompre le lien social qui existait et de faire tout par visioconférence. Avoir des réunions en présentiel, cela permet donc justement, je pense, de créer du lien et de vraiment toucher du doigt les problématiques des uns et des autres. On peut progresser dans tous les domaines, ce sont des choses sur lesquelles il y a peut-être des ajustements à faire.

Pour répondre très rapidement à M. ABADIE sur le personnel CCAS et OT, ce sont effectivement des points que nous pourrions regarder sur les prochains mois. Je partage donc avec vous et je suis ravie que vous nous rejoigniez samedi matin pour cette réunion.

M. ABADIE : Oui, et comme axe de progression j'avais oublié de parler aussi de ce qui est indiqué dans la délibération, le fait qu'il y a une forte inégalité au niveau des catégories A et B. Bon, il y a une surreprésentation des femmes, mais sur les postes de direction, le rapport entre hommes et femmes est de 75 % et 25 %, de notre côté. Il y a donc, de ce côté-là, une grande marge de progression à avoir.

Mme LOUPIEN-SUARES : On y travaille. Et juste, concernant la pénalité de 50 000 €, elle n'a pas été notifiée, donc elle n'a pas été versée, elle n'a pas été réclamée à la Ville. Ça n'est donc pas venu impacter notre budget.

M. ETCHEGARAY : Voilà, il ne faut pas... On peut s'en réjouir aussi. Alors moi, je voudrais vous dire une chose que vous avez indiquée tout à l'heure, M. ABADIE. Nous nous sommes améliorés, mais j'aimerais donner des noms derrière ces améliorations : Anne-Laure AMIGUES, Directrice générale adjointe, qui nous a rejoints le 1er septembre 2024 dans cette responsabilité, et Odile LE TAILLANDIER-CANEZIN, qui nous a rejoints le 23 octobre dernier, pour le coup dans cette fonction et aussi physiquement. Deux nouvelles DGA, mais vous les connaissiez déjà, puisque vous avez eu l'occasion de les rencontrer. C'est juste pour dire que nous avons eu ces améliorations, dans cette balance qui n'est effectivement pas toujours aussi facile à mettre en place. Ce plan, il faut l'approuver. Je vous demande le sens de votre vote, il n'y a pas d'abstentions ? Il n'y a pas de votes contre ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Rapport annuel sur la situation en matière d'Égalité femme/homme dans la collectivité (données 2024)

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons maintenant, Mme LOUPIEN-SUARES, au rapport annuel sur la situation, justement, d'égalité femme/homme.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, alors rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femme/homme, dans la collectivité. Comme vous le savez, toujours en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont tenus de présenter, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur les orientations budgétaires. Ce rapport, dont le détail est repris en note explicative de synthèse, présente la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que les actions initiées au sein des différentes politiques publiques. Je vous préciserai le score global de la collectivité, qui est à 89 sur 100, alors que pour être dans la norme, il fallait de mémoire être à 75 sur 100. Donc véritablement, et en particulier avec l'arrivée de nouvelles femmes dans la collectivité, nous avons réussi à franchir un cap et nous nous sommes améliorés. Mais nous continuerons à le faire avec force et vigueur.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix. Les observations de tout à l'heure valaient pour les deux rapports, on l'a bien compris. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

DONT ACTE

FINANCES

13. Exercice 2025 – Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes

M. ETCHEGARAY : Nous voilà au débat d'orientation budgétaire. Je vais, avant que Mme DURRUTY, notre adjointe en charge des finances, vienne présenter ce débat d'orientation budgétaire, vous dire quelques mots, brefs.

L'an passé, j'avais évoqué ici les chocs que nous avons subis, chacun s'en souvient, depuis 2020 : la crise sanitaire, évidemment, la guerre en Ukraine, aussi, et les conséquences que nous avons connues de ces événements sur notre quotidien et sur les finances de notre commune en particulier. Je n'évoque pas la forte inflation, vous la connaissez. Je ne reviens pas sur le prix de l'énergie, vous vous en souvenez. Je n'évoque pas la question des assurances, de plus en plus difficile pour nous de nous assurer, et quand on arrive à être assuré, c'est à des montants beaucoup plus élevés. Je ne reviens pas sur les coûts de construction, qui sont venus impacter un certain nombre de nos projets d'investissement. Je n'évoque pas la remontée des taux d'intérêt, la baisse brutale des droits de mutation, qui nous impacte, pas autant que le Département mais qui nous impacte aussi.

Force est de constater que grâce à notre gestion, et ceci sera expliqué dans un instant, nous avons su maintenir le cap en réalisant notamment des investissements nécessaires à notre Ville, jugés par certains comme étant trop importants, ce n'est pas notre avis, et aussi au soutien de notre économie locale. Souvenons-nous que 70 % des marchés résultent des décisions prises par les collectivités locales. Au national, le reste relève d'autres institutions ou d'autres personnalités, mais en tout cas les collectivités participent aux 70 %. Je le dis au passage pour dire que quand on investit, on fait en sorte aussi de participer au maintien de l'emploi. Nous affichons aujourd'hui, et je ne vais pas insister là-dessus, des ratios financiers meilleurs en 2024 qu'ils le furent en 2020. Ceci sera expliqué. La capacité des endettements de la Ville se situe à 6,6 années en 2020, là où, cela sera indiqué, nous sommes à 5,2 pour l'année 2024. Tout ceci à l'inverse de la dette de l'État, qui durant cette période a fortement progressé. La loi des finances de 2025, tout le monde s'en souvient, ne peut que tenir compte de la nécessité de ramener le déficit de l'État et de la sécurité sociale, aussi, dans une proportion raisonnable. Mais ce sont y compris les collectivités, et ce n'est quand même pas une mince affaire, qui sont également mises à contribution. Alors qu'elles, je dis bien « elles », votent et exécutent leur budget en équilibre. Nous ne savons pas, à ce stade, quel sera l'effort demandé à la Ville de Bayonne. Mais, et vous le verrez dans le propos de Mme DURRUTY, il nous a paru prudent, dans les orientations budgétaires que l'on présente, de considérer que cet effort sera de l'ordre de 3 millions d'euros. Montant issu du projet de, je serais tenté de dire feu la loi des finances de l'automne dernier.

Vous savez bien pourquoi je parle effectivement de « feu », car cette loi, ou ce projet de loi, a vécu.

Dès lors, face à cette nouvelle contrainte, à ces incertitudes qui ne représentent pas moins de 5 % de nos recettes de fonctionnement, ce qui est considérable, doit-on pour autant renoncer ? La réponse est non. Renoncer à la revalorisation des salaires de nos agents, que nous avons prévue dans les différentes concertations que nous avons eues ? Renoncer à offrir un service public municipal de qualité ? Non plus. Renoncer à soutenir nos associations et nos partenaires ? Non plus. Sauf l'effort de 5 % dont je parlais il y a un instant. Renoncer à poursuivre nos investissements ? Non plus, d'ailleurs. Et les orientations budgétaires qui seront donc mises ce soir au débat apportent une réponse claire.

À l'entame de 2025, nos finances sont saines. C'est ce qui sera indiqué avec force de schémas et graphiques, qui seront présentés, qui seront d'ailleurs projetés. Si j'évoque notamment les investissements, il faut poursuivre nos efforts. Il faut aussi garantir une trajectoire financière soutenable sur la période 2025-2029. C'est la raison pour laquelle nous voulons aussi nous projeter, être dans une approche pluriannuelle, pour ne pas donner le sentiment que nous voudrions éventuellement cacher l'avenir. Les chiffres sont là pour démontrer une bonne situation, avec un encours de dette qui se situera en deçà, même par rapport à nos prévisions et nous anticipions déjà sur ce sujet lors des débats précédents. Mme DURRUTY nous donnera dans quelques instants le détail. La Ville engage de 6 à 6,5 millions d'euros, à peu près, d'investissements pour la période à venir, ce qui va donner, pour une durée de mandature, un chiffre de l'ordre de 36 à 37 millions d'euros. Ce seront là des investissements que l'on qualifie souvent du quotidien, des investissements d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine,

notamment en direction des quartiers, en direction des espaces et des équipements publics, et aussi des écoles. Même si, s'agissant des écoles, nous avons largement commencé là-dessus.

Je termine en disant que cette enveloppe des investissements dans tous les quartiers, que nous avons aussi souhaité intégrer dans le plan pluriannuel, je le précise, mérite peut-être d'être illustrée par deux exemples. Celui de la place des Gascons, par exemple, dont on a eu l'occasion de parler beaucoup de fois, dont la requalification viendra en complémentarité de la construction du pôle Économie Sociale et Solidaire.

Sachant qu'il y a un volet « médiathèque », ce qui explique le fait que la Ville soit concernée également par ce dossier, outre la requalification de la place des Gascons, aussi la restructuration de la bibliothèque-médiathèque. Tout ceci, bien sûr, entre dans ces perspectives. En précisant ceci, c'est que ce sont aussi des dossiers, ou un dossier, politique de la Ville. Puisque la place des Gascons se trouve bien sûr au cœur même de la politique de la Ville, pour les raisons que chacun sait ici et que, politique de la Ville portée par la Communauté d'agglomération Pays-Basque, il était important aussi que la Communauté d'agglomération soit au même niveau d'engagement que nous, financier mais également programmatique. Ceci expliquant cela, c'est-à-dire le temps qu'il nous a fallu pour mettre tout cela en œuvre. Tout ceci n'est pas abandonné, puisque c'est justement dans les perspectives qui seront expliquées dans un instant. J'en reste là, avant que Mme DURRUTY nous fasse la démonstration que ces observations budgétaires sont responsables. Nous entamerons ensuite le débat, comme il se doit, sur cette présentation. Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Oui, merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez rappelé, rarement un tel contexte d'incertitude et d'inconnu nous aura accompagnés pour construire nos orientations budgétaires. L'incertitude nationale, majeure et totalement inédite, a plongé dans l'inquiétude l'ensemble des collectivités de France et, par conséquent bien sûr, l'ensemble des élus, quelle que soit leur obédience politique, mais aussi tous les collaborateurs directement concernés par cet exercice de construction des budgets.

Permettez-moi, au regard de cette très grande complexité, de remercier sans plus attendre et très sincèrement pour leur dévouement, leur immense capacité de travail, leur professionnalisme, tous nos collaborateurs qui, sous la direction générale de David TOLLIS, n'ont pas ménagé leur peine et leurs efforts pour parfaire nos orientations budgétaires 2025. Pour vous donner une idée, nos premières réunions datent de juste après les Fêtes de Bayonne, nous n'avons donc pas attendu les perspectives de la loi de finances pour commencer à travailler sur la copie qui vous est présentée ce soir. Un très grand merci aussi, bien sûr, à notre Directeur général adjoint en charge des finances, Marc ANDRIEU, et aussi à notre Directrice des finances, quand on parlait de femmes nous ayant rejoints, il y a aussi Lisa POMES, Monsieur le Maire, ainsi qu'à l'ensemble, bien sûr, de l'équipe de la direction des finances. Il me faut remercier aussi, bien sûr, et je tiens à les associer tout particulièrement cette année, l'ensemble de mes collègues, pour avoir parfaitement joué le jeu, appréhendé la situation et aussi pour la façon dont nous nous sommes chacun challengés, pour tout simplement réussir à remettre en question un certain nombre de sujets et puis trouver ensemble la voie de cette trajectoire. Je remercie aussi, bien sûr, nos collègues de l'opposition et des minorités pour leurs remarques toujours constructives, notamment lors de nos commissions, qui sont toujours les bienvenues.

Le contexte de ces orientations budgétaires, nous l'avons tous compris, est pour le moins abracadabrantesque, pour reprendre une formule très parlante. À l'heure où nous nous parlons, l'État n'a toujours pas voté son propre budget et les indications dont nous disposons doivent être prises avec la plus grande précaution. Dans un premier temps, nous avons souhaité retarder l'examen des orientations de décembre à mi-janvier, finalement quelques semaines, à l'instar de nombre de collectivités. Pour autant, le contexte n'a guère évolué, contraignant chacun d'entre nous et chacune des collectivités à des exercices de véritables

contorsionnistes, totalement invraisemblables. C'est également le cas, bien sûr, des Départements, des Régions. M. BERGÉ, si ma mémoire ne me fait pas défaut, la Région Nouvelle-Aquitaine a présenté un budget 2025 en baisse de près de 200 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Avec, bien sûr, des incertitudes qui pèsent aussi sur cette collectivité, comme sur toutes celles que je viens de citer, et qui ont contraint l'exécutif du Président Rousset à passer toutes les dépenses au peigne fin. Pour autant, la Région est-elle mal gérée ? Pour autant, les autres collectivités impactées de France sont-elles mal gérées ? Poser la question, c'est y répondre. Soyons honnêtes, pas vraiment.

Il nous a fallu nous aussi rentrer dans cet exercice en prenant en compte ce dont, finalement, nous parlons pour la Ville de Bayonne. Le projet de loi de finances, présenté par le précédent Premier ministre, Michel Barnier, présentait un certain nombre de mesures. La première, c'était la modulation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, le fameux FCTVA, qui réduisait le taux de compensation de cette taxe forfaitaire de 16,404 % à 14,850 %, engendrant une perte estimée à 800 millions d'euros pour les collectivités et impactant de fait les collectivités qui investissent le plus. Le deuxième point, c'est la création d'un fonds de réserve qui est imposé aux 450 collectivités, comme Bayonne, dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. Une ponction de 15 % sur l'épargne brute, avec des prélèvements allant de 800 000 euros à 154 millions d'euros selon les collectivités concernées, sur la fiscalité directe locale. Troisième point, la hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la CNRACL, au départ prévue de 4 points par an. Nous savons tous désormais que ce sont 3 points par an pendant 4 ans qui vont affecter directement les employeurs territoriaux et hospitaliers. Et dernier point, la stabilisation des fractions de taxes sur la valeur ajoutée affectées aux collectivités locales, gelant leur évolution en fonction des recettes nationales pour 2025. Pour Bayonne, les trois premières mesures que je viens d'évoquer représentent un impact financier direct estimé à 2,9 millions d'euros, dès 2025 et pour cette seule année. Une somme réellement astronomique. Pour en donner la mesure, cela représente la moitié du coût de la nouvelle école du Prissé, ou encore la moitié de notre budget annuel d'entretien et d'amélioration de nos bâtiments et de nos voiries. Autant le dire, chaque jour nous louons la situation financière particulièrement saine de la Ville de Bayonne. Car autrement, comment aurions-nous fait ?

Bayonne continue en effet de bénéficier d'une situation financière très saine, Monsieur le Maire l'a rappelé dans ses propos introductifs, grâce à une gestion rigoureuse, comme cela vous a notamment été présenté lors de la Commission générale, au cours de laquelle l'ensemble des indicateurs vous ont été présentés. Pour 2024, nos ratios financiers démontrent la solidité financière de notre collectivité. Pour rappel, les chiffres 2024 sont provisoires et c'est bien sûr le compte financier unique qui sera voté en avril 2025 qui donnera les données définitives. Elles seront présentées par M. PARRILLA ETCHART. À ce stade, nous pouvons malgré tout donner de grandes tendances. Le point essentiel concerne bien sûr nos recettes de fonctionnement, d'une part, qui connaissent une hausse de 5,4 % entre 2023 et 2024, en dépit de la baisse extrêmement importante des droits de mutation pour la seconde année consécutive. Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, estimé à 3,7 millions d'euros dans le budget primitif, a en effet continué à baisser, pour se terminer à 3,2 millions d'euros après une baisse déjà importante de 25 % entre 2022 et 2023. Entre 2022 et aujourd'hui, nous aurons perdu sur ces seuls droits de mutation 1,7 million d'euros. L'évolution des dotations et des participations est de 6 % entre 2023 et 2024, avec une augmentation de 700 000 €. Ces dotations connaissent une légère hausse, avec une augmentation de 100 k€ de notre DGF par rapport à 2023. La Ville de Bayonne a également réussi à optimiser ses financements externes, notamment grâce à toutes ses initiatives en matière de développement durable et à des subventions de partenaires comme Alcome et Citeo pour le service propreté, soit 260 k€ au total. Je tiens là à remercier M. DAUBISSE pour son engagement et celui de ses services sur l'ensemble de ces sujets.

Dans le même temps, les dépenses courantes ont été maîtrisées en intégrant au mieux la nécessaire hausse des charges de personnel. Certains postes de dépense importants ont cependant connu, vous le savez, là aussi vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, une très forte augmentation. Notamment le poste assurance (+ 35 %, notamment), avec comme vous le savez de nombreuses villes qui ont été contraintes d'abandonner le fait d'assurer certains bâtiments. Nous l'avons vu récemment à Mâcon, avec les conséquences que cette non-assurance pouvait avoir pour certaines collectivités. Nous, nous continuons à pouvoir assurer nos bâtiments, mais bien sûr avec des surcoûts très importants. De la même façon, les hausses pour la restauration scolaire (10 %), en termes de coûts de revient des matières premières, sollicitent un effort financier supplémentaire d'environ 350 k€ entre 2023 et 2024. Concernant les charges de personnel, c'est bien sûr le poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement : 43 millions d'euros, soit 58 % des dépenses de fonctionnement et une progression de 6,1 % entre 2023 et 2024. Autant dire que cette évolution significative est une action très volontariste de notre part, notamment menée pour permettre la revalorisation du régime indemnitaire des agents et visant à renforcer l'attractivité de notre collectivité. J'ajoute aussi un certain nombre de contributions à divers organismes, au premier rang desquels, bien sûr, notre CCAS. Montant de la subvention : 3,3 millions d'euros. Près de 3 millions d'euros de soutien au monde associatif, nous continuons à les recevoir encore ce matin, Monsieur le Maire, pour faire le point sur les subventions de cette année, et puis encore 476 000 € pour la Scène nationale.

Cette année encore, la Ville a poursuivi et poursuit un travail constant de suivi et d'optimisation de sa dette, pour en contenir l'impact sur ses finances. Au 31 décembre 2024, l'encours de notre dette s'élève à 68,386 millions d'euros, avec un taux moyen de 2,64 %. Principalement composées des intérêts de la dette, nos charges financières, vous le savez, ont augmenté de façon conséquente (13,38 % par rapport à 2023), atteignant pour cet exercice 2024 1,9 million d'euros. Bien que les marchés se soient d'ailleurs relativement stabilisés, une légère baisse des taux a été observée en fin d'année ; leur niveau demeure nettement supérieur à ce que nous avons connu par le passé.

Malgré tout, et grâce aux efforts de gestion soutenus, notre Ville a réussi à inverser la baisse de son autofinancement brut et c'est le fait principal de nos résultats 2024. Baisse qui était observée depuis 2021, rappelons-le. Pour 2024, le montant de notre autofinancement brut atteindra 13,4 millions d'euros, alors que nos orientations budgétaires le prévoyaient à 11,2 millions d'euros. Ce niveau permet bien sûr à notre collectivité de poursuivre le financement de nos investissements. C'est bien cela le nerf de la guerre et ce que nous souhaitons mettre en œuvre pour le quotidien des Bayonnaises et des Bayonnais.

Pour 2024, justement, ces dépenses d'investissement et d'équipement s'élèvent à 33,3 millions d'euros, dont 22,1 au titre des autorisations de programme. Avec là aussi, c'est un sujet sur lequel vous nous challengez régulièrement, un taux de consommation des crédits d'environ 80 % pour cet exercice 2024. Nous avons fixé un objectif à 75 %, je le rappelle. Concernant le plan d'investissement 2024, nous avons notamment poursuivi la mise en œuvre du projet de Transition Écologique et Solidaire de la Ville de Bayonne, là encore avec des montants importants consacrés à ce sujet (ratio minimum de 35 %, mais nous sommes plutôt à 40% de ce budget consacré à tout ce qui relève du plan TES, cela a fait l'objet d'une délibération tout à l'heure), nos autorisations de programme, bien sûr. Vous connaissez les opérations qui ont été menées de front cette année : musée Bonnat-Helleu, restauration des œuvres du musée Bonnat-Helleu, la médiathèque du centre, l'école du Prissé, le Pavillon Y et les remparts de Mousserolles, l'AB Campus, la sécurisation des arènes, la Poterne, le plan vélo AP1 et l'OPHRU 2023-2028. Pour toutes ces opérations, qui étaient inscrites, nous avons donc eu à gérer cette année des autorisations de programme et surtout leur déroulement.

La recherche très active de nos financements, ainsi qu'une optimisation poussée des subventions et aussi de nos recettes d'investissement, nous aura permis de limiter notablement l'emprunt, vous le savez. Avec comme conséquence une augmentation de l'autofinancement

net, lui aussi bien sûr, puisque la Ville parvient cette année à dégager une épargne nette de 7,2 millions d'euros en 2024, qui permet de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt. Au final, le ratio de désendettement, là aussi vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Maire, sous l'effet conjugué de ce renforcement de l'autofinancement et de la maîtrise du recours à l'emprunt, continue de diminuer avec 5,1 années. Non pas 5,2 années pour 2024, nous avons un arrondi qui diffère, Monsieur le Maire. Un chiffre tout à fait excellent, bien évidemment, qui n'a jamais été atteint pour notre collectivité, de ce que nous avons pu remonter dans les archives. Pour vous qui avez en permanence l'œil rivé sur les principaux indicateurs de notre collectivité, Monsieur le Maire, ce chiffre traduit bien évidemment tout le travail qui a pu être fait au fil des mois. Cet excellent travail et résultat nous ouvre bien sûr des perspectives nouvelles, toujours aussi ambitieuses pour le devenir des Bayonnaises et des Bayonnais et nous permet de financer, d'envisager de nouveaux financements d'investissement. Notre prospective sur la période 2025-2029 est bien évidemment inédite, Monsieur le Maire. Et comme l'an passé, vous nous avez sollicités pour que nous continuions, malgré tous les éléments évoqués, à la présenter non pas comme la loi nous l'impose sur deux ou trois ans, mais bien sur cette période de cinq ans, ce que très peu de villes font. Cette projection permet à tout un chacun de se projeter de façon très précise et d'appréhender les grands enjeux pour notre Ville, bien sûr en toute transparence. Cette prospective intègre aussi les contraintes financières, afin de proposer la trajectoire financière la plus réaliste et la plus prudente possible. Cette trajectoire a aussi parfaitement pris en compte l'ensemble des éléments sur lesquels nous nous étions engagés, Monsieur le Maire, concernant les dépenses de personnel. Puisque dans le contexte financier qui était le nôtre, nous avons sans sourciller et sans aucune hésitation maintenu les engagements financiers en faveur des agents quant à la revalorisation du régime indemnitaire prévu entre 2023 et 2026, à savoir 3,7 millions d'euros consacrés à cette revalorisation du régime indemnitaire de nos agents. Une démarche menée en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux depuis 2022, visant bien sûr à améliorer le pouvoir d'achat de nos agents, à renforcer l'attractivité de notre collectivité (nous en mesurons d'ores et déjà les résultats), à corriger les inégalités entre filières et, cela a été évoqué tout à l'heure, à contribuer à plus d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à mieux reconnaître la technicité de certains postes. Concernant les mesures réglementaires auxquelles nous avons aussi à faire face, il y a bien sûr l'augmentation du SMIC au 1er juillet (3,5 %) et, je l'ai évoquée tout à l'heure, la hausse progressive de 3 points pendant 4 ans de la CNRACL. Surcoût pour la collectivité : 630 000 € chaque année ; hausse du SMIC, je viens de l'évoquer, 21 000 € en 2025 ; augmentation des cotisations URSSAF, 210 000 € en 2025, qui viennent là aussi alourdir nos charges de personnel. Et bien évidemment, nous ne pouvons que nous en féliciter, l'évolution mécanique des rémunérations sous l'effet du fameux GVT (glissement vieillesse technicité), permettant l'avancement en échelon et à un grade de nos agents, qui pèse aujourd'hui 380 000 € par an. L'ensemble de ces données, que je viens d'exposer, explique la trajectoire que nous assumons sur les dépenses de personnel : plus 6 % en 2024 et plus 6 % l'an prochain.

Malgré tout, l'ensemble des données qui s'imposent à nous nous a conduits à élaborer un budget à la fois prudent et rigoureux. D'où nos réunions. Ce n'était pas la première année que nous les avons menées. Monsieur le Maire, je vous en ai évoqué une trentaine, il y en a eu en réalité beaucoup plus. Parce que nous sommes revenus sur l'ouvrage, on peut le dire très clairement, et que les arbitrages ont eu lieu avec chacun des élus, entre les élus aussi et avec les services, bien évidemment. Cette démarche proactive de réalisation, d'élaboration budgétaire, initiée en 2020 et que nous avons menée, nous a finalement permis d'appréhender, non pas avec sérénité mais avec responsabilité, l'ensemble des mesures qui vont très probablement nous impacter. Puisque quantifié en l'état de la connaissance que nous pouvons en avoir, le projet de loi de finances, je l'ai dit tout à l'heure, était de 2,9 millions d'euros pour 2025 et 2,8 pour les années suivantes. Ce qui veut dire, sur la période qui nous concerne, 2025-2029, un impact total de 18,8 millions d'euros. Ce qui fait quasiment 4 écoles,

en coût net pour la Ville, si l'on compare l'investissement qui a été le nôtre pour l'école du Prissé. Cette estimation, je l'ai dit tout à l'heure, inclut aussi la diminution du FCTVA (500 000 € dès 2025), la hausse des charges CNRACL (630 000 € là aussi) et, bien évidemment, la contribution au fonds de réserve, la fameuse ponction sur nos recettes fiscales (1,676 millions d'euros pour 2025 pour la Ville de Bayonne). Même si le projet de finances n'a pas été adopté, nous savons tout autant que la France a comme impérieuse nécessité de réduire son déficit et son endettement public. Tout ceci nous amène à considérer qu'au final, les communes seront mises à contribution d'une façon ou d'une autre. Concernant la CNRACL, les mesures sont déjà opérationnelles, puisqu'elles ne dépendent pas de la loi de finances. Notre prospective, ici présentée ce soir, prend en compte l'intégralité des mesures qui étaient susceptibles de nous impacter, donc les 18,8 millions dont je viens de parler. Malgré cela, et malgré ce contexte, nous avons délibérément souhaité tenir nos engagements en matière de niveau de service public rendu et des réponses adaptées aux besoins de la population, dans tous les quartiers en termes d'investissement. Nous poursuivrons donc notre plan d'investissement, soutenant ainsi les entreprises dans un contexte, particulièrement à l'aube de cette année 2025, où les investissements publics vont jouer un rôle crucial dans l'activité économique perturbée qui est celle des entreprises aujourd'hui. Cela a aussi été dit tout à l'heure.

Notre stratégie 2025-2029 repose sur trois piliers. D'abord un autofinancement brut, robuste, établi à un seuil minimum de 7,7 millions d'euros pour 2029. Garantissant ainsi une capacité d'autofinancement suffisante et, de fait, un endettement maîtrisé avec un recours limité à l'emprunt et un encours de dette maximum de 66,6 millions d'euros. Je rappelle que dans les précédentes orientations budgétaires, cet endettement maximum était de 76 millions d'euros, puisque nous avons fixé un plafond de 75 millions d'euros. Aujourd'hui, nous avons réussi à limiter cet encours de la dette à 66,6 millions d'euros, quasiment 10 millions d'euros de moins que ce qui avait été présenté il y a un an, Monsieur le Maire. Avec, bien évidemment, des ratios de désendettement en dessous des seuils d'alerte fixés par la loi de programmation de finances publiques à 10 ans et à 12 ans. Là encore, nous avons fixé un maximum et nous sommes bien en deçà de ce seuil au travers des courbes qui vous sont, au moment où je parle, présentées. Deuxième point notable également, pas d'augmentations d'impôts en 2025. En ces jours où le pouvoir d'achat des gens est le plus important pour chacun d'entre nous, la Ville de Bayonne ne prévoit pas d'augmentations d'impôts sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux appliqué à notre taxe foncière restera donc à 33,81 %, en deçà de la moyenne de la strate des communes auxquelles nous appartenons, les communes de 50 à 100 000 habitants. La moyenne, je le rappelle, est de quasiment 36 %. Nous continuerons bien sûr le soutien au logement social, cela est clairement affirmé depuis le début du mandat, là aussi avec une politique d'exonération pour laquelle nous avons délibéré, notamment au dernier Conseil municipal. Exonération en faveur des bailleurs sociaux, avec un abattement de 30 % sur la taxe foncière pour les logements situés en QPV. Ce qui représente un montant de 334 000 € d'exonération consentie pour les bailleurs sociaux. La gestion active de la dette et du financement de nos investissements sera poursuivie. Nous avons annoncé pour 2024 un emprunt de 15 millions d'euros, nous aurons au total emprunté, Monsieur le Maire, 9 millions d'euros. Le financement des investissements, bien sûr, nécessitera malgré tout un recours à l'emprunt. Mais les années précédentes ont montré que nous étions en capacité de gérer cette dette de la façon la plus adaptée possible, je pense. Intelligence tout simplement possible grâce à un travail de fond, quotidien, de la part de la direction des finances. Concernant les intérêts de la dette, ils étaient de 1,9 en 2024, ils seront de 1,6 en 2025. Je rappelle qu'en 2022, ils n'étaient que de 770 000 €, pour des montants d'encours de dette quasiment identiques. Bien évidemment, ces frais financiers pèsent aujourd'hui aussi sur nos finances. Malgré tout, notre stratégie nous aura permis de maintenir un niveau d'autofinancement remarquable. Vous l'aurez bien vu au travers de l'ensemble des ratios que je viens d'évoquer. Entre 2025 et 2029, la gestion rigoureuse des ressources et des dépenses, l'autofinancement brut devrait se maintenir entre 7,7 et 9 millions d'euros, malgré

les impacts négatifs du projet de loi de finances, malgré les 18,8 millions d'euros que j'ai largement développés tout à l'heure.

L'intégralité des données que je viens de vous indiquer nous permettront d'abord de tenir les engagements pris dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux que nous avons initié depuis le début du mandat, et qui correspond aux engagements que nous avons pris auprès des Bayonnaises et des Bayonnais. Au-delà, et nous l'évoquerons tout à l'heure, nous avons aussi été en capacité en cours de mandat de financer de nouveaux investissements, puisque le montant total de nos investissements sur le mandat s'élèvera à 173 millions d'euros. Montant historique, Monsieur le Maire, nous pourrions y revenir tout à l'heure aussi. Les grands projets phares tels que le musée Bonnat-Helleu, bien sûr, la médiathèque, vont prendre fin au cours de cette année 2025 avec, vous le savez, une réouverture prévue en fin d'année. Les échéanciers des autorisations de programmes ont été réajustés et courent jusqu'en 2026, marquant là aussi la fin des paiements. Nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil. La Ville aura ainsi en quelques années su sauver un musée et des milliers d'œuvres d'art. Je parle bien sûr du musée Bonnat-Helleu, ce musée des beaux-arts, un des plus grands musées de France, selon les dires de l'ancien Président directeur général du Louvre ainsi que de l'actuelle Présidente, Laurence Des Cars. Le plus grand musée entre Paris et Madrid. Forts de ces appuis, et de la collaboration très étroite engagée avec le musée du Louvre, s'ouvrent désormais pour Bayonne et pour le Pays Basque et toute notre région des perspectives exceptionnelles pour le rayonnement culturel de notre Ville et de notre territoire. Le recrutement tout récent de l'un des bras droits de la présidente du Louvre est pour nous une chance exceptionnelle. Je sais, Monsieur le Maire, que vous rencontrerez très prochainement la future Directrice générale du musée Guggenheim, actuellement Directrice du Palais Galliera à Paris. Autant de bonnes nouvelles pour initier là aussi des coopérations, des collaborations, et asseoir l'ambition et le positionnement culturel de notre Ville. Comme le disait tout récemment notre collègue Mme BROCARD, non il n'y a pas que les Fêtes de Bayonne, Juliette, dans notre Ville, loin de là. Et demain, il y aura bien sûr un très grand musée, avec à ses côtés trois autres institutions majeures que sont bien sûr le musée Basque, le Muséum d'histoire naturelle et le Didam, mais aussi le musée à ciel ouvert qu'est désormais le street art dans notre Ville, ou Lapurdum, le Centre d'interprétation du patrimoine. La médiathèque sera bien sûr aussi un des moments forts de cette année. En quelques mots, ou pour résumer tout ceci, à Bayonne l'année 2025 sera l'année de la culture. Après le renouveau sportif de Saint-Léon, avec les aménagements urbains et paysagers qui accompagnent le tram'bus et qui continuent à accompagner son déploiement, l'AB Campus sous la responsabilité de la Ville, le stade Jean Dauger, le fronton de l'Aviron et dans quelques semaines le Square, voici aussi venus autant de temps sportifs, qui viennent compléter ce temps culturel.

Mais vous indiquez que sur la période 2025-2029 nos dépenses d'investissement prévues s'élèveront à 106 millions d'euros, Monsieur le Maire. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, ces investissements seront bien sûr d'abord consacrés aux investissements de proximité dans les quartiers, en faveur du quotidien des Bayonnaises et des Bayonnais. 36,5 millions d'euros, avec une enveloppe annuelle d'à peu près 6,5 millions d'euros, qui permettra bien sûr l'entretien et l'amélioration du patrimoine et notamment de remplir les enjeux pris sur la transition écologique. Le détail de ces investissements pour 2025 nous sera donné au moment du vote primitif, bien évidemment, mais tout ce qui concerne la rénovation de l'éclairage public, des voiries, l'entretien des espaces naturels et boisés, les aires de jeux, nos écoles, la désimperméabilisation et la végétalisation des quartiers y figurent bien évidemment. Ces investissements concernent aussi les travaux de mise aux normes et d'équipement, cher M. ARCOUET, de nos équipements communaux, et le programme de rénovation énergétique de ces bâtiments, des écoles mais aussi des locaux occupés par les associations. Rappelons que les Bayonnais sont eux-mêmes en partie à l'initiative de ces investissements, grâce aux Conseils de quartiers et au budget participatif que suivent avec beaucoup d'énergie nos collègues, notamment Mme CASTEL, Mme HARDOUIN-TORRE et M. ERREMUNDEGUY. Nous

retrouverons parmi les investissements les opérations gérées en autorisations de programmes qui, sur la période de 2025-2029, représenteront 47 millions d'euros. Nous avons d'ailleurs, dès 2024, souhaité optimiser notre PPI en adoptant plusieurs projets sous forme de nouvelles autorisations de programmes. Ces programmes, donc, qui sont venus s'ajouter à notre programme initial : la réhabilitation de l'école Malégarie, 4,9 millions d'euros de financement, la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de la Citadelle, 7,6 millions d'euros d'investissement, la médiathèque de la place des Gascons, 4 millions d'euros hors financement, la réhabilitation des arènes, 600 000 € en 2025, la création de la micro-crèche du Polo Beyris, 400 000 €, la réhabilitation aussi du pont du Génie, 1,5 million d'euros hors financement. Autant de travaux qui viennent se rajouter à notre PPI initial. Dès 2025, nous porterons aussi trois nouveaux projets lancés dans les prochaines semaines : le premier, le réaménagement de la place des Gascons, concomitamment à la construction du Pôle ESS et de la nouvelle médiathèque ; les travaux de réhabilitation de la ferme Urtasun dans le quartier du Polo Beyris ; et enfin le réaménagement de la place des Basques, qui a été présenté il y a peu. Nous continuerons aussi, dans le cadre des opérations de requalification des quartiers anciens dégradés et de l'opération programmée de l'Habitat, l'OPAH, notre politique de rénovation du centre ancien. Pour financer les projets, plusieurs sources de financement ont été identifiées, alliant investissements internes et ressources externes. À travers ce programme, nous entendons poursuivre notre transformation tout en conservant la trajectoire financière, le cap que nous avons fixé de façon rigoureuse et équilibrée.

Pour conclure et pour synthétiser, je reprendrai quatre points. L'année 2025 sera bien l'année de la culture, il n'y aura pas d'augmentations d'impôts en 2025, nous poursuivrons et nous renforcerons la mise en œuvre du projet de Transition Écologique et Solidaire et, enfin, nous envisageons de nouveaux projets d'investissement grâce aux excellents résultats qui nous ont été présentés ce soir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cinq ans, et si l'on regarde finalement ce qui a pu se passer depuis le début du mandat, nous avons tenu l'ensemble des engagements financiers que nous avons pris. Tous. Et nous tiendrons aussi ceux qui ont été présentés ce soir, sur la période 2025-2029, si bien sûr les Bayonnaises et les Bayonnais font confiance à l'équipe qui est la nôtre, ou à l'équipe qui se présentera dans les suffrages. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que cette prospective est à la fois réaliste, sereine et prudente. Elle est engagée au service de la qualité de tous et de tous nos concitoyens. Je sais avoir été longue dans mes propos, mais je pense aussi avoir peut-être anticipé sur un certain nombre d'objections. M. BERGÉ, vous l'avez avoué récemment, vous dites toujours la même chose, vous revenez avec toujours les mêmes objections. J'ai essayé aussi, finalement, de devancer nombre de ces objections ce soir.

M. ETCHEGARAY : Voilà, vous n'êtes pas pour autant sans voix. Donc M. ETCHETO a levé la main, ensuite il y aura M. BOUTONNET-LOUSTAU et M. BERGÉ. Et aussi M. ABADIE. Nous commençons par vous, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Nous allons essayer. En tout cas, après ce panégyrique, on a presque envie d'applaudir. Avec un petit peu de recul, parce que nous avons un petit peu l'habitude, nous ne sommes pas trop dupes. Vous me pardonnerez. Je dirais comme ça, en réaction, que la vitrine se porte bien. Elle est magnifiquement décorée. Là, vous avez sorti le grand jeu. Cela me rappelle ces périodes avant Noël, où les commerçants bayonnais sortent le grand jeu dans leurs vitrines, les guirlandes, etc. Attention, parce qu'après, on peut déchanter. Parfois, c'est les soldes, les braderies. Il ne faudrait pas non plus que l'on tombe dans ce travers-là.

Plus sérieusement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mme DURRUTY l'a dit, nous allons évidemment nous joindre à la majorité pour saluer, comme il est de coutume, le travail des services. En particulier des services financiers, qui ont travaillé et qui n'ont pas eu la tâche facile, cette année, pour élaborer ces orientations budgétaires dans l'incertitude que nous connaissons. Je crois d'ailleurs qu'il faut rester extrêmement prudent. Il s'agit déjà

d'orientations budgétaires, les choses sont donc évidemment, par nature déjà, tracées dans les grandes lignes. Nous verrons plus précisément les choses au moment des budgets primitifs et des comptes administratifs. Je crois qu'il faut être extrêmement prudent sur cet exercice et sur les exercices à venir. Parce qu'alors, clairement, je crois que le pays ne sait pas où il va aujourd'hui, il faut quand même tous le reconnaître. Et nous discutons donc, vous l'avez rappelé ce soir, des orientations budgétaires alors que le budget de l'État n'est toujours pas adopté et qu'il ne le sera pas au mieux avant plusieurs semaines. Alors que le pays vit un véritable fiasco budgétaire et politique depuis des mois. Une situation calamiteuse à plus d'un titre, qui est le véritable bilan du macronisme. Mais aussi, malheureusement, l'héritage désastreux qu'il est en train de laisser à la nation. Et encore, le pire est-il peut-être à venir. Je crois que personne ne le souhaite ici, mais on peut malheureusement le redouter. Au passage, Monsieur le Maire, vous me permettrez quand même de relever un petit mot, puisque vous vous êtes livré tout à l'heure à un exercice dont vous êtes coutumier, celui du double discours. Puisque vous avez tapé sur ce méchant État, ou ce méchant gouvernement qui vous crée des ennuis, mais on ne peut pas oublier de manière plus générale que cette situation calamiteuse, mes chers collègues de la majorité, est quand même aussi de votre responsabilité.

Parce que vous vous êtes engagés, pour la plupart d'entre vous du moins, pour soutenir cette politique nationale, dont on commence à peine à payer aujourd'hui très douloureusement les conséquences. Je ne vais pas m'étendre davantage sur le contexte général, c'est un débat infini sur toutes les chaînes et sur tous les sites. On peut le suivre, il est largement connu. Même si je crois que nous n'en mesurons pas tout à fait la gravité. Je suis quand même toujours aussi sidéré en écoutant les commentaires qui, finalement, à force de discuter, de pinailler sur quelques dixièmes de pourcentage du budget, oublient l'essentiel je crois.

Venons-en à ce que vous nous dites de la situation de la Ville et de ses perspectives. Je le ferai, pour le coup, de manière très synthétique. Bien entendu, vous les décrivez avec des mots flatteurs, que vous avez d'ailleurs agrémentés cette fois-ci, c'est une nouveauté, d'images. Comme quoi vous aviez quand même ce souci en tête, c'est d'ailleurs le privilège de celui qui tient la plume. Mais ces mots flatteurs n'abuseront personne d'un peu averti, jusque sur les propres sièges de la majorité municipale, semble-t-il. Chère Mme DURRUTY, vous aviez l'air de redouter en commission que nous répétions les critiques que nous formulons, il est vrai, avec constance depuis de nombreux exercices. Et vous venez de le répéter, c'est une constance que nous revendiquons sans aucun complexe. Nous n'avons d'ailleurs aucune raison d'en changer, tellement le schéma en place depuis de longues années maintenant est resté invariable.

Toute l'action municipale est en effet polarisée et paralysée depuis deux mandats autour de deux projets qui imposent leur tyrannie à tout le reste : la progression des impôts et des tarifs divers de stationnement ou de cantines scolaires, le corsetage du service public municipal à la population, la vente à la découpe du patrimoine foncier et immobilier de la Ville, le recours accru à l'emprunt et à l'alourdissement de la charge de la dette, désormais, c'est plus nouveau, les coupes à venir sur les subventions au monde associatif bayonnais (qui risquent d'être sévères, parce qu'on ne peut pas imaginer que le CCAS et l'action sociale pourront être concernés dans cette enveloppe de moins 5 %), les écoles attendues et promises depuis 20 ans qui n'ont jamais été ouvertes (pour une école rénovée, les 20 autres qui ne l'ont pas été depuis des décennies), plus grave encore peut-être, les acquisitions foncières qui n'ont pas été faites, alors même que l'enjeu du logement est le véritable défi de notre territoire, que personne ne peut ignorer. Tout cela, et j'en passe, a été sacrifié pour deux projets dont on peut largement douter de la pertinence comme de la maîtrise. Il ne faut pas se tromper, ce ne sont pas nos critiques qui sont lassantes, c'est bien plutôt ce qu'elles dénoncent : c'est le poids de ces charges déraisonnables que vous avez accrochées, vous-même, à l'action municipale, il ne s'agit pas là de la responsabilité de l'État ou de qui que ce soit d'autre, et qui pénalisent tout le reste.

Je remarque d'ailleurs que ces objections ont manifestement rencontré un véritable écho dans les rangs mêmes de la majorité municipale. Nous n'allons pas nous formaliser en lisant ainsi l'un de nos collègues déplorer désormais ouvertement, et je le cite verbatim, « une gouvernance qui a imposé sans discussion des projets pharaoniques et des dépenses somptuaires, au détriment des projets pour le quotidien des habitants », ou de dénoncer, je cite toujours verbatim : « le choix a été fait en connaissance de cause d'endetter les plus jeunes générations, de dilapider notre foncier et de bloquer tout un tas de projets et de services pour la population ». Je m'arrête là, nous ne lui réclamerons pas de droits d'auteur. Nous regretterons seulement de ne pas l'avoir convaincu à temps, lui et d'autres. Cela dit, il n'est jamais trop tard.

Et puis vos orientations budgétaires lèvent tout de même le voile sur le tour de passe-passe que l'on comprenait déjà, à dire vrai. Bien mieux qu'un temps d'avance, votre slogan serait plutôt : je vends, j'emprunte, je décale. Un décalage qui vous conduit à faire payer la facture d'une bonne part de vos projets sur le mandat suivant. On le voit en effet sur vos orientations budgétaires, dont on voit d'emblée dans ce document que les marges de manœuvre seront très fortement contraintes. Que l'on soit bien clair, parce que nous dissipons déjà la petite caricature, nous ne faisons pas le reproche d'une mauvaise gestion, enfin, d'une gestion que nous ne partageons pas. Nous faisons le reproche de mauvais choix, des choix qui ne vont pas dans l'intérêt des Bayonnais. Vous allez me dire qu'il est plus facile de faire une gestion correcte lorsqu'on vend le patrimoine que vous vendez, puisque c'est ça, finalement, votre variable d'ajustement.

Et finalement, tout cela se fait au détriment de l'intérêt des Bayonnais. Les Bayonnais d'hier, dont on a liquidé une partie du patrimoine, je viens de le dire, y compris le plus précieux. Faut-il rappeler, excusez-moi, je l'ai encore en travers, la vente de l'ancien palais de justice, dont on a dénaturé la Ville pour en faire une sorte de galerie commerciale et touristique ? Les Bayonnais d'aujourd'hui, qui ont vécu dans des travaux interminables sans que l'on réponde à leurs besoins dans les quartiers, qui se déplacent toujours aussi difficilement, qui payent leurs impôts, leur stationnement ou la cantine de leurs enfants plus chers. Et les Bayonnais de demain, qui devront assumer le remboursement de vos emprunts, sans pour autant pouvoir faire les choix qui auraient dû répondre aux nécessités et aux besoins de leur temps. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ETCHETO. Dans quel ordre voulez-vous intervenir ? M. BOUTONNET-LOUSTAU ? Allez.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Merci Monsieur le Maire. Vous tous et toutes, chers collègues, déjà se projeter jusqu'en 2029, en toute humilité, n'est-ce pas, cela permet de raser gratis, de mettre tous les projets oubliés et de faire croire que les choses vont être faites avant la fin du mandat. Note de bas de page : il y a des élections dans un an. Et ce sera l'occasion de se demander quand est-ce que ces délires budgétaires vont cesser ? Je ne vais pas tergiverser, les orientations budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui confirment une gestion absolument déconnectée de la Ville de Bayonne et il est temps que cela cesse. Cette gestion déconnectée n'est pas nouvelle. Cela fait presque 11 ans que je siége ici. J'en ai vu les coulisses durant ces années dans la majorité et dès les premières années, votre vision budgétaire et politique était moins 5 % dans tous les budgets. Aucune analyse, aucune réflexion de fond, aucune priorisation, aucune vision politique. On aurait pu mettre ça sur le coup de votre jeunesse à l'époque, tout du moins on aurait pu considérer que vous n'aviez pas encore pris vos marques. Puis vous avez récidivé, encore et encore, sans jamais pousser davantage la réflexion. Vos lettres de cadrage successives témoignent du manque total de vision politique de votre part sur les besoins des Bayonnais. Et vous avez fait tout cela sans jamais demander leur avis à vos élus sur les grands arbitrages. Mais le pire n'est pas là. Le pire, c'est que vous ne vous êtes pas contenté de sabrer tout un tas de politiques publiques, c'est que vous aviez

une idée derrière la tête : utiliser toutes ces économies, faites sur les besoins des Bayonnais, pour financer quelques grands projets pharaoniques. Votre Vallée des Rois.

Vous êtes obsédé par les grands équipements de la rive gauche, je précise bien, vous êtes obsédé par le fait de marquer Bayonne de votre empreinte, vous êtes obsédé par l'image que vous renvoyez, notamment par le fait que Bayonne ne soit pas une ville de fêtes mais une ville de culture. Une opposition que vous faites souvent, avant de rétropédaler en rappelant que nos fêtes sont de notre culture, mais sans grande spontanéité. Mais quelle image avez-vous de Bayonne et des Bayonnais pour être autant obsédé, aussi irrationnellement obsédé par ces grandes constructions ? Bayonne et ses 2 000 ans d'histoire n'a pas attendu Jean-René ETCHEGARAY pour être fière, pour montrer sa beauté au monde, pour affirmer qu'elle est unique. Pourtant, vous êtes irrationnellement obsédé par les grands chantiers. Il vous en faut toujours plus, c'est comme une drogue. Et comme toute addiction, vous la satisfaites au prix de grands sacrifices, des sacrifices qui consistent à ne pas répondre aux besoins véritables des Bayonnais.

Alors je vous en prie, arrêtez de raconter aux associations que nous n'avons pas le choix, c'est un mensonge. Vous aviez le choix, vous avez fait un autre choix. Vous avez fait un autre choix, c'est ce que disait M. ETCHETO. Ce n'est pas une question de mauvaise gestion, c'est une question de choix. Ce sont les choix que nous vous reprochons, ce sont les arbitrages. Vous avez fait le choix de sacrifier le soutien à des dizaines de politiques publiques, afin de financer vos obsessions, vos lubies, et il serait temps de l'assumer. Car quand on manque de moyens, on priorise. Et prioriser, c'est faire un choix politique. Vous avez relégué 90 % des cultures au second rang. 40 millions d'euros et deux écoles déplacées pour un seul projet de musée, tandis que d'autres structures se voient refuser des rallonges de quelques milliers d'euros pour s'en sortir. Vous n'avez pas l'impression d'avoir un drôle de sens de la proportionnalité et des priorités ? Bien sûr que non. Quand vous faites une magnifique école au Prissé, tandis que d'autres écoles sont dans des états pitoyables, vous avez l'impression d'avoir le bon sens des priorités ? Vous avez l'impression de répondre aux besoins prioritaires des Bayonnais ? La médiathèque du centre-ville, 17 millions d'euros, sans réfléchir. Celle de la place des Gascons, on va voir. On projette 4 millions d'euros, 4 fois moins, quand on les aura. Avec les miettes, on le met dans un PPI jusqu'à 2029. N'est-ce pas là une façon de prioriser qui en dit long sur votre considération de tout ce qui est au-delà de la rue Maubec ? Le musée Bonnat-Helleu, plus de 500 000 € de masse salariale, rien que sur une partie de 2025. Alors que vous refusez d'augmenter les soutiens de quelques 10 000 € à des associations comme la Locomotive, pour l'éducation musicale, par exemple, et la diffusion musicale dans un contexte d'inflation. Un contexte dans lequel ne pas augmenter les subventions des associations, cela revient à les baisser. Puisqu'à niveau de vie constant, vous comprenez l'équation. Mais vous les baissez carrément.

Pour plusieurs d'entre elles, en tout cas. Et ça, ça en dit long sur vos priorités et vos choix politiques. Ce sont des choix politiques, ce sont des faits.

C'est tellement en démesure que les mots manquent pour dire à quel point vous méprisez ostensiblement certaines politiques publiques. Là encore, vos priorités semblent clairement établies. Alors vous allez me dire « l'école du Prissé fait l'unanimité ». Vous allez me dire que tout le monde sera heureux d'avoir une médiathèque magnifique à la cathédrale. Vous allez me dire « mon musée fera tellement l'unanimité, car il sera magnifique avec son phare ». Mais si demain j'achète une Ferrari, tout le monde va me dire que ma voiture est magnifique. Évidemment, c'est une Ferrari. C'est beau une Ferrari. C'est indiscutable. Elle est magnifique ma voiture. Sauf que derrière, je vais devoir vendre la maison et manger des pâtes pendant les cinq prochaines années. Aussi, le débat n'est pas de savoir si la Vallée des Rois sera belle. Non, le débat consiste à regarder tout ce que vous avez refusé de faire au nom de vos grands chantiers. Toutes les politiques publiques que vous avez affaiblies, et auxquelles vous avez renoncé, pour vous payer vos grands chantiers. Le débat consiste aussi à regarder tout le foncier que vous avez vendu, cela a été dit, je ne vais pas revenir dessus. Mais que vous

continuez de vendre pour payer ces travaux. Là encore, une vision court-termiste, un peu capricieuse. Ces décisions, vous les avez prises seul. Donc, vous les avez imposées. Je n'ai pas eu de grandes réunions. On ne m'a pas proposé : « ça vous dirait de doubler la surface du musée Bonnat ? Ça vous dirait de faire une médiathèque à 17 millions d'euros » ? Non, tout ça n'a pas existé. Et c'est la raison pour laquelle je suis là où je suis aujourd'hui.

Je me rappelle notre toute première réunion en 2020, après les élections. Réunion où vous avez débarqué avec le projet de rénovation et d'extension de Jean Dauger, en déclarant à toute la majorité, il y a donc quelques témoins ici : « voilà ce que nous allons faire. Je ne vous en ai pas parlé avant, car ce genre de projet, si ça fuit, ça ne se fait pas ». Fin de citation. Drôle de conception de la démocratie, du rôle d'élu et du débat public, n'est-ce pas ? Je ne rentre pas sur le fond du sujet de Jean Dauger, parce que vous allez tenter de vous en sortir en caricaturant mes propos. Je parle de considérations démocratiques. Tout comme quand vous avez débarqué en nous annonçant, comme si de rien n'était, que vous aviez mis le projet de musée à la poubelle et que vous aviez décidé de repartir de zéro. Pour finalement décider de faire un musée qui nous coûtera 40 millions d'euros, plus les écoles déplacées, plus les intérêts de la dette, ce sera intéressant de les voir, de l'argent emprunté pour tout ça. De la même manière, vous avez décidé tout seul de mettre les derniers euros disponibles des Bayonnais dans une rénovation hors de prix de la médiathèque. En fait, vous êtes un maire isolé, qui ne fait guère cas de sa majorité, pas plus qu'il ne fait cas des besoins des Bayonnais. Les Bayonnais avaient besoin que l'on rénove leur musée et leur médiathèque et si vous aviez été raisonnable dans vos choix, le musée serait même déjà réouvert. Sauf que vous avez fait le choix de la déraison, du gaspillage d'argent public et du sacrifice de nos associations et de nos politiques publiques, sans même dénier faire semblant de demander leur avis aux élus de la majorité.

Monsieur le Maire Jean-René ETCHEGARAY, vous vous moquez des besoins urgents des Bayonnais et vous le clamez haut et fort. Le paroxysme, le summum de votre déconnexion, c'était aux vœux d'Albizia, à Bayonne-Nord. Vous faisiez la morale aux Bayonnais présents en expliquant, je cite, que « la place des Gascons ne va pas être refaite tout à fait de suite, mais je ne vous promets rien parce que je ne veux pas donner de promesses que je ne peux pas tenir. Mais on va le mettre dans ce PPI, qui ne mange pas de pain ». En revanche, vous leur avez conseillé aimablement d'aller trois fois au musée chaque année pour se rappeler qu'à Bayonne, on a de belles œuvres. Est-ce que vous vous rendez compte de l'absurdité de cette prose ? Est-ce que vous vous rendez compte qu'il est absurde de dire aux habitants de Bayonne-Nord que la rénovation de la place qu'ils attendent tous les jours, qu'ils fréquentent tous les jours et qu'ils attendent depuis dix ans est moins importante que de doubler la taille d'un musée où ils feraient bien d'aller trois fois par an ?

Pendant ce temps, vous projetez d'embaucher pour plus d'un demi-million d'euros de personnel, notamment pour ce musée. 575 000 € nous étaient indiqués. C'est plus que ce qui est projeté pour la requalification de la place des Gascons. La réalité, c'est que depuis dix ans, Bayonne-Nord n'a plus de maire. Mais revenons sur ce demi-million d'euros. En deux ans, ça représentera plus de reste à charge pour la Ville que la rénovation du Magnéto, par exemple. Donc voilà votre politique culturelle. Chacun l'aura compris, vous avez une vision élitiste de la culture. Vous méprisez les cultures contemporaines. Chacun aura compris que vous aurez hiérarchisé les cultures et que les cultures de second rang, dans votre esprit, n'auront jamais droit qu'aux miettes laissées par vos grands projets pharaoniques. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, les faits sont têtus et les choix budgétaires qui ont été les vôtres démontrent tout cela. Il n'y a pas que la culture de second rang que vous avez sacrifiée sur l'hôtel de vos lubies, il y a également des êtres humains.

On peut parler RH, on peut parler des agents. Nous nous targuons d'avoir fait de grandes avancées. Des agents, dont certains enchaînent des CDD d'un mois payés au SMIC, parfois renouvelés la veille pour le lendemain, voire trop tard, qui ne savent pas s'ils viennent travailler le lundi, qui ne savent pas quoi raconter à leurs bailleurs pour espérer être logés. C'est du

vécu. On peut rire, on peut être cynique, c'est vrai que quand on est dans nos situations, on ne comprend peut-être pas. Mais tout ça, alors qu'il y a des besoins dans nos services. Il y a des besoins dans nos services. C'est pour économiser des bouts de chandelle et dans l'indignité la plus insupportable et le cynisme le plus horripilant que vous faites ça. Évidemment, au bout de 10 ans de politique RH catastrophique, qui a conduit à se faire siphonner par les villes et institutions voisines, vous avez entamé la politique des petits pas : un petit peu de tickets restaurant, un petit peu de chèques cadeaux. Mais là encore, les faits sont têtus. Vos orientations budgétaires sont très claires : vous recrutez pour 575 000 euros de masse salariale supplémentaire rien que pour gérer vos chantiers démesurés, vous n'investissez que 470 000 euros pour améliorer le quotidien de nos agents. Vous dépensez plus dans la création de postes destinés à faire tourner vos lubies que dans l'amélioration des conditions de vie de nos agents, qui apprécieront, je n'en doute pas. Je pourrais parler des projets de pistes cyclables abandonnés. Je pourrais parler de l'accueil loisir, des centres aérés dont vous fichez. Je pourrais parler du fait qu'il vous a fallu 10 ans pour ouvrir deux micro-crèches ouvertes à tous, après avoir découvert que oui, des Bayonnais font des enfants. Bref, la liste est longue. Le fait est qu'à cause de ces choix que vous avez faits, seul, je le rappelle, en vous fichant complètement des besoins les plus élémentaires des Bayonnais, nous n'avons plus la marge nécessaire au soutien des politiques publiques essentielles. C'est même pire que ça. Vous avez diminué le soutien à énormément de structures et politiques publiques afin de vous payer vos envies. Un budget et des orientations sont censés défendre une vision politique, force est de constater que votre vision politique est inexistante, en tout cas quasi-inexistante, puisqu'elle consiste à bâtir de grandes choses en centre-ville. Votre vision politique, c'est d'économiser sur toutes les politiques possibles et imaginables pour financer deux ou trois chantiers. Vous vous êtes comporté comme un enfant dans un magasin de jouets, vous avez fait les poches des Bayonnais pour payer vos lubies, vous avez vidé les caisses de la Ville pour vous offrir vos fantasmes. (à la salle : Ne jouez pas la fausse indignation, s'il vous plaît). Aujourd'hui, vous êtes complètement en roue libre, et il est temps... Mais en fait, parlons du fond ! Je veux dire, à un moment donné, vous avez fait des sacrifices pour les politiques publiques. Donc, je le dis à tous les acteurs associatifs, de la culture, du sport, et j'apprécierais que les discours en *off* soient les mêmes qu'en vrai, je le dis également à tous les parents, les actifs, les habitants de la rive droite qui attendent de bénéficier du même traitement que les autres, je le dis également à tous les agents municipaux qui ont dû attendre des années pour qu'on daigne leur accorder des avancées au compte-gouttes : ne vous faites pas berner. L'argent était là, mais le maire de Bayonne, ce sont les faits, a décidé de vous le reprendre pour financer ses lubies.

Ces orientations budgétaires sont le dernier clou du cercueil, le dernier acte de vos errements budgétaires. Et j'ose espérer qu'en 2026, puisque vous vous projetez, mais nous aussi, une nouvelle équipe que vous ne dirigerez pas pourra reprendre les premières décisions en faveur du quotidien des Bayonnais. Pour cela, j'espère que nous parviendrons à faire comprendre aux Bayonnais que vous vous fichez de leurs besoins, et qu'il est temps que l'on vous reprenne la carte bleue des mains. Vous allez me dire « vous auriez pu voter contre à l'époque ». Et vous auriez raison de me le dire. Mais si c'était aussi simple de voter contre sa majorité, même quand on nous impose des décisions sans débats, si c'était aussi simple, peut-être serions-nous plus nombreux à le faire. Aussi, chers collègues, je ne vous blâme pas. Que vous soyez de gauche et très attachés aux politiques publiques et aux services des Bayonnais, que vous soyez de droite et très attachés à une gestion saine et rationnelle des finances publiques, vous ne pouvez pas être satisfait des orientations prises. Avec tout cet argent, nous aurions pu baisser les impôts ou renforcer nos politiques publiques, selon les opinions de chacun. Mais non, rien de tout ça. Nous aurons une belle médiathèque, un musée deux fois plus grand, où nous pourrons aller trois fois par an. Merci beaucoup. Voilà ce que finance la dette. Alors j'aurais bien aimé que l'on puisse avoir un débat de fond. Mais on ne peut pas avoir de discussion rationnelle, a priori, sur ces sujets. Vous êtes sur votre nuage, avec le chéquier des

Bayonnais. Vous vous faites plaisir. Je dis donc à nos responsables culturels, sportifs et sociaux, vous payez le prix des priorités irrationnelles du maire de Bayonne. Il serait plaisant, pour une fois, de vous entendre assumer vos choix plutôt que de nous faire croire que vous les subissez. Il serait plaisant de vous entendre dire « Oui, j'ai hiérarchisé les cultures. Oui, je n'ai pas priorisé de sécuriser davantage les cheminements de cyclistes. Oui, je n'ai pas priorisé la déprécarisation de nos fonctionnaires. Oui, je n'ai pas priorisé la rénovation de toutes les écoles. Oui, je n'ai pas priorisé, depuis dix ans, les politiques en faveur de la parentalité. Oui, j'ai décidé que les travaux sur Bayonne-Nord et la place des Gascons ne méritaient pas d'être réalisés en priorité ». Bref, nous aimerions vous entendre assumer que vos priorités sont bien éloignées des besoins des Bayonnais.

Et une ville où l'on ne peut plus accompagner les politiques publiques essentielles parce que le maire a dépensé tout l'argent dans ses lubies, c'est une ville qui est en mauvaise santé financière. Parce que pour bien faire, pour faire ce qui est juste, cette Ville devrait se mettre dans le rouge. En réalité, pour faire ce qui est juste, la Ville devrait être dans le rouge. Pour faire les politiques publiques essentielles dont on a besoin, la Ville devrait se mettre dans le rouge. Ces orientations budgétaires démontrent donc que vous financez vos dépenses irrationnelles en ponctionnant les politiques sociales, sportives et culturelles. Je ne peux donc qu'exprimer ma grande inquiétude et ma volonté qu'un vent de changement souffle sur Bayonne, afin qu'enfin l'argent des Bayonnais soit consacré à leurs vrais besoins. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : J'espère que vous vous sentez mieux. Si c'était pour cela, eh bien écoutez, pourquoi pas. Non, écoutez, vous n'allez pas me dire de quoi je dois parler. Tout ce qui est excessif est insignifiant. Alors, je passe sur tout ce que vous venez de dire, et je considère que vous vous êtes fait du bien. Écoutez, tant mieux. Et si vous vouliez donner une justification sur le fait que vous ayez quitté la majorité, vous avez donné des explications qui sont celles-là. Je n'irai pas plus loin. Par contre, nous répondrons aux questions, aux interventions, et nous n'avons pas terminé le tour de table. Car M. BERGÉ doit intervenir et je crois aussi M. ABADIE. Dans l'ordre que vous voulez.

M. BERGÉ : Je pense que vous allez trouver nos informations modérées, et courtes. Je ne reviendrai pas sur la forme, mais j'ai quand même retrouvé sur le fond des choses que, depuis des années, nous pouvons vous dire M. ETCHETO et moi-même, qui sommes devenus les spécialistes de la répétition annuelle des orientations budgétaires. D'ailleurs, cette année, nous sommes plutôt sur une logique de désorientation budgétaire. La preuve, c'est que quand vous avez vous-même pris la parole au début, Monsieur le Maire, sur la première présentation du budget, vous n'arriviez pas à retrouver l'encours de l'emprunt. On le verra dans le PV, vous n'avez pas en tête l'encours de l'emprunt pour les orientations budgétaires. On vous sent donc un peu désorienté. Et d'ailleurs, quand Mme DURRUTY elle-même a fait la présentation, elle s'est trompée sur les chiffres des encours de la dette. Parce que, puisque nous sommes soumis à cet exercice depuis des années avec mon collègue M. ETCHETO, moi, je garde tous les documents. Je tiens toutes les notes et nous sommes sur des orientations budgétaires pluriannuelles. Et il y a deux ans, vous nous annonciez qu'il ne fallait pas que l'encours dépasse 65 millions d'euros, et non 75 millions d'euros. Vous vérifierez dans vos documents, je les ai gardés, j'ai travaillé dessus. Vous vous annonciez vous-même ne pas vouloir dépasser 65 millions d'euros. L'année dernière, vous nous annonciez 75, qui n'ont pas été réalisés. Mais vous êtes quand même à 68, qui est au-dessus des 65 que vous ne vouliez pas dépasser. On est bien dans la désorientation budgétaire.

Autre problématique. Nous vous remercions et nous remercions encore les services pour la qualité des documents qui nous ont été transmis. Nous avons de plus en plus de tableaux, de graphiques. On ne l'avait pas de manière pluriannuelle pour calculer les taux de variation, si on peut revenir à cette présentation-là, sur la fiscalité notamment, pour voir comment cela

évolue chaque année, ça nous facilite le travail en termes d'évaluation des évolutions. En début de mandat, nous nous félicitons de ce caractère pluriannuel, puisque cela donnait une trajectoire. Mais de quoi nous rendons-nous compte, d'où le terme de désorientation budgétaire ? Finalement, année après année, la trajectoire change.

Il y a des raisons objectives quand même, c'est le contexte dans lequel s'est déroulé ce mandat : le Covid, la crise énergétique, l'évolution des droits de mutation. Mais tout va dans un sens et dans l'autre. L'année dernière, vous pouviez vous plaindre de l'augmentation des prix du gaz. Mais ils ont baissé cette année. Là, vous vous plaignez de la baisse des droits de mutation. Mais ça a été une grande manne pendant des années, vous auriez donc pu l'utiliser différemment. Oui, il y a des évolutions conjoncturelles. Mais en réalité, est-ce que c'est bien géré ? Et c'est là où je ne suis pas d'accord avec mon collègue M. BOUTONNET-LOUSTAU, les ratios se maintiennent. Mais j'allais dire, quelque part, c'est facile de maintenir les ratios. Il suffit d'emprunter moins par rapport à ce qu'on avait dit, il suffit de vendre davantage, il suffit de vendre davantage, et de vendre encore, et de vendre encore, et de vendre encore, et de vendre encore. Parce qu'en réalité, c'est comme ça que vous financez globalement votre budget et que vous maintenez vos ratios.

Alors il y a quelque chose d'étonnant, aussi. Si on vous écoute, alors que Paris serait en banqueroute, que la Région doit ralentir, et c'est vrai, la Région ralentit et nous l'assumons comme tel, au niveau du budget régional. La Région Nouvelle-Aquitaine, puisque c'est vous-même qui l'avez mentionnée, est d'ailleurs connue pour sa forte capacité d'investissement sur les territoires, depuis des années. Et nous avons, du fait du contexte budgétaire auquel vous êtes également soumis, fait le choix de ralentir. Mais on ne dit pas « tout va bien, on continue ». Et c'est là où il y a un paradoxe. C'est que vous, vous nous dites : « tout va bien, on continue ». Comment se fait-il que l'État serait en banqueroute, que la Région Nouvelle-Aquitaine, connue pour sa bonne gestion financière d'investissement, dit « nous on doit ralentir », et vous nous dites : « on continue, on continue, on continue ». Il y a un petit paradoxe dans cette question. D'ailleurs, vous pourriez aussi, quand vous citez les autres collectivités, demander comment est la santé financière de vos collègues du département 64. Parce que je crois savoir que, là aussi, la situation est extrêmement compliquée.

Ensuite, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit notre collègue démissionnaire de votre majorité, mais c'est vrai que « bon nombre de politiques publiques que nous avons délaissées sur l'hôtel du strass et des paillettes », je l'avais déjà entendu ici, pas dans la bouche de mon collègue M. BOUTONNET-LOUSTAU. À titre d'exemple, et au regard de la situation financière, et je sais que c'est le point sur lequel mon collègue M. ABADIE veut intervenir, est-ce le moment de renouer avec une tournée dispendieuse des vœux au Bayonnais dans les quartiers, qui rendrait jaloux Marcel Amont et les Compagnons de la Chanson, bien que je ne pense pas qu'il s'agisse d'une tournée d'adieu ? Pour les plus jeunes, qui ne connaissent pas les Compagnons de la Chanson, ils faisaient chaque année une tournée d'adieu pour pouvoir faire venir les gens. Est-ce que c'était l'année, au regard du contexte budgétaire, de renouer avec cette tradition à laquelle vous aviez renoncé, notamment depuis la période du Covid ? Ou alors il se passe quelque chose à priori l'année prochaine ? Je ne sais pas, peut-être.

Mais revenons aux OB. Bien que vos prévisions soient aussi faibles que celles de Mme Irma, nous pouvons cependant identifier quelques constantes dans votre action budgétaire pluriannuelle. Là par contre, il y a des constantes. Au niveau des dépenses, rigueur pour le secteur associatif et les services au Bayonnais, et des dépenses d'investissement quasi insoutenables. Au niveau des recettes, une augmentation de la fiscalité directe et indirecte. Vous allez me dire « oui, mais cette année, nous n'avons pas augmenté le taux ». Non, mais vous l'avez augmenté l'année précédente. Donc c'est une augmentation. Il y a une augmentation des bases, il y a les indexations, donc on a une augmentation de la fiscalité directe et indirecte. Nouveau, et je trouve cela assez extraordinaire dans le document que vous nous mentionnez : ressources pour financer les investissements, les amendes de police. La forte augmentation des amendes de police permet de financer les investissements. Enfin,

une explosion des cessions. Vous nous annoncez encore 20 millions d'euros de plus. La vente des actions du Golf de Bassussarry, on va y revenir tout à l'heure, réserve foncière. Nous n'avons toujours pas le montant, en tout cas moi je n'ai pas le montant évalué, combien ça pourrait être par rapport à ça. Je me rappelle, nous reviendrons tout à l'heure là-dessus, notre collègue Michel SOROSTE qui évoquait le caractère stratégique du foncier du Golf de Bassussarry. Voilà, on continue à vendre les bijoux de famille. Au niveau des emprunts, ça c'est particulièrement intéressant, c'est ce que je vous disais, l'augmentation de l'encours de l'emprunt et des intérêts de la dette. Malgré le renoncement à contracter la totalité des emprunts que vous aviez prévus pour cette année, l'encours dépassera le seuil maximum de 65 millions d'euros que vous vous étiez vous-même fixé, il y a deux ans. Et la charge financière, après avoir augmenté de 40 % pour la seule année dernière, bat un record cette année avec 1,9 million d'euros. C'est-à-dire que les intérêts d'emprunts sont à leur plus haut niveau, depuis toujours. Augmentation de 40 % l'année dernière, et cela augmente encore cette année. La charge de la dette est donc de plus en plus importante sur le budget de la Ville.

Au niveau du PPI, rien de neuf par rapport à l'année dernière. Enfin, nous vous l'avions dit l'année dernière, ça a été repris par notre collègue M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous redécouvrez la rive droite, au bout de deux mandats, mais avec les miettes. Se pose une vraie question de notre côté sur la politique d'entretien des bâtiments communaux, différents gymnases, arènes (il y a un projet avec des escaliers), ancienne Atalante, PPI sur les écoles, cela a encore été mentionné aujourd'hui. Hormis la cession, nous ne voyons donc aucune stratégie sur la gestion du foncier bayonnais.

Donc désolé d'avoir répété une année de plus presque, je dis bien presque les mêmes choses. Mais pour la presse qui est présente aujourd'hui, on peut montrer des tableaux, on peut calculer des ratios, mais il suffit de changer une variable, voire deux variables, pour afficher de bons ratios. Évidemment, si on augmente les cessions, on va générer des recettes et cela permet de présenter de bons ratios. Sauf que l'on vend l'ensemble du patrimoine de la Ville, juste pour pouvoir présenter de bons ratios et continuer avec une politique d'investissement avec laquelle nous ne sommes pas d'accord. Si vous permettez, M. ABADIE voulait juste ajouter quelque chose sur ces dernières semaines.

M. ABADIE : J'espère que mon discours va retenir aussi toute votre attention, sans bavardages excessifs. Effectivement, nous souhaitons donc intervenir sur le sujet d'actualité, qui concerne les dépenses publiques de cette Ville, par une double question liée à la fois à ces six vœux, organisés au mois de janvier, et ces trois repas du week-end dernier, à l'adresse d'une partie des seniors résidant à Bayonne. Ce document des orientations budgétaires est intéressant. Vous indiquez, je cite, que « la Ville de Bayonne doit définir sa trajectoire financière à l'horizon de 2029, dans un contexte politique et économique très incertain ». Et que, par ailleurs, « ce rapport d'orientations budgétaires s'attache donc à mettre en lumière une stratégie responsable, dont la réouverture de deux équipements culturels majeurs pour Bayonne », nous en avons parlé longuement, pour un montant aujourd'hui, un minima, qui s'élève à 52 millions d'euros. Vous précisez plus loin que l'on s'attend à une croissance modérée de 1,1 % en 2024 et une inflation prévue à 1,7 %. Pour la collectivité bayonnaise, vous parlez d'un autofinancement sous pression, d'un ralentissement des recettes de fonctionnement, et d'une augmentation de la masse salariale de 4,8 %, légèrement plus qu'en 2023. Vous comprendrez bien que dans ce contexte, vous annoncez que la collectivité s'est fixée l'objectif de réduire ses charges générales de 5 % en 2025 et, comme l'a indiqué notamment M. BERGÉ, la vente des bijoux de famille au travers de la cession des parts de la SEM du Golf de Bassussarry. Aussi, et franchement nous ne sommes pas les seuls à Bayonne, à s'indigner devant ce que nous considérons à la fois comme une certaine gabegie financière, et une autopromotion à peu de frais, ou plutôt aux frais du contribuable, des actions de votre majorité. Et ce, sans aucune contradiction politique sur le fond du discours asséné.

C'est le cas de ces six vœux, j'ai assisté à trois, quatre. Pour rappel, il y a eu cette première séance auprès des institutions, la seconde envers le personnel, qui d'ailleurs boude en majorité ce raout hivernal, à l'instar de celui des arènes en été. Puisqu'en moyenne, je n'étais pas au dernier mais de ce que j'ai constaté, autant aux arènes qu'en janvier, sur 1 200, 1 300 personnels, en incluant les 350 personnes du CCAS et de l'Office de Tourisme, le chiffre global s'élève à 1 200 personnes qui œuvrent dans l'intérêt général pour cette collectivité, la présence des agents se limite à 300, 350 personnes. Et il y a donc ces fameux quatre vœux dans ces quartiers, dont la dernière édition aura d'ailleurs lieu demain à Saint-Esprit. Notre première question, à laquelle nous attendons une réponse par écrit, si possible pas trop tardive et sans trop de relances, est la suivante : quel est le coût global de ces agapes, je parle des vœux, en incluant la vidéo de Comédia production, les collations, la préparation, la mise à disposition du personnel municipal pour les réaliser ? C'est notre première question.

Secondairement, vous venez d'organiser trois repas à la Maison des associations pour, si je reprends vos propos, 1 360 personnes et quelques élus, dont moi-même, dimanche dernier. Repas excellent du traiteur, qui a été offert, bien sûr, on ne se comprime pas la panse quand on dîne avec votre majorité, il y avait aussi un orchestre, une sono, du personnel pour la mise en place, le rangement, trois bus locaux pour transporter certains seniors, une rose offerte, cerise sur le gâteau basque à la cerise, deux places pour la grande roue sur les 30 000 places achetées par la Ville, un accueil personnalisé à l'entrée par Monsieur le Maire et une partie de sa liste, comme pour l'ensemble des vœux, d'ailleurs. On appelle cela du clientélisme à l'adresse d'une catégorie d'âge, la plus civique, puisque les jeunes, c'est-à-dire les moins de 50 ans, boudent les urnes depuis longtemps, comme nous le savons tous et toutes pour avoir été assesseurs. Comme dirait Coluche, « bravo, c'est nous qui paye ». Vous nous rétorquerez, Monsieur le Maire, « mais M. Abadie, vous voulez supprimer ces repas conviviaux qui sortent les anciennes générations de la solitude, de l'isolement », comme vous l'avez mentionné dans votre incontournable discours de bon aloi. Eh bien non. Si nous, nous devons être dans une majorité municipale en mars 2026, puisque l'on en parle, nous inviterions les personnes âgées et moins âgées, comme les familles monoparentales, mais surtout à revenus modestes, afin de donner un peu plus à celles et à ceux qui en ont le moins. La deuxième question, que nous vous posons en tant qu'élus minoritaires, est très simple : qu'ont coûté ces trois collations dispendieuses, qui n'auront sûrement pas lieu d'être l'année prochaine car elles devraient normalement être considérées, à l'instar de ces vœux, et à juste titre, comme une propagande électorale au bénéfice de votre seule majorité conservatrice. Effectivement, cela fleure bon dans les élections, en souhaitant que vous précisiez dans cette réponse tous les postes de dépenses afférentes, d'autant qu'a été mis en place, depuis le 1er janvier, une véritable comptabilité analytique au sein des services financiers de la Ville.

M. ETCHEGARAY : Milesker, Nous répondrons à tout cela. Je crois que c'est tout pour les prises de parole ? Je propose donc que Mme DURRUTY commence par faire une réponse globale sur tout ça et j'interviendrai sur le dernier point que vous venez d'évoquer, sans doute aussi sur la question des cessions puisque vous l'avez tous évoquée. Donc Mme DURRUTY, vous commencez.

Mme DURRUTY : Mes chers collègues, bien évidemment cela a été dit par les uns ou les autres, chacun reste constant sur un certain nombre d'éléments, sur lesquels il vient lors de nos interventions pour les réunions budgétaires. Je dirai simplement qu'à force de crier au loup, on finit par ne plus y croire. C'est notamment pour certains propos un peu exagérés qui ont pu être tenus.

Je voudrais surtout revenir, certains me le reprochent parfois mais je crois que c'est essentiel, sur les chiffres. Parce que les chiffres parlent et ils sont têtus, toujours. Je crois que ce qui résume finalement le mieux les trajectoires et notre trajectoire budgétaire, notre maintien de

cap, que vous avez repris, Monsieur le Maire, dans vos propos et que, je crois, M. ETCHETO a finalement repris dans sa conclusion, c'est que vous ne nous reprochez pas une mauvaise gestion, mais des choix. Nos choix. Jusque-là, tout va bien. Pourquoi ? Parce que lorsqu'en 2020 nous nous sommes les uns et les autres présentés au suffrage des Bayonnaises et des Bayonnais, M. BOUTONNET-LOUSTAU, nous avions un programme. Un programme avec un PPI, d'accord, qui au départ se montait à 130 millions d'euros. Ce programme, Monsieur le Maire, nous l'avons challengé année après année, résultats après résultats, d'un autofinancement que nous avons essayé d'optimiser au maximum. Ce montant total d'investissement, pour ce mandat, s'élèvera à 173 millions d'euros. Un chiffre inédit, puisque lors du mandat précédent, et du mandat d'avant aussi, le montant des investissements était de 118 millions d'euros.

Il est donc faux, archi-faux, de considérer que les projets que vous nous reprochez d'avoir portés, à savoir le musée Bonnat-Helleu et la médiathèque, sont venus cannibaliser le montant des autres investissements. A contrario, le montant de ces investissements a augmenté de 10 %, hors musée Bonnat-Helleu et hors médiathèque. Et quand je regarde, Monsieur le Maire, le montant de subventions que nous avons réussi à obtenir sur ces grands projets, ils sont, malheureusement pour certains autres projets, sans commune mesure avec ce que nous réussissons à obtenir, par exemple, sur une école. L'école du Prissé, taux de financement par la Ville : 70 %. D'accord ? Sur notre plan d'amélioration et d'entretien, 40 millions d'euros. Vous ne le voyez pas ligne à ligne, ce plan d'amélioration et d'entretien, mais il concerne bien évidemment tous les quartiers, tous nos bâtiments, les voiries, en priorisant, bien évidemment, l'action que nous menons. Parce qu'il est impossible, je dis bien impossible, d'avoir les capacités financières de tenir à niveau l'ensemble de notre patrimoine. Parce que notre patrimoine s'élève à plus de 500 millions d'euros. Et parce qu'au cours du mandat, nous aurons tout simplement enrichi de 170 millions d'euros les actifs, le patrimoine immobilier de la Ville. Sur la période 2020-2024, M. BERGÉ, le montant des investissements réalisés, une fois de plus je parle de chiffres actés, s'est élevé à 140 millions d'euros. Sur la même période, le montant de notre endettement est passé, je vais vous donner les chiffres exacts parce que je les ai, de 63 millions d'euros en 2020 à 68,3 millions d'euros fin 2024. Donc un endettement supplémentaire de très précisément 5,3 millions d'euros, pour avoir financé 140 millions d'euros d'investissements. Franchement, qui est capable de pouvoir présenter un tel bilan ? Qui ?

Est-ce qu'on va nous reprocher d'avoir investi, M. BOUTONNET-LOUSTAU notamment, dans des projets supplémentaires qui se sont invités, je dirais, au cours du mandat ? Des projets de mise en sécurité, par exemple, des projets liés à la transition énergétique, bien évidemment. Tous ces projets sont les projets du quotidien des Bayonnaises et des Bayonnais. Et pour avoir épluché ligne à ligne le plan d'entretien et d'amélioration, il y a des dépenses de quelques milliers d'euros, mais il y a aussi des dépenses conséquentes, notamment pour tout ce qui concerne, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, la remise en état de nos écoles et les travaux que nous engageons annuellement sur les écoles. Le maire le sait, et les services le savent, depuis le mois d'octobre nous avons travaillé sur les je ne sais combien de lignes, M. le directeur général des services techniques. Ce sont des tableaux Excel d'au moins une quinzaine de pages.

Alors oui, nous procédons à des cessions. Oui, bien sûr. Comme, je dirais, la quasi-totalité des collectivités. Quelques exemples. Je ne citerai pas quelques exemples que vous pourriez me reprocher, qu'il sont caricaturaux, mais au global, pour 69 % des villes moyennes, 7 sur 10, elles se sont engagées dans des opérations de cessions immobilières. Toutes, toutes. Aujourd'hui, ce sont au total près de 26 000 cessions immobilières qui ont été répertoriées en France en 2023 par la Direction Nationale d'Intervention Domaniale. C'est bien sûr une manne potentielle pour l'ensemble des collectivités, puisque c'est 11,7 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Mais heureusement, heureusement, au vu de tous les aléas, M. BERGÉ l'a rappelé, qui se sont invités tout au long du mandat : la crise sanitaire, la crise

énergétique, la crise économique et désormais l'impact de la future loi de finances. Comment aurions-nous fait ? Comment les collectivités auraient pu réussir à garder la tête haute ? J'ai plusieurs exemples. Je ne les prendrai pas tous, mais j'en prendrai un qui est celui d'une ville avec laquelle nous nous comparons souvent, d'un point de vue du système de santé ou de l'organisation de la santé, du rugby peut-être, mais ce ne sera pas la référence que j'utiliserai. Sur les développements économiques, en tout cas, voilà une ville avec laquelle nous avons énormément travaillé pour la mise en place du bail à construction, Monsieur le Maire vous le savez, c'est La Rochelle. Quand je disais tout à l'heure dans mes propos que toutes les villes, quelles que soient les obédiences, avaient été contraintes à se réinterroger, La Rochelle l'a fait. Montant des cessions inscrites dans le budget 2025 de la Ville de La Rochelle, 15 millions d'euros. 15, d'accord ? Avec notamment, d'ores et déjà, la vente de l'ancien bâtiment de la trésorerie municipale, près d'un million d'euros, la vente d'un terrain de foot, 6 millions d'euros. La vente d'un terrain de foot ! Certainement pas pour y faire un équipement sportif autre. Et puis, sont inscrits au titre des autres cessions envisagées, 7 bâtiments publics pour un montant total de 15 millions d'euros. Et ce que dit le maire de La Rochelle ? Qu'est-ce qu'il dit ? Que ces cessions immobilières, elles ont été notamment réalisées pour réduire les frais d'entretien de certains bâtiments qui n'étaient plus utilisés. D'autres, à Tours, même pratique, même stratégie de cession pour, je cite, ce ne sont pas mes mots, ce sont ceux du maire de la Ville de Tours, « céder les biens qui ne correspondent plus aux besoins », ce qui permet de dégager les moyens financiers pour investir. Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir s'il est pertinent de céder ou de ne pas céder certains actifs. La vraie question est que nous sommes tous et toutes, toutes les collectivités, dans l'incapacité de les entretenir. Et très clairement, un certain nombre de ces actifs ne servent pas l'intérêt général, sont aujourd'hui passés quelque part dans des usages. Je parle par exemple des locaux à destination commerciale. Et pour certains autres de ces biens, leur remise en état nécessiterait aujourd'hui des moyens financiers importants, que nous ne sommes pas en capacité de mettre. C'est exactement la réflexion qui a été la nôtre et qui a entraîné la décision de vente de l'ancien palais de justice. Vous le savez, il y avait un arrêté de péril, Monsieur le Maire, il était fermé. On ne pouvait plus rentrer. La crèche avait été fermée. Tout ça, nous le savons tous.

Donc aujourd'hui, ce que vous nous reprochez finalement, ce sont nos choix, M. ETCHETO et tous les autres. Eh bien moi, je vais vous dire, Monsieur le Maire et mes chers collègues, je suis finalement plus que rassurée de considérer qu'au cours de ce mandat, nous aurons réussi à tenir nos engagements auprès des Bayonnaises et des Bayonnais, voire même à aller plus loin. Et je veux en attester ici, pour arriver à trouver les moyens nécessaires pour investir dans certains projets, Monsieur le Maire, qui n'étaient pas prévus. M. BOUTONNET-LOUSTAU, je vous rappelle que nous avons eu un séminaire, un samedi matin, dans lequel il y avait pour nous le besoin d'arriver à faire rentrer 26 millions d'euros. C'est le PPI2, 26 millions d'euros supplémentaires. Et nous avons réussi, nous y sommes parvenus. Non pas en dégradant notre endettement, mais bien en améliorant notre autofinancement, notamment, et en optimisant aussi notre stratégie d'emprunt. C'est clair. Avec des choix, je dirais, qui montrent aujourd'hui que nous avons eu raison. Aujourd'hui, il y a un PPI3 avec 3 millions d'euros de plus. C'est ce qui fait les 173 millions d'euros. Pour ma part, je dois oser vous dire aujourd'hui, sans pouvoir être jugée comme tombant dans de l'autosatisfaction, la stratégie financière qui a été la nôtre depuis le début du mandat, la méthode. Il y a une stratégie, il y a des objectifs. Les objectifs, nous en avons parlé et nous les avons réaffirmés. Et il y a un plan d'action.

Ce plan d'action, très clairement, repose aussi d'abord sur la priorisation de nos politiques publiques, Monsieur le Maire. Jamais au grand jamais, nous n'avons envisagé de venir rogner, passez-moi le terme, sur tout ce que la Ville fait en matière d'action sociale, de soutien aux plus démunis, de logement social. Je ne vais pas vous faire l'affront de développer tous ces sujets, y compris pour ceux qui siègent. Rogner ou venir remettre en question la subvention du CCAS, jamais ! Donc aujourd'hui, eh bien tout simplement, cette trajectoire que nous avons réussi à mener a été possible, notamment cette année, tout simplement grâce à tout le

dialogue de gestion qui a été le nôtre au sein de l'équipe municipale et avec la direction générale, depuis le début du mandat. Un grand merci pour votre patience, parce que j'avoue que vous m'avez supportée, les uns et les autres. Pas toujours encouragée, mais supportée. Mais le sourire de certains, lorsque certains arbitrages communs ont eu lieu, parce que DGA par DGA, il y a eu des arbitrages pour la première fois avec tous les élus autour de la table. Eh bien quand j'ai vu mes collègues revenir souriants l'après-midi, pas forcément contents des décisions prises, mais en tout cas de la méthode, je me suis dit que finalement, Monsieur le Maire, au cours de ce mandat, nous aurons réussi à faire en sorte, contrairement à ce qui a pu être dit, que tous ces choix qui permettent d'afficher les trajectoires dont je peux dire que je suis aujourd'hui plus que satisfaite et fière, ont été faits collectivement. Je dis bien collectivement. Même les moins initiés aux finances publiques, même les moins à l'aise avec les chiffres, et il y en a bien sûr parmi nous, ont réussi à rentrer dans l'exercice. Et M. BOUTONNET-LOUSTAU, cet exercice est en cours avec les associations, vous le savez. Encore ce matin, nous avons reçu une MVC et nous continuerons. J'ai rappelé aux services que tous les rendez-vous qui n'avaient pu avoir lieu, parce qu'il y a eu certains empêchements des uns ou des autres, pas forcément de notre fait, auront lieu avant le vote du budget. Contrairement à ce que vous avez laissé entendre, ce dialogue de gestion n'est pas né aujourd'hui, cette année. Cela fait maintenant 3 ans, Monsieur le Maire, que nous recevons toutes les associations, une heure par association, toutes celles qui reçoivent plus de 22 millions d'euros de subventions, donc les plus importantes, dans leur action. Nous sommes d'accord ? Il n'y en a pas une, depuis le début de nos rencontres, M. PARRILLA ETCHART, qui s'est révoltée. Il n'y en a pas une qui n'a pas compris la démarche. En revanche, ce qui est vrai, c'est que la situation financière des unes et des autres n'est pas la même. C'est vrai. Et nous avons conscience, avec les directeurs concernés, que pour certaines, non pas du fait de la baisse à moins 5 % des subventions, mais uniquement de par des modèles économiques qui ne sont pas tous stabilisés (pardon de l'expression, mais c'est comme ça que je dois l'appeler), il va nous falloir avoir un tuilage encore plus fin. A contrario, je n'en ai vu aucune depuis ces dernières semaines, nous avons commencé juste après la rentrée de janvier, ne pas considérer que les décisions qui étaient prises, et qui risquent de devoir durer puisque nous l'avons vu, ces mesures ne vont pas s'arrêter, elles ne vont pas concerner qu'uniquement l'exercice 2025, nous obligent chacun à revoir nos modèles et à finalement considérer que collectivement nous sommes en capacité de trouver des solutions. Je suis en tout cas heureuse de vous dire ce soir que nous y sommes parvenus pour ces orientations budgétaires 2025-2029. Merci à tous pour cette énorme patience et ce travail.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme DURRUTY. Je vais vous dire deux ou trois choses, parce que vous avez dit évidemment l'essentiel, et au passage je vous remercie aussi à mon tour de ce travail titanesque, que vous avez réalisé avec nos collègues et bien sûr nos services. Bon, c'est assez normal que nous en soyons là, à ce moment du mandat. C'est le dernier exercice budgétaire de ce mandat. Que l'occasion soit belle, unique, pour les pourfendeurs, de venir expliquer l'inanité des propositions qui furent les nôtres, pour l'opposition historique, ça se comprend, constance. Pour ceux qui ont voté tous les budgets pendant des années, ça se comprend moins, mais ce n'est pas grave. Par contre, c'est normal que nous en soyons à ce stade, à nous positionner, à dire les choses et éventuellement à ne pas être d'accord. Le problème, c'est les excès. Pas les excès de langage dont je parlais tout à l'heure, ce sont les exagérations dans les présentations qui sont faites. On pourrait croire que nous avons pris des décisions qui engagent l'avenir de cette collectivité durablement. Un fait est que, jamais depuis 30 ou 40 ans, cette ville ne s'était engagée dans des programmes d'investissement culturel de cette importance. Dont acte. Bibliothèque-médiathèque, musée Bonnat-Helleu, vous avez tous évoqué cela, y compris en indiquant les coûts de ces opérations. En oubliant quelquefois d'ailleurs l'AB campus, qui est un équipement sportif, que je sais, qui a coûté également une somme, certes inférieure à celle des autres équipements culturels dont il est question. Tout

ceci serait grave si nous n'avions pas trouvé des financements. Vous avez quelque chose à dire, Madame ?

M. ETCHEGARAY : Oui, tout ceci serait grave si par exemple nous n'avions pas été capables d'aller chercher là où cela est nécessaire des financements extérieurs. Il y a des équipements pour lesquels nous sommes seuls. Vous avez pris l'exemple des écoles, c'est tout à fait vrai. Maintenant, il y en a d'autres où nous sommes moins seuls quand on est capable d'aller chercher des financements. J'ai ici, sous les yeux, préparé par les services, ce que sont les financements extérieurs au niveau national pour des projets communaux. Moyenne : 35 % de financements extérieurs. Chez nous, entre 52 et 60 %. Je ne vais pas dire que nous sommes excellents, mais le musée Bonnat-Helleu (la bibliothèque aussi d'ailleurs a été bien financée), grâce à tout ce qu'il a fallu faire, et tout n'est pas encore terminé dans la recherche des financements, mais l'essentiel effectivement est déjà acquis, au moins sur le plan immobilier, nous sommes à des niveaux de presque 60 %. Je regarde le Directeur général pour bien m'assurer que c'est 60 %. Et nous serions de mauvais gestionnaires. Pourquoi pas. Quand je regarde le ratio par habitant de la dette, donc remboursement des investissements que l'on fait, en 2023, à Bayonne, elle était de 1 175. En 2024, supérieure, elle est à 1 283. La moyenne au national de la dette par habitant pour les villes de notre strate, il faut toujours comparer ce qui est comparable, c'est 1 318. Nous nous sommes engagés, Mme DURRUTY, dans des opérations d'investissement que nous n'avons jamais connues auparavant. Mais pour autant, est-ce que nous avons creusé la dette d'une manière anormale ? Les chiffres sont là pour dire qu'il n'en est rien.

Je vais terminer, je dirai un mot sur les vœux aussi, parce que sinon M. ABADIE sera très déçu de rentrer chez lui sans avoir une réponse là-dessus, et je ne voudrais surtout pas qu'il soit fâché. Vous dire que les cessions de la Ville de Bayonne, vous avez donné un chiffre il y a un instant, Mme DURRUTY, 69 % des villes moyennes sont engagées dans des opérations de cessions immobilières. Nous ne sommes donc pas tout à fait seuls. Le montant des cessions des collectivités entre 2022 et 2023 a augmenté de 44 %. C'est un chiffre national, et j'ai, je ne vais pas vous la donner, la liste des villes de gauche, de droite ou du centre qui se sont engagées aussi dans des problèmes de cessions immobilières. Tout ceci serait grave, si le produit de ces cessions ne venait pas immédiatement financer, ce qui est le cas, le renchérissement de notre patrimoine. À moins que le musée Bonnat-Helleu ne soit pas du patrimoine ? À moins que la bibliothèque-médiathèque ne soit pas du patrimoine ? Je comprends très bien qu'un an avant la fin de ce mandat, chacun doit bien se positionner, montrer sa différence, dire qu'il n'est pas d'accord, etc. C'est respectable, c'est la démocratie, il n'y a pas de problème. Sauf que les chiffres sont têtus, mais ils sont là. Et nous ne nous serions pas, nous non plus, engagés dans cette orientation si nous n'avions pas... Parce que vous pensez bien qu'on y passe des heures, avec tous mes collègues, Mme DURRUTY sur les sujets financiers, évidemment, principalement, et les services. Et chaque fois, on va se poser ce type de questions, vous pensez bien. Mais nous considérons que cette ville a besoin de continuer à évoluer. Elle a besoin de continuer à se développer. Elle a besoin de produire du logement social et ça coûte de produire du logement social. Elle a besoin de venir en soutien aux personnes en situation de précarité et ça coûte, à Bayonne en particulier, très cher. Beaucoup plus cher que dans les villes voisines. C'est notre histoire, c'est notre sociologie, nous en sommes fiers les uns et les autres. Alors poursuivons dans cette direction. C'est donc la réponse que je fais, brièvement.

Je termine par les vœux. Vous avez été outré, visiblement, par le fait que ces personnes viennent. Les repas du Nouvel An, ça remonte ! Il se trouve que je suis là depuis 1995, l'adjointe en charge des affaires de solidarité, ça s'appelait autrement à l'époque, Mme PINTAT, était à l'origine de la création de ces moments de rencontre pour les personnes dites du troisième âge. Il y a effectivement trois repas qui, vous avez raison, avec les chiffres que vous avez donnés, ont été organisés comme chaque année, sauf la rupture des années

Covid. D'accord. Deux fois, deux années. Sinon, il y a une continuité. Et il y a aussi, depuis l'après Covid, une continuité. Ceci pour vous dire, même sur le plan juridique, par rapport à ce que vous dites des comptes de campagne, etc. Vous êtes déjà dans la campagne. Nous n'y sommes pas. Non, nous n'y sommes pas. Nous, nous nous adressons aux gens au quotidien. Vous comprenez, c'est que les gens, nous les voyons tous les jours. Vous aussi, peut-être, mais un peu plus que vous, quand même. Un peu plus que vous, parce que nous sommes aux affaires, qu'on est dans la rue, sur la place, que nous rencontrons les gens dans nos bureaux, que nous les rencontrons dans tous les dossiers que nous avons à gérer. Alors oui, il y a une convivialité dans cette ville. Moi, j'assume, avec les collègues, le fait que l'on continue à fonctionner sur ce registre. Dont acte que vous n'aimiez pas ça, dont acte. Vous cherchez des économies, nous répondrons à vos questions puisque vous avez le droit de les poser et nous avons la possibilité de vous répondre. Et nous le ferons. Quant à la vidéo dont vous parlez, on l'amortit. Elle a été présentée aux institutionnels, ici. Nous avons un vœu aux institutionnels et un vœu au personnel. C'est le cas dans d'autres villes, vous ne mettez pas ça en cause, visiblement. Nous avons un visuel, une vidéo, qui est présentée dans toutes ces circonstances. Et c'est la même qui vient d'être présentée, voilà, avec un dispositif de sonorisation, etc. Certes, mais nous vous dirons ce que ça coûte, puisque vous êtes aussi intéressé par ce type de détails. Nous, on ne va pas changer dans notre rapport avec la population. Non, on ne va pas changer.

M. ABADIE : C'est dommage. Vous savez pourquoi, Monsieur le Maire ?

M. ETCHEGARAY : Non, mais on ne va pas changer. Je vous le dis, on ne va pas changer. On est différents. C'est dommage ? Mais vous allez l'expliquer, éventuellement.

M. ABADIE : C'est le discours d'une personne de façon verticale, alors qu'il y aurait possibilité, me semble-t-il, de profiter, puisque vous faites quatre vœux dans quatre quartiers, qui correspondent aux Conseils de quartier, ces quatre grandes zones, d'inviter la population, justement, à ce que ce soit elle qui puisse apporter ses vœux pour l'année à venir. Qu'elle puisse dire, en lien avec les Conseils de quartier : « voilà, nous, pour 2025, on souhaiterait... »

M. ETCHEGARAY : Ah oui, des vœux participatifs. Écoutez, c'est votre point de vue, je l'entends, je le respecte. J'ai terminé avec ce que je voulais dire. Comme vous le savez, un débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, bien évidemment. Nous allons considérer ensemble, en tout cas, que le débat a eu lieu. Parce qu'il faut voter, on est obligés de voter pour prendre acte que le débat a eu lieu. Vu le temps que nous y avons passé, c'est normal, on ne va pas dire qu'il n'y a pas eu de débat. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre pour dire ensemble que le débat a eu lieu ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Musée Bonnat-Helleu – Réaménagement des abords – approbation du plan de financement

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport suivant, qui va être présenté par M. AGUERRE.

M. AGUERRE : Il s'agit du musée Bonnat-Helleu, du réaménagement des abords et l'approbation du plan de financement. En vue de la réouverture du musée Bonnat-Helleu, dans le quartier des Musées, il convient de réaménager les rues Laffitte et Bastiat, en sécurisant les abords du musée et en offrant des espaces plus vastes aux mobilités douces par la végétalisation, tout en tenant compte des contraintes de maintenance et d'entretien. Il est

demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de ce projet selon le plan de financement détaillé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport...

M. ETCHETO : Nous ne prendrons pas part au vote sur ce rapport. J'en profite, pour les services, pour l'indiquer aussi pour le 15 et le 16. Il s'agit d'une explication de vote, ce n'est pas un jugement sur le fond des dossiers eux-mêmes. Comme c'est la politique d'investissement...

M. ETCHEGARAY : 14, 15, 16, vous avez dit ?

M. ETCHETO : Voilà, 14, 15 et 16, jusqu'au pont du Génie.

M. ETCHEGARAY : Très bien, non-participation au vote du groupe. Vous prenez part au vote ? Vous votez ? Monsieur, vous tenez vote. Mme BENSOUSSAN est partie avec son pouvoir ? Bon, je ne vais pas vous dire où elle est, mais elle est encore dans nos murs. Écoutez, non-participation au vote, nous l'avons bien noté et pour le reste, les choses sont claires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

15.Arènes Marcel Dangou – Travaux d'amélioration – Approbation du plan de financement

M. ETCHEGARAY : M. ARCOUET, vous voulez poursuivre avec le rapport 15.

M. ARCOUET : Des travaux d'amélioration, en matière de sécurité particulièrement. Lors des passages des commissions de sécurité aux arènes Marcel Dangou, les représentants du SDIS (les pompiers) ont relevé des manquements règlementaires en termes d'évacuation du public. C'est la raison pour laquelle la Ville de Bayonne va réaliser des travaux à hauteur de 680 000 € TTC. Les adaptations intérieures ayant été réalisées, particulièrement une circulation horizontale large, il convient maintenant de prévoir la création de ces deux escaliers extérieurs afin de permettre l'évacuation du public dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de ce projet, selon le plan de financement détaillé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ARCOUET. Alors là, non-participation au vote, M. ETCHETO a été clair. Vous votez ce rapport ? Vous voulez dire quelque chose ?

Mme HERRERA LANDA : Nous votons pour les rapports 15 et 16, tout en sachant qu'il y a un état de dégradation de ces sites qui est quand même... Nous avons parlé tout à l'heure des problématiques d'entretien, est-on en mesure ou pas d'entretenir certains lieux ? L'état de dégradation du pont de Génie et des arènes est total.

M. ETCHEGARAY : Mais là, nous sommes sur le 15. Oui, mais j'ai compris. Sinon, là, vous votez ? Oui, je l'ai compris. M. BOUTONNET-LOUSTAU aussi, la délibération a donc été adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

16. Pont du Génie – Travaux de réhabilitation - Approbation du plan de financement

M. ETCHEGARAY : Ensuite le rapport 16, M. ARCOUET, c'est justement le pont du Génie.

M. ARCOUET : Le pont du Génie. Il y a donc des travaux importants de réhabilitation, il faut maintenant passer à l'approbation du plan de financement. En 1960, le pont du Génie a subi un élargissement du côté aval et nécessite aujourd'hui des travaux d'entretien spécialisés, visant à traiter les différentes pathologies relevées lors des diverses actions de surveillance. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de ce projet, selon le plan de financement détaillé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : J'ai moi-même, pour répondre à Madame, vous connaissez bien l'histoire de cette ville, j'ai appris, vous le saviez peut-être, que ce pont-là ce sont en fait deux ponts. Il y a eu un pont d'origine et il y a un pont qui a été rajouté, justement dans les années 1960. Et c'est cette partie, parce que ce sont les services techniques qui m'ont raconté ça. Vous le saviez. M. UGALDE me dit gentiment : « il suffit de regarder ». Alors effectivement, après l'explication qui m'a été donnée, je m'en suis rendu compte. Écoutez, le maire de Bayonne ne sait pas tout, je le dis publiquement. Oui, c'est vrai, il y en a un qui est maçonné et l'autre qui est appareillé. Et c'est la partie la plus récente qui est la plus atteinte. Oui. On met aux voix. Vous avez dit que vous votez pour, Monsieur vous tenez vote pour. Ce rapport, Mme BENSOUSSAN ? Vous votez aussi, et votre mandant aussi. Voilà.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

FONCIER

17. Mise à disposition de locaux au profit de l'association La Locomotive – Avenant n°4 de la prolongation de convention (locaux 2/4 rue de Balichon)

M. ETCHEGARAY : 17, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Merci M. le maire. Mise à disposition de locaux au profit de l'association La Locomotive, avenant n° 4 de prolongation de la convention (locaux 2/4 rue de Balichon). Depuis février 2021, la Ville met à disposition de l'association La Locomotive des locaux qu'elle loue, situés 2 et 4 rue de Balichon, pour héberger l'activité de la Rockschool pendant les travaux de restructuration et de mise en valeur du Bastion de Mousserolles, abritant habituellement la structure. Dans l'attente du relogement définitif de l'association pour cette activité, il est proposé de prolonger à nouveau la mise à disposition des locaux de la rue de Balichon, jusqu'au 30 septembre 2025, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la prolongation de la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci M. LAIGUILLON, sur ce rapport, vous votez aussi, vous le votez, Monsieur, vous aussi, M. ETCHETO, on est au 17. Et vous-même ? Également et votre mandat aussi. Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS

18. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°12 au marché conclu avec la société DALKIA.

M. ETCHEGARAY : 18, M. SALANNE, nous allons prendre deux ou trois rapports avec vous.

M. SALANNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Nous allons donc passer aux marchés publics et pour commencer la prestation de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations à génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur, que l'avenant numéro 12 au marché conclu avec la société Dalkia. Le 27 novembre 2018, la Ville de Bayonne a notifié à la société Dalkia un marché pour une durée de 6 ans, pour la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché a été prolongé jusqu'au 10 juin 2025 par l'avenant n°11. Il y a lieu de conclure un nouvel avenant, ayant pour objet de mettre à jour le matériel pris en charge au titre du marché pour la dernière saison de chauffe, comme exposé dans la note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Fourniture de papier bureautique et de papier spécifique pour la Ville, les écoles et le CCAS de Bayonne – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Rapport 19, M. SALANNE.

M. SALANNE : Il s'agit maintenant du rapport numéro 19, de la fourniture de papier bureautique et de papier spécifique pour la Ville, les écoles et le CCAS de Bayonne et la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne. Dans le cadre du renouvellement de la procédure de mise en concurrence, liée à la fourniture de papier bureautique et de papier spécifique pour les besoins de la Ville, des écoles et du CCAS, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce s'y rapportant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

20. Convention de mise à disposition partielle d'un agent permanent de la Communauté d'agglomération Pays Basque auprès de la Ville de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous présentez le rapport 20 qui concerne une convention de mise à disposition partielle.

Mme DURRUTY : Oui, convention de mise à disposition partielle d'un agent permanent de la Communauté d'agglomération Pays Basque auprès de la Ville de Bayonne. Au regard des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition partielle d'un agent de la Communauté d'agglomération, à compter du 1er janvier 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, sur ce rapport il n'y a pas d'abstentions ? Oui, M. BOUTONNET LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, juste une explication, le cumul des fonctions ne devrait pas correspondre à la confusion des fonctions, donc je m'abstiens.

M. ETCHEGARAY : D'accord, donc abstention de M. BOUTONNET-LOUSTAU. Y a-t-il d'autres abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Rapport 21, toujours Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Modification du tableau des effectifs. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que demandée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 8 postes dont 7 transformations.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, non-participation au vote habituelle de la part du groupe de M. ETCHETO, M. BERGÉ.

M. ETCHEGARAY : Non, il me semblait bien, non-participation au vote. M. BOUTONNET-LOUSTAU ? Non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN ? Vous ne participez pas au vote. Et votre mandant, qu'est-ce qu'il fait ? Qu'est-ce que vous décidez pour lui ? Vous n'avez pas de mandat impératif, alors décidez. Non-participation au vote dans les deux cas. Merci, c'est bon. Non, il n'y a pas de souci. Ça, c'était le rapport 21.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 12, Mme BENSOUSSAN (avec mandat), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

SERVICES PUBLICS

22.Délégation de service public relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique de la Ville de Bayonne alimenté par une chaufferie bois - EGURRETIK - Avenant n° 4

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au rapport 22, c'est la délégation de services publics EGURRETIK, Mme HARDOUIN-TORRE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Monsieur le Maire. Selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, l'actualisation au 1er janvier 2024, prévue par l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public du réseau de chaleur Egurretik, s'avère trop complexe à mettre en œuvre en termes de facturation. C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal d'approuver un avenant n°4 au contrat de DSP, visant à reporter l'entrée en vigueur de l'actualisation du terme R2.1 au 1er janvier 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

23.SEM du Golf Makila – Cession d'une fraction majoritaire des actions composant le capital social de la SEM par la Ville de Bayonne – Procédure de l'appel à manifestation d'intérêt

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport numéro 23, présenté par Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : SEM du Golf Makila, cession d'une fraction majoritaire des actions composant le capital social de la SEM par la Ville de Bayonne, procédure de l'appel à manifestation d'intérêt. La Ville de Bayonne souhaite céder la totalité des actions qu'elle détient dans la SEM Golf Makila. Pour ce faire, et alors qu'elle n'y est pas contrainte juridiquement, elle envisage de mettre en œuvre un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un opérateur à même d'acquiescer ses actions et de reprendre l'exploitation du golf. Cet appel s'adressera notamment aux professionnels du secteur golfique et hôtelier qui devront proposer un projet permettant d'assurer la pérennité du golf. Le calendrier et les modalités en sont précisés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de cession et la procédure proposée, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

M. ETCHEGARAY : Merci, sur ce rapport...

M. ETCHETO : Décidément... Juste pour dire qu'évidemment nous voterons ces deux rapports. C'est la consécration des oppositions ce soir, puisqu'on leur donne raison dans les rangs mêmes de la majorité parfois. Moi je n'étais même pas conseiller municipal quand...

Mme DURRUTY : Si je peux me permettre, si vous ne le faisiez pas vous ne seriez pas cohérent avec vous-même, puisque les oppositions avaient voté différemment et que vous l'avez inscrit dans chacun de vos programmes.

M. ETCHETO : Nous sommes bien d'accord, Mme DURRUTY, c'est exactement ce que je dis.

M. ETCHEGARAY : Donc vous votez ?

M. ETCHETO : Nous voterons pour deux délibérations, la 23 et la 24.

M. ETCHEGARAY : C'est noté déjà, et Mme HERRERA LANDA ?

Mme HERRERA LANDA : Nous allons intervenir.

M. ETCHEGARAY : Vous donnerez à la fin le sens du vote ?

Mme HERRERA LANDA : Oui tout à fait. Alors nous avons un angle d'attaque un peu différent, tout va bien, nous ne sommes pas tous d'accord. Sur ce sujet très sérieux, nous vous proposons une série de questions sous la forme de devinettes. C'est la fin du Conseil, on a besoin de se détendre. Il y en a qui n'apprécient pas l'humour, mais on va quand même le faire.

M. ETCHEGARAY : Écoutons Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Qui a dit, dans les années 85-90, « il est indispensable de conserver dans le domaine public ce poumon vert, véritable porte d'entrée touristique vers le Pays Basque dans le sens nord-sud et vers Bayonne dans le sens sud-nord. À ce titre, les villes concernées, et tout particulièrement Bayonne, doivent s'engager dans la gestion et la préservation de ces 80 hectares au patrimoine naturel remarquable » ? Je vous donne la réponse, vous avez eu le temps de réfléchir, c'est Jean GRENET, le maire de Bayonne, et les maires des villes et villages limitrophes, qui étaient concernés par ce projet dans les années 85-90. Qui a dit, en 2022 : « le Makila Golf Club Bayonne Bassussarry fait partie depuis maintenant 30 ans du paysage touristique et sportif du Pays Basque. Les investissements réalisés depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité du terrain et le travail quotidien de toute l'équipe, pour garantir un service de qualité pour nos membres et visiteurs, ont permis de faire du Golf du Makila un golf de caractère porté par un esprit de famille. Cet anniversaire des 30 ans marque le début d'une nouvelle ère (on était en 2022), nous allons notamment accélérer notre transformation environnementale et notre volonté de conserver notre autonomie totale, à nous. L'objectif est clair, construire ensemble le golf de demain, accessible à toutes et à tous ». C'est donc le Président directeur général de la SEM, par ailleurs conseiller municipal de Bayonne et Directeur de l'office de tourisme qui a tenu ces propos, il s'est reconnu. Qui a dit, en 2024, 2025 : « le Golf du Makila est géré et exploité par la société d'économie mixte Golf Makila, qui est propriétaire, c'est là que ça devient important, de l'emprise foncière du golf et des immeubles construits sur le site. La Ville de Bayonne détient 58 % du capital social de la SEM et souhaite céder la totalité des actions qu'elle détient dans la SEM. Les autres collectivités territoriales actionnaires, qui détiennent 6 % au total, dont 5 % pour la commune de Bassussarry, ont décidé également de céder leurs actions. Et potentiellement, quelques actionnaires privés pourraient en profiter également. À l'issue de cette cession, il est à noter que la SEM deviendra une société anonyme de droit commun ». Qui a dit cela ? C'est la majorité municipale, via le texte de la délibération.

Ce qui nous inquiète, c'est le futur transfert de propriété à un actionnaire privé de ces terres acquises dans les années 85-90, dans un contexte de confrontation entre un projet agricole et

un projet golfique immobilier. Tout cela ravive donc nos inquiétudes. Pourquoi ? Parce que le transfert de la totalité des terres, soit autour de 80 à 85 hectares, à des investisseurs privés, d'ailleurs on ne connaît pas le montant de la vente mais on peut imaginer que ce n'est pas la rentabilité du golf qui va les intéresser, tout dépendra de la valeur d'achat mais il va falloir exploiter le golf très longtemps pour y trouver une rentabilité financière, nous laisse imaginer que les investisseurs vont trouver d'autres sources de revenus que le revenu strictement golfique. Mais ça, c'est une hypothèse puisque nous n'avons pas beaucoup d'informations. Ce qui nous inquiète donc, c'est que nous sommes dans un contexte dans lequel le PLU, puisqu'on va aller très vite, fait en ce moment l'objet de nombreuses modifications, qui permettent de faire passer des zones classées N, pour des activités d'intérêt général, dans d'autres catégories. Mais ce ne sont que des hypothèses. Par contre, l'absence totale d'informations préalables nous inquiète, de même que le caractère très précipité de cette vente.

Sur vos conseils, je suis allée consulter ce que disait la Ville de La Rochelle de ses ventes. Elle les présente à l'avance, elle a présenté les différentes ventes dès début décembre, elle a donné des arguments. Vous venez d'en donner un, et je le retiens, qui est celui de l'incapacité de la Ville à entretenir les bâtiments. J'y reviendrai tout à l'heure. Donc en fait, cette précipitation nous prive de débat contradictoire et d'un temps de réflexion, qui aurait dû être partagé, qui nous paraît indispensable, sur le futur proche et lointain de ces réserves précieuses qui sont devenues très rares au Pays Basque et en particulier dans cette zone très fortement urbanisée. Ce qu'il est à noter, c'est que cette précipitation et cette absence de réflexion s'inscrivent en décalage, en particulier avec les intentions affichées par le plan Climat de l'agglomération et le plan Alimentaire Territorial, si on prend les usages éventuellement agricoles qui pourraient être affectés à ce site, à une partie des terres, qui sont au plus près de la zone urbaine la plus dense de la CAPB et qui pourraient jouer un rôle, justement, dans l'autonomie alimentaire que vous revendiquez haut et fort par ailleurs.

Pour conclure, après le premier étage du siège de l'Aviron Bayonnais, le Trinquet Moderne, les terrains, ma liste n'est pas exhaustive, l'opération commerciale que tout le monde a connue à Bayonne, enfin les anciens Bayonnais, la Quinzaine Commerciale, mais là ça dure plus qu'une quinzaine : on vend le patrimoine public bayonnais. Ça, c'est donc le slogan. Tout à l'heure, nous avons entendu le slogan de 2025, qui sera « une année culturelle ». Ce sera aussi une année commerciale, avec un rythme effréné, sans véritable stratégie de transparence de débats préalables, ni information citoyenne, avec toutefois un objectif très clair : récupérer des fonds pour financer des projets d'investissement longtemps différés, qui ont véritablement explosé, nous en avons parlé tout à l'heure, et tout boucler avant l'année 2026 dont on connaît l'événement principal qui va nous concerner. Une dernière question, à qui le tour à présent ? Si l'on en croit le fait que sont mis en vente des biens sur lesquels il y a des difficultés de remise en état, on peut imaginer qu'un jour les arènes, le Palais des Sports de Lauga, les locaux qui hébergent la MVC du Polo, le gymnase Jean Fontan, qui sont dans un état de dégradation assez prononcé, pourraient faire l'objet d'une vente ? Mais comme vous l'aurez compris cette fois, notre groupe de minorités n'a pas la réponse à la question que nous posons. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Alors vous m'avez perdu, parce qu'il y avait deux devinettes au départ et après j'étais... Par contre, je connaissais les auteurs de la première, en tout cas, clairement, et les suivantes aussi. Il se trouve que j'étais là au moment où en 2004 ces décisions ont été prises. Proche de mon prédécesseur, Jean GRENET, dans des décisions qu'il nous fallait prendre assez rapidement, d'autres s'en souviennent. C'était à une époque, on croit que c'est aujourd'hui, où nous avons à vivre une période spéculative effrénée. Il se trouve qu'à l'époque, j'exerçais un métier de consultant en matière juridique, spécialisé en matière d'urbanisme. Et qu'il m'est arrivé, à cette époque, de recevoir la visite... Je n'étais pas élu, c'est dans les années 80, ce que je vous dis là, la ZAC d'origine, je ne parle pas du golf d'aujourd'hui. Il y avait un projet pharaonique qui incluait les exploitations agricoles. Il se trouve que j'ai été le conseil

des exploitants agricoles. Nous avons obtenu l'annulation de cette ZAC, parce que la démarche spéculative avait été pointée du doigt par les juridictions. Les agriculteurs auxquels je pense étaient d'ailleurs de l'autre côté du golf d'aujourd'hui. Parce qu'en réalité, le village automobile que vous voyez était également inclus dans cette ZAC, de même que les exploitations agricoles qui se trouvent derrière ce village automobile. Je vous parle de temps anciens que, évidemment, tout le monde ne peut pas avoir connus.

Avec Jean GRENET, nous avons considéré qu'il fallait venir au secours de ce golf, pour éviter le pire. Le pire eût été que cela entre dans les mains de spéculateurs. C'était à une époque où nous étions loin du niveau de protection juridique qui existe sur les zones naturelles. Excusez-moi, je rassemble ma mémoire au fur et à mesure que je vous parle, parce que je n'avais pas préparé ceci. C'était une époque, donc, où les terres naturelles pouvaient devenir agricoles, les terres naturelles agricoles pouvaient devenir constructibles. C'étaient des temps anciens. Et dans une telle proximité de la Ville de Bayonne, Bassussarry était à la porte, ce phénomène spéculatif nous aurait amené à la banqueroute. À la banqueroute au sens de la protection du patrimoine naturel. C'est une des raisons pour lesquelles, avec les maires qui sont concernés, comprenez par-là pourquoi nous ne sommes pas seuls dans l'opération, ceux du Pays Basque Intérieur, au premier rang, le maire de Bassussarry de l'époque, évidemment, nous avons décidé, avec également des partenaires privés, de nous rassembler et de faire ce qui a été fait.

C'était avant. C'était avant les lois SRU, c'était avant les lois qui ont suivi, et en particulier la loi récente Climat Résilience, qui a introduit quelque chose qui s'appelle le zéro artificialisation nette.

C'est une façon de vous répondre, Mme HERRERA LANDA. Ne vous inquiétez pas, nous avons pris les devants. Car c'est du classement dans les PLU, vous le savez tous, que dépend l'avenir des terrains. Et que nous avons classé toutes ces terres en zones naturelles, avec une espèce de cliquet et l'impossibilité d'un retour.

Alors que faire aujourd'hui d'un golf, ce n'est pas notre métier, alors même que nous sommes arrivés dans cette affaire dans les circonstances que je viens d'indiquer, et que l'objectif principal que nous nous étions fixé est atteint ? Oui, nous venons là engager un processus de cession de parts. Et si les villes alentour sont dans la même disposition d'esprit, c'est parce qu'elles font la même analyse. Parce qu'elles y sont allées pour les mêmes raisons, et elles veulent se retirer pour les mêmes raisons. Donc, M. ETCHETO, nous sommes d'accord. J'ai essayé de retrouver les personnes qui avaient voté à l'époque, c'est assez drôle, c'est un peu d'histoire, donc en 2006. Et vous verrez qu'en effet, aujourd'hui, nous sommes finalement tous d'accord. Nous n'étions pas partis du même constat, parce qu'encore une fois, nous étions aux affaires, nous avons cette inquiétude que le pire arrive. Parce que tout ceci aurait pu être, tout simplement, une nuée de lotissements. Vous avez des lotissements avant, et vous en avez après. L'étalement urbain, qui est un véritable danger ! Parce qu'on ne serait pas à vivre ce qu'on est en train de vivre, et je regarde Mme BROCARD, qui connaît bien ces sujets-là, les problèmes que nous avons en matière de logement, de distance à parcourir pour aller de son domicile à son lieu de travail, si nous n'avions pas, dans les années 60 et 70, d'une manière dispendieuse, créé en veux-tu en voilà des lotissements avec des terrains qui font 1 000, 1 500, 2 000, 2 500 m².

Voilà pourquoi nous nous sommes engagés dans cette aventure et voilà pourquoi, aujourd'hui, il n'y a aucune raison de poursuivre. La règle fixée est une règle d'or, dans le plan local d'urbanisme. Nous n'y reviendrons pas, et personne n'y reviendra, quelles que soient les majorités de demain, d'ici et d'ailleurs. Du reste, au-dessus de tout cela, vous avez un schéma de cohérence territoriale qui a complètement sanctuarisé la totalité du périmètre du golf. Nous avons des outils que nous n'avions pas à l'époque. Nous les avons, nous les avons utilisés et je pense que nous pouvons sereinement voter à l'unanimité. Je ne sais pas si je vous ai convaincue.

M. ALQUIÉ : Monsieur le Maire, si je peux me permettre un commentaire sur la partie foncière, juste sur la partie foncière pour répondre à ma collègue. En gros, la SEM détenait également la Villa Rose, le château d'Urdains, la maison de M. Garat, et vous dites que nous avons mis du temps, mais elle a en effet été vendue en début d'année dernière, à HSA, pour faire 7 logements en BRS. C'est donc quasiment deux ans et demi de travail, avec mes collègues du conseil d'administration, pour trouver un accord avec HSA. La villa Rose a donc été cédée en début d'année, pour faire des logements sociaux. Et deuxième point, il y a des terres agricoles qui vont également être cédées à la Ville de Bassussarry. En gros, il n'y a donc aujourd'hui aucune crainte sur la partie foncière.

M. ETCHEGARAY : Nous faisons la même analyse. Oui, M. BERGÉ, et après on va...

M. BERGÉ : Oui, mais le débat est intéressant. Vos arguments peuvent être intéressants, notamment avec l'absence de possibilité de retour. Et c'est vrai que là-dessus, il faudrait que je vois vraiment les éléments au niveau du PLU. Mais moi, je me rappelle... Déjà, j'ai retrouvé un article de 2003. Le titre de l'article, c'était dans les échos, c'est : la Ville de Bayonne acquiert un golf pour étoffer son foncier. Ce n'était pas tant pour la question de la protection. Et je me rappelle, vous étiez présent également, de débats que nous avons eus ici. Je me rappelle de certaines prises de position, parce qu'au début, jeune élu fougueux, comme j'ai pu en voir ce soir, je me posais la question de : que fait une ville à gérer un golf ? Et je me rappelle d'une réponse assez passionnée du maire Jean GRENET et de Michel SOROSTE, qui est resté parmi nous pendant des années, qui a présenté également ce projet et qui parlait d'une réserve foncière pour l'ensemble du territoire.

M. ETCHEGARAY : C'est tout à fait vrai. C'était les éléments de langage de l'époque.

M. BERGÉ : Donc c'était faux à l'époque ? Ou c'était vrai à l'époque ? Ou ce n'est plus vrai aujourd'hui ? Vous voyez ce que je veux dire, ce qui a été une réserve foncière... Pour vous dire, si je me pose la question, c'est qu'il avait presque réussi à me convaincre qu'il y avait un enjeu à avoir une réserve foncière. Donc à quel moment doit-on, entre guillemets, croire votre majorité ? Doit-on croire votre majorité qui nous disait, il y a encore 5, 6 ans, « c'est une réserve foncière, il ne faut pas augurer de l'avenir, par rapport à cet ensemble foncier », ou doit-on croire votre majorité aujourd'hui, qui nous dit « on a fait ce qu'on avait à faire pendant les 30 dernières années et on abandonne cette réserve foncière » ?

M. ETCHEGARAY : Moi, je vous donne ces explications qui ne sont pas dans le rapport. Vous avez raison de dire que le rapport aurait pu en dire plus, mais les rapports sont un peu ramassés, d'où l'intérêt des débats. Vous voulez dire quelque chose, Mme HERRERA LANDA ? Il faut que nous avancions.

Mme HERRERA LANDA : Je veux dire que la SEM, ce n'est pas que la mairie. Le métier de la mairie, ce n'est pas de gérer une activité golfique. Mais il y a quand même derrière d'énormes réserves foncières, qui sont quand même liées à cette activité. Un poumon vert, avec quand même un patrimoine naturel très important. D'autre part, le métier de la mairie ce n'est pas non plus de gérer, on peut le considérer comme ça aussi, des spectacles taurins. Et la mairie le fait en régie directe, c'est-à-dire à un niveau d'implication qui est supérieur à celui de l'activité golfique. Donc moi, les arguments ne m'ont pas tout à fait convaincue. Parce que ma principale préoccupation est de l'ordre de quelle va être la motivation d'un acheteur qui va devoir investir très fortement sur une activité dont la rentabilité à l'arrivée n'est pas forcément...

M. ETCHEGARAY : Mais avant d'acheter, il va regarder le PLU. Ils savent lire les PLU. Ça va rester un golf.

Mme HERRERA LANDA : Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

M. ETCHEGARAY : Ça va rester une zone naturelle, donc un golf. Parce que le seul modèle économique dans une zone naturelle, ça s'appelle le golf. Il n'y a pas d'autre chose.

M. ABADIE : Et si l'on peut savoir, la cession de ces parts correspond à quoi ? 3, 4 millions d'euros ? On me l'a soufflé à l'oreillette.

M. ETCHEGARAY : On ne sait pas, on n'a pas d'idée là-dessus. Écoutez, nous sommes ici dans l'acte un, ensuite nous verrons.

M. ABADIE : C'est intéressant de le savoir, quand même.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais vous ne l'aurez pas ce soir. Vous ne pouvez pas le savoir ce soir. Il faut que nous avançons.

M. BERGÉ : C'est aussi pour déterminer notre vote. Qu'est-ce qui, justement, dans le PLUi, va donner un caractère non réversible ? Parce qu'aujourd'hui, on peut dire que dans le PLUi c'est une zone naturelle. Qui nous dit que dans 20, 30 ans, dans un autre contexte, c'est un privé qui acquiert le terrain, il y a une modification du PLUi et la réserve foncière n'est plus une réserve publique mais c'est une réserve privée ?

M. ETCHEGARAY : Mais le sens de l'histoire, vous le savez, en termes de constructibilité, nous sommes passés d'un temps qui est aujourd'hui révolu. Et vous avez le schéma de cohérence territoriale, qui est d'ailleurs la déclinaison du SRADDET, que vous connaissez bien.

M. BERGÉ : Je sais.

M. ETCHEGARAY : Le SRADDET dit des choses en matière de consommation de l'espace et en particulier sur la zéro artificialisation nette. Demandez à Mme ROUEDE, qui suit ce dossier à vos côtés au Conseil régional. Vous savez, ça y est, la messe est dite. Maintenant, chacun vote comme il veut. Le groupe M. ETCHETO, c'est OK. Maintenant, vous dites ce que vous voulez faire. Mme BENSOUSSAN, vous votez pour. Votre mandant aussi, vote pour. M. BOUTONNET-LOUSTAU, abstention. Abstention. Contre. Contre. Alors, vous avez bien compris : abstention de M. ABADIE, abstention de M. BOUTONNET-LOUSTAU, deux contres avec M. BERGÉ et Mme HERRERA LANDA et vote pour de Mme BENSOUSSAN. Bien, c'est noté, merci beaucoup. Cet échange était aussi intéressant.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 2, Mme HERRERA LANDA, M. BERGÉ ; Abstentions : 2, M. BOUTONNET LOUSTAU, M. ABADIE ; Non-participations au vote : 7, Mme DURRUTY, M. ALQUIE, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, Mme LARROZE FRANCEZAT

24.SEM du Golf Makila - Cession d'une fraction majoritaire des actions composant le capital social de la SEM par la Ville de Bayonne - Accompagnement de la Ville (via le groupement d'achat du RESAH)

M. ETCHEGARAY : 24, c'est lié, la cession de fraction.

Mme DURRUTY : Oui, effectivement, j'avais comme idée de présenter les deux en même temps au départ, je vous prie de m'excuser. Donc cession d'une fraction majoritaire des actions composant le capital social de la SEM par la Ville de Bayonne, accompagnement de la Ville via le groupement d'achats du RESAH. Dans le cadre de la cession des actions qu'elle détient dans le capital de la SEM Golf Makila, la Ville de Bayonne a souhaité mettre en œuvre un appel à manifestation d'intérêt. Cette procédure, inédite par sa complexité juridique et administrative, sa durée, l'importance et la spécificité de son objet, nécessite que la Ville puisse être accompagnée. En sa qualité d'adhérente au réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), elle peut bénéficier de l'accompagnement du Cabinet EY. Selon la teneur des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le recours à cette solution et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents. J'ai, comme un certain nombre d'autres, l'impossibilité de participer à cette délibération, cela vient de me revenir, pardon.

M. ETCHEGARAY : Cette délibération, comme d'ailleurs la précédente, ne peut pas, pour des questions de risques de conflits d'intérêt, être votée par les membres de cette SEM. J'ai nommé Mme DURRUTY, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, Mme LARROZE FRANCEZAT également. Voilà. Donc, c'est une question de précaution. Vous ne participez pas au vote, ne soyez pas frustrés mais c'est préférable.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 2, Mme HERRERA LANDA, M. BERGE ; Abstentions : 2, M. BOUTONNET LOUSTAU, M. ABADIE ; Non-participations au vote : 7, Mme DURRUTY, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, Mme DUHART, M. ARCOUET, Mme ZITTEL, Mme LARROZE FRANCEZAT

M. ETCHEGARAY : Avec cela, nous avons terminé la séance, je vous remercie. C'est pas mal. Je vous dis simplement que le prochain Conseil municipal aura lieu le 19 février et c'est un mercredi. C'est à 17h30, ça concerne évidemment les budgets. Il n'y aura pas de commissions thématiques comme cette fois et il y aura une commission générale le 11 février. Je répète : Commission générale le 11 février, Conseil municipal le 19 février qui est un mercredi. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Matthieu Susperregui
Conseiller municipal